

Court suspense aux Communes

Le gouvernement modifie son projet budgétaire, refusé par le président

par Pierre-C. O'Neill

OTTAWA (DNC) — A la suite d'un développement soudain mais qu'on eût pu prévoir, le gouvernement a connu hier de nouvelles difficultés au sujet de sa politique budgétaire.

Le président de la Chambre a déclaré irrecevable le projet de loi soumis par le gouvernement pour remplacer celui que le Parlement a rejeté le 19 février dernier plongeant

ainsi la Chambre dans la crise que l'on sait.

Le projet de loi avait subi vendredi dernier l'étape routinière de la première lecture, mais il restait possible que l'opposition envoie le projet de loi par le fond et c'est ce qu'elle a réussi hier.

La décision du président de la Chambre fut rendue hier vers 18h00 et l'instant d'après le premier ministre convo-

quait à son bureau pour une réunion urgente tous les ministres qu'il pouvait trouver sur le parquet.

Dès hier soir le gouvernement a fait accepter par la Chambre de téléscoper l'étape de la résolution et d'adopter l'éventuel projet de loi en première lecture. Cette procédure s'explique de deux façons: d'une part la Chambre connaît très bien la substance du pro-

jet de loi qui sera publiée aujourd'hui et, d'autre part, le texte d'un projet de loi n'est jamais rendu public avant la première lecture.

Toute l'affaire d'hier tournait autour du fait qu'en stricte procédure parlementaire le gouvernement n'a pas le droit de soumettre aux Chambres un projet de loi qui a déjà été discuté et défait en Chambre.

La possibilité d'un recours à cette procédure avait été mentionnée à plusieurs reprises ces derniers temps sur la colline mais un certain nombre d'observateurs en étaient venus à la conclusion que pris globalement le projet de loi diffère substantiellement de celui qui a été rejeté le 19 février.

Se levant hier sur une question de procédure au moment même où le premier ministre s'apprêtait à faire une intervention dans le débat pour établir la politique du gouvernement sur le bureau de révision proposé par M. Sharp, le procureur par excellence, le néo-démocrate, M. Stanley Knowles, a soumis à la Chambre qu'en plusieurs de ses aspects le projet de loi C-207 est exactement semblable au projet de loi C-193, traité, traité célèbre, et que par conséquent le président pouvait le déclarer irrecevable.

Cette difficile question de procédure fut débattue durant plus d'une heure, le porte-parole du gouvernement citant des spécialistes selon lesquels le rejet d'un projet de loi en troisième lecture — comme ce fut le cas l'autre jour — n'empêchait pas qu'une législation semblable soit présentée à nouveau aux Chambres.

Devant la difficulté de la question, elle fut prise en délibéré par le président de la Chambre qui demanda vers 16h30 qu'on lui accorde quelques moments de réflexion.

Il revint en Chambre peu après et visiblement nerveux, commença à faire état de son opinion. Reprenant une à une les différentes clauses du bill, il déclare que quatre d'entre elles sont irrecevables et que le gouvernement devrait présenter un nouveau projet de loi pour se conformer aux règlements de la Chambre.

Selon les ministres, rencontrés à la porte des Communes quelques instants plus tard, les clauses irrecevables ne sont pas essentielles aux objectifs que poursuit le gouvernement et les ministres ont par conséquent laissé entendre qu'il serait plutôt simple de présenter des aujourd'hui un nouveau projet de loi.

Les ministériels y voient un revers d'autant moins sérieux que les clauses jugées irrecevables par le président de la Chambre ne sont pas des clauses essentielles aux objectifs du gouvernement. Les articles 2, 3 et 4 rejeté par

Voir page 8: Le bill

La démission de Gordon marque-t-elle la fin du nationalisme économique?

OTTAWA (d'après CP) —

Le premier ministre a annoncé hier qu'il avait accepté la démission de M. Walter Gordon comme président du Conseil privé. Il conservera son siège jusqu'aux prochaines élections mais ne briguera pas les suffrages aux prochaines élections. Il y a déjà plusieurs semaines que M. Gordon avait annoncé sa décision au premier ministre. Celui-ci a fait savoir qu'il acceptait cette démission avec regret.

Le président du Conseil privé, a-t-il dit, "fut à l'avant-garde de ceux qui ont contribué à réaliser des réformes progressistes et constructives pour favoriser le bien-être des Canadiens".

Ami personnel de M. Pearson, le ministre démissionne pour la deuxième fois en 24 mois. Après les élections générales de 1965, M. Gordon avait démissionné parce qu'il estimait avoir mal conseillé le premier ministre en lui recommandant d'ordonner des élections qui, à son avis, devaient tourner à l'avantage des libéraux. Il avait repris sa place dans le cabinet en janvier 1967, d'abord comme ministre d'Etat, puis comme président du Conseil privé.



Walter Gordon

Très préoccupé par l'ampleur des investissements étrangers au Canada, M. Gordon a prononcé de très nombreux discours sur les dangers de la domination économique et la nécessité d'opérer des réformes propres à assurer aux Canadiens une plus grande maîtrise de leur économie. On lui avait confié la direction d'un comité ministériel qui s'est penché sur le problème des investissements étrangers. Ce comité avait chargé un groupe d'économistes d'étudier l'ensemble du problème. Le rapport de ce

comité, rendu public en février, doit être soumis à l'examen d'un comité parlementaire. Celui-ci doit se mettre à l'œuvre cette semaine, citer des témoins et entendre des spécialistes.

Dans sa lettre de démission, datée du 19 février, M. Gordon précise qu'il a voulu conserver son poste jusqu'à ce que l'étude du groupe ministériel sur les investissements soit complétée. "Le temps est venu pour moi maintenant de remettre officiellement ma démission", il exprimait le désir que le chef du gouvernement l'accepte dans deux ou trois semaines. Dans sa réponse, M. Pearson exprime ses regrets, rappelle que M. Gordon avait repris sa place au cabinet à sa demande expresse et note qu'il quittera lui-même le gouvernement dans un avenir prochain, ce qui "n'entame pas le regret que j'éprouve à vous voir partir".

M. Gordon

Nationaliste impénitent en matière économique, homme de centre-gauche sur le plan social, M. Gordon n'a pas ca-

Voir page 8: Gordon

L'état de la caisse des réserves

Chrétien confesse son erreur

OTTAWA (DNC) — Le ministre du revenu national, M. Jean Chrétien, a dû s'excuser hier en Chambre d'une erreur qu'il avait commise la veille au cours d'une émission télévisée à Radio-Canada.

Au cours d'une entrevue avec un journaliste et un économiste, M. Chrétien avait laissé entendre que la caisse des réserves du gouvernement perdait de \$25 à \$30 millions par jour pour soutenir le cours du dollar canadien et il avait à deux reprises mentionné qu'à ce moment-ci les réserves en caisse s'établissent à \$1,7 milliard.

Le gouvernement ne rend public qu'à la fin de chaque mois l'état de la caisse des réserves et en tout autre temps il s'agit de renseignements très hautement confidentiels.

En fait, pas plus tard que jeudi dernier le ministre des finances en annonçant les nouvelles mesures pour protéger le dollar refusait de dire aux journalistes quel était l'état des réserves en caisse.

Sentant la soupe chaude à la suite d'une certaine agitation qu'on notait hier dans les milieux proches du ministre des finances, M. Chrétien s'est levé en Chambre sur une question de privilège pour dire qu'il s'était tout simplement trompé au cours de l'émission.

Pressé quand même de questions par l'opposition le ministre des finances a été forcé de dire en Chambre que le ministre du revenu ne connaît pas l'état de la caisse et qu'il n'en connaît pas non plus les variations quotidiennes. Et le

premier ministre lui-même a dû rappeler à l'opposition que M. Chrétien venait de confesser avoir fait une erreur.

Aux journalistes qui ont tenté de vérifier le chiffre dévoilé par M. Chrétien, les autorités du ministère des finances ont dû soutenir à leur tour qu'il s'agissait d'une erreur.

Bien que des gens soient tentés d'estimer que M. Chrétien a juste échappé à un chiffre juste, il faut noter qu'à la fin de février, en comptant un crédit de \$400 millions fourni par le Fonds monétaire international que le Canada avait en réserves \$2,4 milliards, cela voudrait donc dire qu'entre-temps l'hémorragie se se-

Voir page 8: Chrétien

Politique de recherche et formation d'administrateurs, deux grands objectifs pour le Québec, selon M. Lesage

Impératif d'une politique de recherche scientifique et industrielle pour le Québec avec le concours de l'Etat, de l'université et de l'industrie; nécessité de former en nombre suffisant des administrateurs financiers, industriels et commerciaux familiers avec les méthodes modernes de gestion, tels sont les deux grands objectifs que le gouvernement et le peuple doivent s'efforcer d'atteindre et sans lesquels il serait illusoire d'espérer une amélioration sensible de la productivité.

Tel est, pour M. Jean Lesage, le défi qu'adresse notre époque aux Canadiens fran-

çais. Toutes proportions gardées, disait-il hier midi à la Chambre de commerce de Montréal, "le défi américain" qui s'adresse à l'Europe, le défi technologique, scientifique et économique que définissent Jean-Jacques Servan-Schreiber dans son récent ouvrage, s'adresse aussi au Québec. (On trouvera à la page 4 la première tranche du texte intégral de la conférence prononcée par le chef du parti libéral, la deuxième devant être publiée demain).

"L'effort que nous avons entrepris depuis quelques années afin d'effectuer notre entrée, comme groupe ethnique,

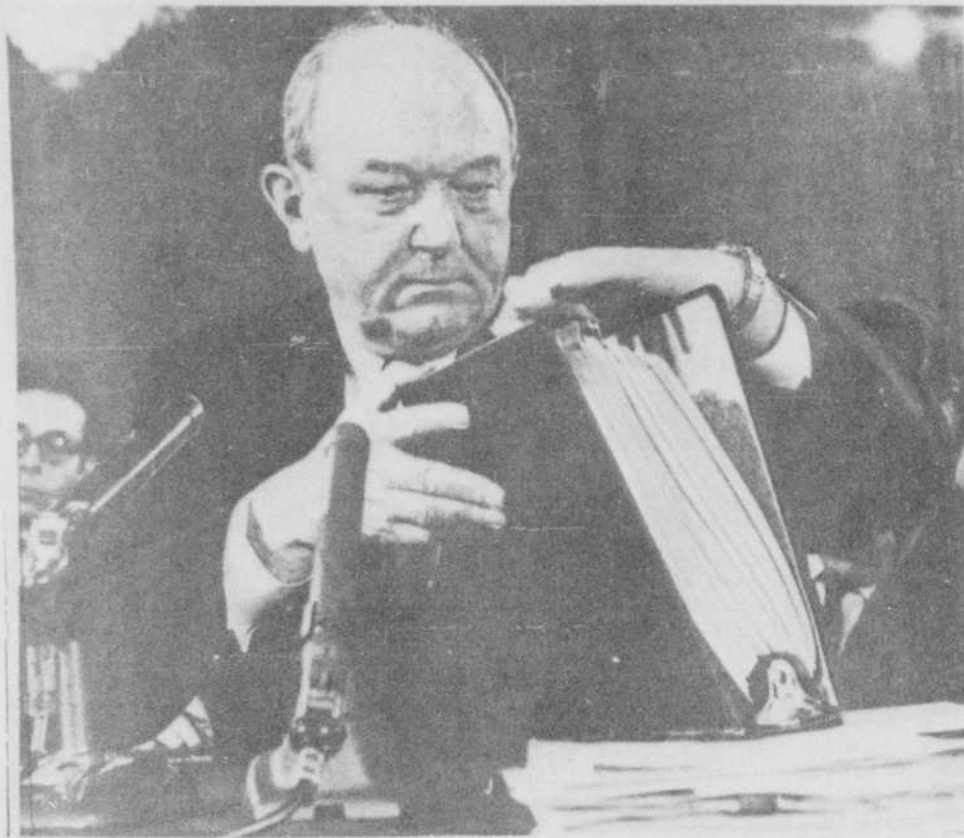
dans le domaine de la finance, de l'industrie et du commerce, a-t-il dit, ne saurait nous conduire au succès à moins que nous soyons prêts à poser rapidement les bases d'une structure industrielle moderne."

Et, soulignant la nécessité de la formation massive d'administrateurs compétents, M. Lesage déclare: "Je pense bien que tous les efforts que nous déployons actuellement afin d'améliorer la position des Canadiens français dans le domaine de la finance, de l'industrie et du commerce demeureront vains tant et aussi longtemps que nous n'au-

rons pas entrepris au Québec une véritable opération "Education économique" en vue de préparer les compétences dont nous avons un urgent besoin dans ces secteurs d'activité."

Il faut, dit encore M. Lesage, "donner un coup de barre" pour inciter les jeunes à s'orienter vers les carrières administratives dans la finance, l'industrie et le commerce. A cet égard, la situation actuelle est préoccupante ainsi qu'en témoignent des chiffres récents:

"A elle seule, l'Université McGill compte deux fois et demie plus d'étudiants en com-



Dean Rusk, devant la commission des affaires étrangères du Sénat. (Téléphoto AP)

Rusk: relâcher nos efforts au Vietnam serait "catastrophique" pour l'Asie et les Etats-Unis

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'Etat américain, M. Dean Rusk, a affirmé hier que l'abandon de l'effort actuel des Etats-Unis au Vietnam serait "catastrophique" non seulement pour le Sud-Est asiatique mais pour la sécurité des Etats-Unis.

Face à un barrage de questions de membres de la commission sénatoriale des affaires étrangères — pendant deux heures — reflétant des doutes de plus en plus grands sur la validité de la politique américaine au Vietnam, M. Dean Rusk a réaffirmé le désir de l'administration de trouver une solution pacifique. Il a également affirmé que les Etats-Unis "seraient heureux que la conférence de Genève de 1954 et de 1962 se réunisse à nouveau pour amener la paix au Vietnam."

En réponse au sénateur Stuart Symington, démocrate du Missouri, qui a expliqué son changement d'attitude face à la politique du gouvernement, M. Rusk a soutenu que les problèmes d'une nouvelle escalade ou d'une désescalade militaire "sont examinés complètement. Nous étudions les le-

çons de l'offensive du Têt. Nous étudions toutes les alternatives, le président n'est parvenu à aucune conclusion et il n'a pris pour le moment aucune décision."

Pressé par M. Symington d'expliquer la position de l'administration sur l'envoi éventuel de nouveaux renforts, M. Rusk a affirmé que "le président n'a devant lui aucune recommandation détaillée pour une action provenant du département de la défense." Il a ajouté que tous les aspects du problème font l'objet d'une étude approfondie.

Le chef de la diplomatie américaine s'est efforcé de justifier la poursuite de la politique américaine par la nécessité:

1) d'éliminer les guerres de libération nationale contre l'indépendance des pays d'Asie du sud-est; 2) de démontrer que les Etats-Unis respectent leurs engagements afin que alliés, comme leurs adversaires éventuels, en prennent bonne note; 3) de donner aux petits pays d'Asie du sud-est la possibilité de se développer et de se renforcer et 4) d'envisager le grand problème futur de la Chine.

Le sénateur républicain du

New Jersey Clifford Case a exprimé ses doutes sur une politique de destruction du Vietnam "qui n'est pas nécessaire en vertu de nos engagements pris par traités".

M. Case s'est déclaré convaincu que cette politique est erronée quoique le secrétaire d'Etat ait affirmé qu'elle était nécessaire pour assurer la sécurité nationale américaine.

Le sénateur Sherman Cooper, républicain du Kentucky, a lancé un appel pour qu'avant de prendre des décisions pour une nouvelle escalade militaire, les Etats-Unis prennent une initiative et tentent d'arrêter les bombardements pour se rendre compte si les promesses de Hanoi de négociations rapides sont fondées. M. Cooper juge la situation de "plus en plus dangereuse".

Le secrétaire d'Etat a refusé de répondre en public à toutes les questions précises touchant aux problèmes purement militaires et aux questions pouvant affecter la recherche de négociations. Il a cependant suggéré que des

Voir page 8: Rusk

Aux "primaires" du New Hampshire, aujourd'hui

Républicains et démocrates sondent la "popularité" de la guerre du Vietnam

CONCORD (New Hampshire) (AFP) — Arborant déjà le large sourire du vainqueur, M. Richard Nixon a effectué hier à travers l'Etat du New Hampshire, son ultime tournée avant le scrutin d'aujourd'hui, par lequel les électeurs de cet Etat expriment leur préférence pour les candidats qui porteront les couleurs de leur parti aux élections de novembre, et pour leur attitude face au conflit du Vietnam.

L'ex-vice-président des Etats-Unis a cependant évalué de 30 à 35 pour cent le pourcentage des voix que pourrait obtenir son rival non déclaré le gouverneur de New York M. Nelson Rockefeller. M. Nixon

a souligné qu'une active campagne organisée par des républicains influents de l'Etat était en cours pour inviter les électeurs à inscrire le nom de M. Rockefeller sur leur bulletin de vote. En donnant ce chiffre apparemment élevé, M. Nixon, suivant les spécialistes, pourrait viser le vote d'approbation spectaculaire qu'il attend de cette élection-test, la première d'une série qui doivent se dérouler à travers dix Etats avant les deux conventions nationales d'août prochain. Partout où il est passé hier et dimanche, accompagné de sa femme Pat, M. Nixon a attiré des foules considérables et enthousiastes.

Arborant le bouton "Nixon est notre homme" (Nixon's the one), les partisans de l'ex-vice-président sont surtout en apparence de solides citoyens locaux, mûrs et prospères. Leur aspect contraste avec celui du public du sénateur Eugene McCarthy, qui se présente en opposant de la politique vietnamienne du président Johnson comme candidat démocrate.

Au tour du sénateur du Minnesota, on retrouve un grand nombre de jeunes venus sou-

vent d'universités situées hors de l'Etat pour l'aider bénévolement dans sa campagne et aussi des intellectuels, des enseignants et des travailleurs manuels et petits employés.

Dans les deux camps, à quelques heures de l'ouverture du scrutin, on se livrait fiévreusement hier au petit jeu des pronostics. De 25 à 30 pour cent des démocrates pour M. McCarthy, le président Johnson candidat non déclaré voyant son nom inscrit par plus de la moitié des électeurs démocrates; entre 60 et 70 pour cent des républicains pour M. Nixon, tels sont au moins les chiffres les plus fréquemment cités.

Le fossé qui sépare le sénateur Eugene McCarthy, le candidat "Paix au Vietnam" et le président Johnson vient d'ailleurs de s'élargir.

Au cours d'une conférence de presse hâtivement convoquée hier matin, M. McCarthy s'en est pris à son collègue du New Hampshire, le sénateur Thomas McIntyre, en lui reprochant de l'avoir traité de défenseur des insoumis et des déserteurs.

Voir page 8: Républicains

Washington: pas de décision sur l'envoi des renforts

WASHINGTON (AFP) — La Maison-Blanche a affirmé hier qu'aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne une augmentation éventuelle des effectifs américains au Vietnam.

Le porte-parole de la présidence, M. George Christian, a fourni un commentaire dans ce sens à la suite de la publication d'informations selon lesquelles le général William Westmoreland aurait demandé 206.000 hommes en renfort. M. Christian n'a ni confirmé, ni infirmé ces informations mais s'est borné à déclarer que l'examen de la situation vietnamienne sous tous ses aspects se poursuit au sein de l'administration et que "le président n'a reçu aucune recommandation sur laquelle il puisse fonder une décision".

Entre-temps, au Vietnam, le plus important dépôt de munitions américain du front du Nord, le port fluvial de Cau Viet, à 10 milles au sud de la zone démilitarisée, a été détruit hier matin par l'artillerie nord-vietnamienne. Les pertes en vies humaines sont légères mais les dégâts sont qualifiés de "lourds" par le commandement américain. Ce dépôt qui alimentait les positions de Con Thien, Camp Carroll, Dong Ha et Khe Sanh, a été totalement anéanti.

Cette attaque nord-vietnamienne souligne à nouveau l'appréhension de la bataille qui se déroule actuellement dans toute cette région et dont les bases américaines sont l'enjeu. "A Khe Sanh l'adversaire nous prépare le même piège qu'à Dien Bien Phu" a pu déclarer le général Robert Cushman, qui commande les marines des 5 provinces septentrionales du Sud-Vietnam.

En fait la pression sur Khe Sanh et les autres bases ne se ralentit pas. 250 obus de mortier sont tombés sur la première de ces bases et Dong Ha, avec 200 obus, a subi le plus violent bombardement enregistré jusqu'à ce jour. Un combat de plus de 8 heures s'est d'autre part déroulé près de cette base. 102 Nord-Vietnamiens y ont été tués, indique-t-on de source gouvernementale. Plus au sud dans la vallée de A Shau, débouchant vers Hué, complètement tenue par les Nord-Vietnamiens, un convoi de huit véhicules camouflés ont été anéantis par l'aviation qui poursuit sans relâche ses missions d'appui des troupes au sol. Enfin des combats et des accrochages, plus ou moins sévères, ont encore eu lieu autour de Hué.

Dans le reste du pays, l'activité militaire est moins intense mais les harcèlements au mortier, par le Vietcong, de nombreuses villes ou bases, restent nombreux. Les opérations de nettoyage se poursuivent autour de Saigon et dans le delta du Mékong. A Saigon où onze Vietnamiens ont été arrêtés dans le quartier de Cholon, le couvre-feu est réduit de deux heures.

Les régions de Hanoi et de Haiphong ont été, de nouveau, les objectifs principaux de l'aviation américaine dont l'activité reste intense. Un pont près de Haiphong, le sud-ouest de la région d'Hanoi ont été ainsi attaqués par des chasseurs — bombardiers. Enfin selon Hanoi les destructions, dans les rangs de l'armée sud-vietnamienne, sont de plus en plus nombreuses. Plus de 500 officiers et soldats auraient rejoint le F.N.L. au cours de ces derniers jours dans la province de My Tho.

L'influent hebdomadaire à grand tirage, "Life" consacre un long éditorial à la guerre au Vietnam et demande

Voir page 8: Vietnam

La visite de Johnson à Paris est remise

PARIS (Reuter) — La visite officielle de M. Daniel Johnson à Paris, qui avait été provisoirement fixée en avril, sera probablement remise à une date ultérieure, plus tard cette année, a-t-on annoncé hier dans les milieux officiels de la délégation générale du Québec. Il se peut, a-t-on précisé, que cette visite soit remise à juillet ou à septembre. M. Johnson, ajoutent les représentants du Québec, a exprimé le désir de passer une semaine complète en France afin d'étudier plusieurs des questions qui intéressent le Québec et la France.

Voir page 8: Politique

L'enquête du sénat sur la politique scientifique au Canada débute aujourd'hui

OTTAWA (DNC) — Le sénateur Maurice Lamontagne a préfacé hier d'une conférence de presse le début des travaux du comité spécial du sénat chargé de faire enquête sur tous les aspects de la politique scientifique au Canada.

Ces travaux commenceront aujourd'hui par la présentation d'un mémoire du Conseil des arts du Canada et ils se poursuivront en trois étapes, les grands organismes gouvernementaux de recherche témoignant les premiers, ce printemps, en même temps que certains des hommes de science les plus réputés du monde.

Plus tard, soit au début de l'été le comité du sénat recevra les témoignages des conseils spécialisés sur la défense, l'agriculture, l'énergie atomique, etc.

Enfin, à l'automne, le comité invitera le public et tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de la recherche scientifique au Canada à se présenter devant lui pour lui faire part de leurs critiques et de leurs suggestions.

Le sénateur Maurice Lamontagne qui est devenu récemment l'un des critiques les plus rigoureux de la politique scientifique du Canada, président lui-même les travaux du comité.

Au cours de sa conférence de presse d'hier, il a rappelé les grands thèmes de deux importants discours qu'il a prononcés récemment dans lesquels il a établi :

- Que la révolution scientifique permanente que nous connaissons à l'heure actuelle engendrera une révolution technique permanente et que cette révolution technique produira de son côté une révolution industrielle permanente d'où l'urgence nécessaire pour le Canada d'adapter sa politique aux besoins de l'époque.
- Que la politique scientifique du Canada se caractérise par une absence totale d'objectifs généraux bien définis et qu'elle est conduite dans une sorte d'anarchie par une multiplicité intolérable d'organismes de nature diverse.

Au surplus, le sénateur estime que malgré tout le Canada a consacré au cours de l'année fiscale 1966-67 plus de 400 millions à la recherche mais que la part accordée à la recherche en sciences humaines est dérisoire et sans aucune mesure avec l'importance qu'a prise récemment cette catégorie générale de la recherche scientifique.

M. Lamontagne a déclaré au cours de sa conférence de presse que le comité qu'il préside espère pouvoir commencer à rédiger un rapport d'ici un an. Si l'on s'en tient aux opinions du sénateur lui-même, il n'y a pas de doute qu'une importance considérable sera accordée dans la rédaction de ce rapport au sort fait aux sciences humaines et à la nécessité d'activer considérablement l'effort scientifique du Canada dans ce domaine.

Mme J.N. Langelier

A Montréal, le 9 mars 1968 Madame J. Napoléon Langelier née Marie Eon décédée à 79 ans après une courte maladie, épouse de feu J. Napoléon Langelier, de son vivant ingénieur en chef de la Commission Métropolitaine de Montréal.

Elle laisse dans le deuil une fille Edith, six fils, Jean, Guy, Pierre, Paul-André, Michel et René, seize petits enfants et trois arrière-petits enfants. Les funérailles auront lieu à l'Eglise Notre-Dame de Grâce, mardi le 12 à 9 h 00, inhumation au Cimetière de l'Est.

Au lieu de fleurs, des offrandes seront acceptées pour l'œuvre du Père Rioux, prêtre-médecin d'Haiti.



Parlant des objectifs du comité, le sénateur a laissé entendre qu'il voulait éviter la duplication et l'éparpillement et essayer de diriger la recherche scientifique dans le sens de la spécialisation la plus conforme aux intérêts du Canada. Il a mentionné que le Canada devrait faire tout en son pouvoir pour maintenir la position et la réputation enviables qu'il a acquises dans le domaine de la recherche sur l'énergie nucléaire.

Il considérerait opportun

étant donné les caractères et les besoins du pays que le Canada développe une spécialisation dans le domaine de la recherche en matière de transports et de communications.

Enfin, il verrait d'un bon oeil la création par le gouvernement d'un centre national d'information scientifique qui serait au courant de tout ce qui se fait de recherche dans le monde et qui éviterait aux Canadiens les dangers de la duplication.

On prévoit une hausse de 6% des investissements aux E.U.

WASHINGTON (AFP) — Les industriels américains prévoient une augmentation de 6 pour cent de leurs investissements en 1968, nettement supérieure à celle de 2 pour cent enregistrée en 1967, mais largement inférieure à celle des deux années précédentes. C'est ce que révèle une enquête publiée dimanche par le Département américain du commerce. D'autre part, ils s'attendent à une augmentation très substantielle de leurs ventes.



Le sénateur Maurice Lamontagne

(PC)

L'Ass. des parents catholiques demande le retrait du projet de loi sur l'avortement et l'homosexualité

L'Association des parents catholiques du Québec a fait connaître hier son opposition au bill C-195, demandant que ce projet de loi "soit retiré parce que les amendements qu'il propose au code pénal sur l'avortement et l'homosexualité paraissent contraires au droit naturel".

L'Association soutient en outre que ces mêmes amendements portent atteinte à "la dignité de la personne humaine, son droit à la vie et aux fondements mêmes de la société".

Dans un mémoire rendu public hier, l'A.P.C.Q. affirme que "l'avortement est toujours le meurtre d'un innocent" et fait siens, pour appuyer son jugement, les motifs invoqués par le conseil des médecins de l'hôpital Laval de Québec, sous la signature des docteurs Claude D. Hébert et Fernand Moisan.

Tout avortement est un homicide, soutenaient les médecins, parce que le fœtus est un être humain.

L'Association des parents catholiques est également sé-

vère au chapitre de l'homosexualité, la considérant comme "une perversion et une maladie, qu'une société saine ne peut tolérer sans danger".

"La crainte que la loi inspire, dit le mémoire, est salutaire et retient bien souvent sur le bord d'une pente dangereuse un individu qui ne rechercherait dans l'homosexualité qu'un divertissement, un plaisir différent et aussi celui qui a de sérieux troubles de comportement. La loi peut les empêcher dans leur penchant et les forcer à chercher une solution à leur problème, une guérison peut-être? Il y aura toujours sans doute des ingérissables.

"Ceux qui admettent la pratique de l'homosexualité comme étant, entre deux êtres, l'expression normale de leur amour, seront conséquemment, obligés de tolérer toutes les formes d'irresponsabilité sexuelle.

"Des que l'on sépare complètement la fonction des glandes reproductives et l'acte marital de leurs valeurs personnelles et individuelles, il n'exis-

te plus de principes au nom desquels tout acte entre deux personnes, mariées ou non, de sexe opposé ou non, puisse être condamné comme immoral parce que les protagonistes pourrissent prétendre que c'est là leur façon d'exprimer leur amour mutuel (...).

"Rien ne justifie que l'on expose toute une société à des risques considérables. Si l'on rappelle la loi existante et que l'on permette l'homosexualité entre adultes consentants, c'est la porte ouverte aux commerçants du vice qui ne tarderont pas à organiser et faciliter les rencontres. Les villes regorgeront de solliciteurs. Au nom de quelle loi pourra-t-on fermer les lieux de rencontres? On n'aura qu'à prétendre qu'il n'y a là que des adultes consentants.

"Légaliser l'homosexualité, au Canada, même entre les seuls adultes consentants, ce serait pousser notre société sur la pente d'une dégradation morale, sans aider en aucune façon ceux que cette maladie affecte déjà," conclut l'Association.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

ADMINISTRATION DU PERSONNEL

Salaire initial jusqu'à \$10,000

Le Défi...

L'importance grandissante de la fonction "PERSONNEL" dans le développement d'une entreprise renommée nécessite la création d'un poste adjoint au directeur. Initialement, le titulaire sera chargé d'élaborer et d'administrer un système de dossiers pour tous les employés de la compagnie. Il sera aussi responsable de l'administration du fonds de retraite et il participera au recrutement et à la sélection du personnel, à l'administration des salaires et à la préparation des négociations collectives. Lieu de travail : Siège Social à Montréal.

Le Candidat...

Il est âgé de 25 à 35 ans, bilingue et il possède une bonne formation académique doublée de quelques années d'expérience dans le domaine du personnel. Intelligent et travailleur, il peut s'acquitter immédiatement de responsabilités importantes. Il est à la recherche d'un poste dans une entreprise en plein essor où l'occasion lui sera fournie de se développer pleinement et de se bâtir une brillante carrière dans le domaine du personnel.

Vous référant au dossier AB78-11-240, veuillez adresser votre demande qui sera traitée confidentiellement à :

P.S. ROSS ET ASSOCIÉS

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MONTREAL : Place Ville-Marie

VANCOUVER • EDMONTON • WINNIPEG

HAMILTON • TORONTO • OTTAWA

QUÉBEC • SAINT JOHN



DEMANDE

PROFESSEURS DEMANDÉS

CONDITIONS D'ADMISSION

1) Instituts et Écoles de l'Enseignement spécialisé :

- Aux cours technique ou de métiers** - spécialités techniques - diplôme d'études techniques (sout dans les spécialités non enseignées) - Trois années d'expérience industrielle pertinente.
- Aux cours technique - matières académiques** - attestation d'études pertinentes au niveau de la 10e année.
- Aux cours de métiers - matières académiques** - attestation d'études pertinentes au niveau de la 13e année.
- Aux cours de métiers commerciaux** - attestation d'études professionnelles pertinentes au niveau de la 11e année; cinq années d'expérience professionnelle pertinente; carte de compétence s'il y a lieu.
- Aux cours d'arts ménagers** - diplôme supérieur ménager, plus quelques années d'expérience professionnelle pertinente.

2) Écoles Normales :

Une licence ou une maîtrise, ou l'équivalent, au niveau de la 17e année; trois années d'expérience dans l'enseignement.

3) Écoles moyennes d'agriculture :

- Professeur de matières scientifiques** - baccalauréat en sciences agricoles; quelques années d'expérience professionnelle pertinente.
- Professeur de matières techniques** - diplôme de technicien; quelques années d'expérience professionnelle pertinente.
- Professeur de matières académiques** - brevet d'enseignement.

4) Écoles des Beaux-Arts :

a. - 17 ans de scolarité; un diplôme du cours régulier des Beaux-Arts; diplôme d'aptitude pédagogique (professorat); brevet d'enseignement spécialisé, et compétence reconnue.

b. - Sont également admissibles les candidats à qui un jury reconnaît, en raison de la qualité de leur carrière artistique, une compétence jugée équivalente à la scolarité exigée.

5) Éducation physique :

Baccalauréat en éducation physique; et, pour enseigner dans les Écoles normales, quelques années d'expérience d'enseignement.

DOCUMENTS REQUIS :

- À l'item "emploi postulé" du questionnaire "demande d'emploi", bien préciser la nature exacte de l'enseignement à dispenser : pédagogie, mathématiques, électricité, coiffure, cuisine professionnelle ou autres matières, ainsi que la nature de l'institut ou de l'école où l'on veut enseigner.
- Photocopie sur papier officiel des attestations d'études.
- Photocopie sur papier officiel des attestations d'emplois occupés, précisant la nature du travail et les dates exactes de la durée de chaque emploi.

CONCOURS PERMANENT 0-69

Ceux qui ont réussi l'examen, l'an dernier, n'ont pas à s'inscrire de nouveau.

AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE - Traitement

initial jusqu'à \$11,280, selon la compétence. Divers ministères : Québec et Montréal.
- Travail de comptabilité ou de vérification.
- Licence ou maîtrise en sciences commerciales; ou baccalauréat en commerce et au moins 2 années d'expérience professionnelle; ou membre d'une association reconnue de comptables professionnels.
- Concours 68P-2103. S'inscrire immédiatement.

On peut consulter des avis de concours plus complets dans tous les bureaux du Gouvernement à travers la province.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire directement à la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission.

710, Place d'Youville, suite 700, Québec 4
1454, rue de la Montagne, Montréal 25
et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

Seules les candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études sont considérées. Prière d'indiquer la fonction qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'une fonction, il est essentiel de soumettre une demande d'emploi distincte dans chaque cas.

BIBLIOTHÉCAIRE PROFESSIONNEL

DEMANDE IMMÉDIATEMENT

Qualifications :

- Baccalauréat en bibliothéconomie;
- Années d'expérience de préférence dans le milieu hospitalier.

Salaire et conditions de travail :

- À discuter.

S'adresser à :

Bureau du Personnel,
L'Hôtel-Dieu de Québec,
11, Côte du Palais,
Québec 4, P.Q.

ADJOINT AU PRÉSIDENT

Dû au récent programme d'expansion, une ouverture est présentement offerte à un gradué en commerce ayant des qualifications dans le génie, pour aider au président à l'exécution de ses fonctions, recherche des débouchés sur le marché et promouvoir les ventes.

Le candidat élu devra être dans la vingtaine avancée, bilingue et de préférence capable de coopérer avec tout le personnel ainsi que les clients dans certains cas.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à :

Case 803
LE DEVOIR



THE SHAWINIGAN ENGINEERING COMPANY LIMITED DEMANDE

Responsable de l'application de systèmes de contrôle direct (real-time) sur ordinateur pour des projets de génie.

Expérience requise : cinq ans au moins dont deux ans dans l'application des ordinateurs aux systèmes de commande dans l'industrie, ou dans les compagnies d'utilité publique.

Sera chargé de l'innovation dans des systèmes avancés de contrôle pour la coordination des méthodes de planification et d'étude des coûts, ainsi que de la mise en œuvre de ces systèmes pour des projets techniques de grande envergure. Expérience requise dans la planification de projets par les méthodes CPM, PERT ou PERT/COST et les techniques de répartition des ressources. Devra posséder de trois à cinq ans d'expérience dans la construction ou la conception de projets. Connaissance de la méthode de programmation FORTRAN désirable. Une bonne connaissance de l'anglais sera utile.

Prière de poser sa candidature par écrit ou de s'adresser en personne à :

Directeur du Personnel

The Shawinigan Engineering Company Limited
C.P. 3010, Station B 620 ouest, boulevard Dorchester
Montréal 2, P.Q.

Téléphone : 878-9311, poste 289

La Division Scolaire Rivière-Seine no 14

Invite des demandes (dû à l'agrandissement).

Pour principaux, vice-principaux,

Professeurs, Orienteurs

Rétribution de salaire pour toutes les années de service

Frais de scolarité

Assurance de groupe

Congé sabbatique sur demande

Échelle des salaires:

Classe	Min.	Max.
1	\$4,200	\$ 5,600
2	4,700	6,800
3	5,400	7,800
4	6,400	10,100
5	6,900	11,000
6	7,300	11,800
7	8,000	13,000

S'adresser à : M. G. A. Guilbault,
Surintendant,
C.P. 550, St-Norbert
Manitoba.

La Division Scolaire Rivière-Seine No 14

invite les candidats intéressés à faire application pour le poste de

SURINTENDANT ADJOINT

Entrée en fonction: 1er août 1968

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

M. G. A. GUILBAULT
Surintendant
C.P. 550 - St-Norbert
Manitoba



RÉDACTEUR-TRADUCTEUR TECHNIQUE

L'Hydro-Québec recherche un rédacteur-traducteur, homme ou femme, de langue française ayant de l'expérience dans le domaine des sciences. Les candidats à ce poste doivent avoir une excellente connaissance de la langue française et des aptitudes pour la rédaction. Ils doivent également être en mesure de traduire de l'anglais au français des textes de caractère technique. La personne choisie aura de préférence une maîtrise ou une licence ou une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans les domaines de la rédaction et de la traduction scientifiques et techniques.

SALAIRE : Selon l'expérience et les qualifications.

À NOTER : Toute demande demeure strictement confidentielle.

Les candidats intéressés devront se procurer, par écrit (nom et adresse en lettres majuscules), une formule de demande d'emploi en inscrivant le numéro 68-08-11 sur l'enveloppe.

HYDRO-QUÉBEC

Direction Embauchage / 12e étage
75 ouest, boulevard Dorchester
Montréal 1, Qué.

ANALYSTE EN INVESTISSEMENTS

RoyNat Ltée, société financière canadienne en pleine expansion, recherche un analyste en investissements. Le titulaire doit être bilingue et, de préférence, être comptable agréé ou avoir une formation universitaire en gestion d'entreprises, ou en génie ainsi que quelques années d'expérience dans un domaine connexe. Ses responsabilités consisteront à traiter avec des clients engagés dans diverses entreprises en vue d'établir les possibilités d'investissements. Ce poste comporte d'excellentes perspectives d'avancement et le traitement correspondra à l'expérience du titulaire.

Les candidatures, qui seront traitées confidentiellement, doivent être accompagnées du curriculum vitae et de la photographie du candidat, et adressées à :

M. Marcel Boudreau, Surintendant,

RoyNat Ltée

620 ouest, boul. Dorchester, Montréal 2, P.Q.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Une compagnie spécialisée dans la production de panneaux agglomérés a une vacance pour un Directeur intéressé à poursuivre une carrière avec une entreprise progressive.

Se rapportant directement au Vice Président, il aura l'entière responsabilité administrative et des opérations. Les candidats devraient posséder une formation universitaire soit en commerce ou génie avec expérience administrative dans une entreprise similaire.

Cette position serait d'un intérêt particulier aux candidats dont le revenu est inférieur à \$15,000. Cette manufacture moderne (3 ans) est située dans la région de Mont Laurier près des écoles et tous les services communautaires usuels.

SIMPSON, RIDDELL, STEAD & ASSOCIÉS
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Québec
878-9461.

La commission d'enquête sur l'administration de la justice poursuit ses auditions publiques à Montréal aujourd'hui. Seront entendus, aujourd'hui M. Pierre Brien et le Dr Michaud de l'Institut Philippe Pél.

M. Gaston Marcotte, professeur d'éducation physique à l'université de Montréal sera le conférencier à midi et quinze, au club Richelieu-Maison-neuve dont la rencontre a lieu, comme d'habitude, au restaurant Sambo. M. Marcotte traitera de la "révolution dans le hockey amateur au Québec".

M. Pierre Péleadeau sera conférencier, à midi trente, au Club optimiste Maison-neuve dont la rencontre a également lieu au restaurant Sambo.

M. Guy Poitras, directeur général du Nouveau Québec au ministère des richesses naturelles, rencontrera les chefs indiens de la Baie James, les directeurs de l'Association des Indiens du Québec ainsi que des Indiens de Fort-Rupert, ce soir, à 19h30, à la salle des chevaliers de Colomb, à Caughnawaga. Les entretiens porteront sur le problème de l'éducation.

M. Edgar Charbonneau, ministre d'État à l'industrie et au commerce, assistera ce soir, à 19h30, à la remise des diplômes et des trophées aux policiers de Ville d'Anjou qui ont suivi avec succès des cours de personnalité. La cérémonie a lieu à la cour municipale de Ville d'Anjou.

Lancement ce soir à 17 heures, aux Éditions de l'homme, d'un ouvrage de M. Jacques Duval intitulé: "Le guide de l'auto 1968". Une réception au Club Canadien de Montréal marquera l'occasion.

La commission des affaires publiques de la Chambre de commerce des jeunes du district de Montréal organise ce soir, à 20 heures, une rencontre à laquelle participera M. Gérard Beaudry, procureur de la poursuite dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler "l'affaire de St-Michel". La réunion aura lieu au 13e étage de l'Edifice C-I-L, 630 ouest, boul. Dorchester.

Dans la série des conférences publiques données sous les auspices de la Faculté de théologie (Institut supérieur de sciences religieuses), l'abbé Louis O'Neil tracera une "essence d'une théologie du développement". La rencontre débute à 20h15, à la salle P-310 de l'université de Montréal.

En collaboration avec la faculté de droit de l'université de Montréal, les "Amicités culturelles Canada-français-Israël" accueillent ce soir, à 20h30, M. Shabtai Rosenne, représentant permanent d'Israël aux Nations unies. M. Rosenne parlera de "La cour internationale de justice". La rencontre aura lieu à 20h30, à la salle M-415, à l'U. de M.

La Cour supérieure a donné raison à Wagner contre le Barreau

(PC) — Dans un jugement rendu public lundi, le juge Claude Prévoist, de la Cour supérieure du Québec, a annulé la décision rendue par le Conseil du Barreau le 4 novembre 1966 contre Me Claude Wagner, à la suite d'une causerie que ce dernier avait prononcée en tant que ministre de la Justice, à Drummondville, le 10 décembre 1965.

Je juge Prévoist en est venu à la conclusion que le Barreau de Montréal et son conseil n'avaient aucune juridiction en la matière et qu'ils ont excédé la juridiction conférée par la loi du Barreau. Il affirme que Me Wagner n'était pas assujéti à la juridiction disciplinaire du Barreau de Montréal et de son conseil.

"En l'occurrence, c'était non seulement le droit du requérant, mais également son devoir et sa responsabilité de discuter publiquement des problèmes soulevés par l'administration de la justice dans la province de Québec. Ce droit ne pouvait être restreint par des normes disciplinaires imposées par le Barreau de Montréal à ses membres agissant en tant qu'avocats," souligne le magistrat.

Question de juridiction

Le juge considère qu'on ne lui a soumis que la question de savoir si, en l'occurrence, le Barreau de Montréal et son conseil avaient juridiction pour censurer le requérant. La Cour n'a donc pas à considérer la nature des propos tenus par le ministre lors de la causerie.

Le Gabon: M. Lesage diffère son jugement

Interrogé par les journalistes sur l'affaire du Gabon, M. Jean Lesage a déclaré hier qu'il n'est pas en mesure de porter un jugement puisque la version des événements varie selon qu'elle émane d'Ottawa ou de Québec. Quand nous serons en possession de toutes les données, a dit M. Lesage, nous pourrions porter un jugement.

Beaudry: l'Expo 67 a promu l'investissement au Québec

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Paul Beaudry, estime qu'une bonne partie des investissements qui seront faits au Québec au cours des cinq prochaines années résulteront du "travail de promotion industrielle" accompli pendant l'Expo. Telle est l'opinion qu'il a émise hier lors d'une causerie prononcée devant les membres de l'administration municipale et les hommes d'affaires de Joliette.

M. Beaudry a rappelé, explique-t-il, que le comité d'accueil mis sur pied spécialement pour recevoir les hommes d'affaires étrangers en visite au Québec à l'occasion de l'Expo avait effectué 352 contacts personnels, qui ont donné lieu à des discussions approfondies. D'autre part, beaucoup de rencontres ont été faites en dehors d'un cadre purement professionnel: 2.640 personnes ont été accueillies lors de 56 réceptions données par le comité.

Si le nombre de contacts avec des hommes d'affaires a pu être aussi élevé, cela est dû, d'après M. Beaudry, au fait que son ministère avait loué un bureau au Centre du commerce international où se tenaient aussi les représentants des ministères fédéraux de l'Industrie et du Commerce et des banques à charte canadiennes. Du fait de sa présence à cet endroit, le Québec



"Miss Hospitalité" 1968, Mme Diane Tétrault-Labelle, présidente à l'ouverture officielle de l'exposition nationale des fournisseurs d'hôtels, restaurants et institutions, à la Place Bonaventure, flanquée du président de l'association, M. Jean-Paul Alarie, et du ministre de l'industrie et du commerce, M. Jean-Paul Beaudry, qui coupe le ruban traditionnel.

600 parents désavouent l'attitude de la commission scolaire de Sainte-Thérèse

par Jean-Claude Leclerc

L'escalade est montée d'un cran dans le conflit scolaire de Sainte-Thérèse, en dépit du retour des élèves en classe lundi matin. Quelque 600 parents ont désavoué dimanche soir l'attitude de la commission scolaire face au règlement des malaises soulevés par la grève étudiante. Le commissaire Lionel Bertrand, ancien député et ministre, maintenant conseiller législatif, a même menacé de démissionner. La crise devrait connaître un nouveau développement mardi prochain, alors que la commission décidera à son assemblée régulière si elle accepte de négocier avec le front commun formé entre les parents, les étudiants et les professeurs.

Quelque 600 parents ont en effet répondu à la convocation du président Roger Marceau. Et pendant plus de deux heures, dans une atmosphère lourde où chaque bride de renseignement était vivement accueillie par la foule, la commission a donné sa version des événements et motivé son attitude, spécialement à l'endroit du front commun qu'elle refuse pour le moment de reconnaître comme interlocuteur valable.

S'il semble que tout le monde, y compris les étudiants, puisse aisément s'entendre sur plusieurs des griefs soulevés avant la grève, une source d'opposition demeure cependant entre la population et les commissaires. Dans sa déclaration inaugurale, où on retrouvait, parfois au texte, des articles parus le jeudi dans l'hebdomadaire "La Voix des Mille-Îles", dirigé par M. Lionel Bertrand, le président Marceau donna l'avertissement que "nombre de décisions seront prises sur le plan administratif, pédagogique et disciplinaire".

A peine venait-il de lancer un appel aux parents les invitant à être juges et à "ramener leurs fils et leurs filles à la raison", qu'une première bombe éclata dans l'auditoire: le président du groupe des parents, M. Guy Marcotte, demanda à la commission de lire la lettre de son comité, où les parents demandent la garantie écrite qu'aucune sanction ne sera prise contre les étudiants.

La discussion reprend alors du côté de la situation des professeurs, dont les absences sont publiquement passées au peigne fin. Aucun professeur

ne peut cependant intervenir, le droit de parole n'ayant été accordé qu'aux parents d'étudiants du secondaire par le modérateur, M. Paul Méthot, directeur de l'école de Sainte-Thérèse-Ouest. Il est fait état notamment de trois renvois et de 13 démissions, survenus l'an dernier.

Le juge Fauteux intervient

Soudain, présent dans la salle, M. André Fauteux, juge, demande pourquoi les représentants des étudiants ne sont pas là ce soir. Il déclenche une vague d'applaudissements. Le président Marceau répond que les étudiants ont déjà eu l'occasion de se faire entendre lors de leur assemblée avec les parents, et que la liste de leurs griefs était sur la table.

S'en prenant au refus du président Marceau de rencontrer les étudiants et les parents jeudi soir dernier, M. Fauteux déclenche une nouvelle vague d'applaudissements en lançant: "Vous avez décliné leur invitation de discuter avec eux devant la population!"

"Nous ne sommes pas venus ici pour entendre les justifications de la commission, ajoute un autre père de famille. Pourquoi la commission se justifie-t-elle au lieu d'exposer le problème?" Le président Marceau réfile la question au directeur des études, M. Wilfrid Gamelin. Celui-ci émet l'opinion que le problème est d'abord un problème de relations humaines, puis laisse à la commission d'expliquer pourquoi elle se justifie.

Le président Marceau énumère alors la liste des comités de la commission, déclare que le problème est du ressort du comité pédagogique, et demande au président de ce comité, M. Lionel Bertrand, de prendre la parole.

Bertrand parle de démissionner

S'il a gardé le silence depuis le début, explique lentement le commissaire Bertrand, c'est que les attaques lancées contre lui depuis trois ou quatre jours laissent le public sous l'impression qu'il est la commission scolaire. Or bien au contraire, après dix ans à la commission, il a offert de partir en juillet dernier, et c'est à la demande de contribuables qu'il est resté à son poste. Un silence complet plane sur l'assemblée.

"Si les efforts que l'on fait pour faire son devoir sont futiles et vains, ajoute-t-il, il

ne prendra pas des jours avant qu'un successeur me remplace." Des applaudissements éclatent alors, mais rien n'indique s'ils vont à l'éloge de l'orateur ou à la perspective de son départ de la commission scolaire.

Reprenant le fil des événements, M. Bertrand dit alors que la première rencontre entre commissaires et étudiants, en dépit de l'ultimatum de ces derniers, avait été excessivement agréable. C'était démocratique. Les trois représentants officiels étudiants parlaient d'égal à égal, assis sur les fauteuils des commissaires. Malheureusement, si un premier groupe étudiant était prêt à collaborer, un deuxième s'objectait facilement à se rétracter.

M. Bertrand estimait en effet que certaines allégations du mémoire des étudiants du Pavillon Saint-Gabriel étaient injustes "pour tous les membres de la commission". Il ajoute que les étudiants "n'ont pas été capables de définir ce qu'ils entendaient par "patronage", ce qui laissait croire que ce chapitre avait été rédigé ailleurs par des influences étrangères".

M. Bertrand, qui est régisseur du pavillon Saint-Gabriel, dont il a ordonné la fermeture au début de la grève, a affirmé n'avoir rien à dire contre les grévistes et ceux qui ont parodié: "Ils ont eu le respect de la propriété et cela, à mes yeux, ça compte," dit-il, aux applaudissements des contribuables.

Revenant à la charge, le juge Fauteux demande au commissaire Bertrand pourquoi la commission n'accepte pas de reconnaître le comité des parents. M. Bertrand répond qu'il existe déjà des ateliers pédagogiques pour s'occuper de ces problèmes, mais que ce sont les professeurs qui s'en absentent.

Puis il ajoute que la commission peut avoir des raisons

Voir page 8 : 600 parents

Loyola ne réclamera pas "pour l'instant" de charte universitaire

Les étudiants de Loyola dont la manifestation à Québec est prévue pour demain n'exigeront pas du gouvernement qu'il octroie à leur collège une charte universitaire, mais que soit constitué un ministère de l'éducation un sous-comité (avec participation des étudiants, professeurs et administrateurs de Loyola College), lequel devra définir le statut et la place de Loyola dans le système éducationnel québécois.

C'est au cours d'une assemblée réunissant quelque 1.500 étudiants de Loyola que le président de l'association des étudiants, M. Niven, a défini ce qu'il considère, dans les négociations à venir avec le ministère de l'éducation, comme le "minimum acceptable" en deçà duquel "les étudiants ne marcheront pas".

● Création d'un sous-comité au ministère de l'éducation en vue de définir le statut légal de Loyola College, qui est encore considéré, au ministère de l'éducation, comme un "collège classique". Les étudiants demandent que ce statut soit redéfini.

● Subventions per capita de \$1.100, puisque, selon les normes en vigueur, la moitié des étudiants de Loyola est de niveau CEGEP (subventions aux CEGEP: \$990) et l'autre de niveau universitaire (subventions aux universités: \$1.500). A titre de collège classique, Loyola touche actuellement des subventions per capita de \$550.

● Octroi d'une partie des \$35 millions (subventions d'équipement) accordés annuellement aux universités pour défrayer leurs programmes de construction. Cette part devrait être fixée en tenant compte de l'importance réelle de Loyola.

Les réclamations des étudiants de Loyola ont reçu l'approbation totale de l'administration, de l'association des professeurs qui a invité

ses membres à se joindre à la manifestation, ainsi que de l'association des anciens. Au cours de l'assemblée, M. Niven a également lu des télégrammes de solidarité émanant de différents groupements et organismes, dont la Montreal Teachers Association, le NPD — Notre-Dame-de-Grâce etc. L'UGEQ, pour sa part, a décidé d'appuyer les étudiants de Loyola, car selon la centrale étudiante il est inadmissible que l'administration d'un collège soit forcée de recourir à une hausse des frais de scolarité pour faire face à ses dépenses, alors que le Québec est engagé sur la voie de la gratuité scolaire.

Selon le porte-parole étudiant, Loyola fait face présentement à deux problèmes graves. Le premier, à court terme, est constitué par la dette de \$8 millions résultant des investissements massifs des dernières années — Loyola a besoin d'argent car "il est menacé de banqueroute", selon les termes mêmes du P. Malone, recteur du collège.

Le second problème à long terme concerne la définition même de l'institution. Pour les étudiants, Loyola est une institution universitaire et, dans un avenir plus ou moins éloigné, on doit lui reconnaître ce statut. Tout en reconnaissant que le gouvernement doit accorder la priorité à la création d'une seconde université de langue française à Montréal, les étudiants pensent qu'on doit songer à fonder une troisième université de langue anglaise, "étant donné la demande croissante". Ils s'opposent énergiquement à ce que Loyola connaisse le sort réservé aux collèges classiques transformés en CEGEP.

Les organisateurs ont réservé 35 autobus pour la manifestation de demain qui réunira, espèrent-ils, de 1.500 à 2.000 étudiants. Au programme pour cet après-midi: la répétition de la manifestation, sur le campus de Loyola.

Les griefs des débardeurs

Le juge Gold présidera la commission de conciliation

OTTAWA (PC) — Le ministre du Travail, M. John R. Nicholson, a annoncé que le juge en chef associé de la Cour provinciale du Québec, le juge Alan B. Gold, avait été nommé président de la Commission de conciliation établie pour connaître les questions en litige touchant quelque 4.125 débardeurs des ports du Saint-Laurent.

Les membres désignés par la Fédération des armateurs du Canada et l'Association internationale des débardeurs n'ont pu s'entendre sur le choix d'une personne pour agir à titre de président et ont demandé au ministre de faire la nomination.

Selon M. Nicholson, l'expérience et le prestige du juge Gold en matière de différends du travail seront très précieux à la commission dans ses travaux.

Les autres membres de la commission sont MM. William Baker, de Lachine, désigné par la Fédération des armateurs et Louis Laberge, de Montréal, désigné par l'Association internationale des débardeurs.

Plus tard, aux Communes, M. Nicholson a exprimé l'espoir que la commission commence immédiatement ses travaux.

M. Roger Regimbal, (PC) — Argenteuil — Deux-Montagnes, craint que le port ne soit complètement paralysé, ce qui affecterait ses activités pour les années à venir.

Pour sa part, M. Georges Valade, (PC) — Montréal Ste-Marie, a prié le gouvernement d'obtenir que les compagnies de navigation utilisent les ports du Saint-Laurent de façon rotative.

AUTO MEDIC?

TEL QU'ANNONCÉ À LA TÉLÉVISION

INDISPENSABLE

Une fois pour toutes, réglez vos problèmes de maison avec



le seul purificateur patenté avec lampe à mercure General-Electric. Avant d'acheter une IMITATION de purificateur, consultez votre dépositaire ERZON — le purificateur reconnu par des millions de clients satisfaits.



- * Toutes senteurs
- * Fumées (cigares, cigarettes)
- * Odeurs (cuisine)
- * Humidité
- * Poussière

- * Pas plus gros qu'un radio
- * Aucun produit à ajouter
- * Aucune installation
- * Pour moins de 5\$ par semaine
- * Satisfaction garantie

DEMANDEZ UN ESSAI GRATUIT Pour Montréal, appelez 273-7734

ERZON — BOREN DISTRIBUTION

Bureau chef: 692 ouest, rue Jean-Talon, Montréal
DISTRIBUTEURS: Sherbrooke — 846-2771-72 — Victoriaville: 752-7218 — Hull-Ottawa: 776-1968
St-Jean d'Iberville: 346-4268 — Châteauguay: 692-9639 — Beauharnois: 268-5313 — Valleyfield: 373-9706, Société Franco-Canadienne de Distribution
692 du Château, Ste-Foy, Québec — 651-2422 • 651-0454.

Sans obligation de ma part, veuillez me fournir de plus amples renseignements sur le purificateur d'air ERZON.
Nom
Adresse
Ville
Tél.

L.D. 12-3-68

J'AVAIS PEUR DES FILLES...!



J'aimais regarder les filles et leur parler. Mais j'en avais peur. J'étais vite intimidé par leur regard et même leur sourire. Je ne savais pas quelles questions leur poser, quelles réponses leur donner, quel compliment leur faire, quel cadeau leur apporter. Mon sourire et mon humour les attiraient; mais je ne pouvais conserver leur amitié sincère à cause de ma gêne et de ma timidité. J'ai alors décidé de participer au cours de culture humaine et maîtrise de soi de l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce. Maintenant, je suis à l'aise avec toutes les femmes, y compris ma grand-mère, ma mère et mes sœurs. Je les respecte, elles me respectent; elles m'aident à comprendre cette moitié du monde qu'est l'univers féminin.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux instruits, aux timides, aux jeunes ou aux riches, vous

vous trompez. Il aide toute personne (hommes ou femmes) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.

C'est un cours pratique conçu par Jean-Guy Leboeuf auteur du volume: "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès". C'est un cours de qualité recommandé depuis 1954 par plus de 10.000 gradués enthousiastes. Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie à en juger vous-même la méthode et les résultats? Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite mercredi 13 ou vendredi 15 ou lundi 18 mars à 8h. P.M. (seuls soirs disponibles). L'Institut de Personnalité au Palais du Commerce, suite 219, descendez à la station de métro Berri-Dumontigny sortie Ontario (entrez par 1600, rue Berri et prenez l'ascenseur). Pour plus de détails signalez 842-8186.

Méthodologie de l'enseignement des langues étrangères

Français et anglais pour les enfants de 4 à 12 ans

MÉTHODE ACTIVE ET AUDIO-VISUELLE

Le 13 mars, à 7 h. 30 p.m.

Du 18 au 21 mars

Chaque soir, de 7 h. 30 à 9 h. 30

CONFÉRENCE PUBLIQUE

COURS DE MÉTHODOLOGIE SYSTÉMATIQUE

à l'École Délia Tétrault
5620, Darlington - Montréal

Prix: \$35.00 plus \$2.00 d'inscription

Conférence et Cours donnés par

Mme Steel, de Paris

Licenciée pour l'enseignement des langues secondes

Coauteur de cette nouvelle méthode

ÉDUCATION NOUVELLE
342, Terrasse St-Denis. Tél. 842-8931

Pour tous renseignements s'adresser à

Les tergiversations d'Ottawa devant les problèmes aigus du port de Montréal

L'inefficacité du gouvernement fédéral durant la course à la direction du parti libéral risque de paralyser le port de Montréal pendant la prochaine saison de navigation. Le temps presse et il faudrait recourir à des mesures énergiques pour redresser la situation; mais le cabinet profondément divisé, harcelé par l'opposition en Chambre, semble vouloir ajourner tous les problèmes litigieux jusqu'au choix d'un nouveau premier ministre; ce dernier sera alors débordé par la besogne, et il sera déjà bien tard pour que le port de Montréal ne subisse pas des dommages graves à cause de cette carence d'autorité.

La semaine dernière, une importante délégation montréalaise a rencontré plusieurs ministres à Ottawa pour leur exposer l'urgence de la situation. De nombreuses enquêtes, dont quelques-unes sont en cours, ont démontré l'ampleur des difficultés qui entravent l'efficacité du port et menacent son avenir. L'étude approfondie de ces problèmes est nécessaire, mais si l'on attend pour agir que toutes les enquêtes soient terminées, les dégâts seront considérables et peut-être difficiles à réparer.

Le président du Conseil des ports nationaux, M. Mann, a assuré la délégation montréalaise que l'étude économique et administrative ordonnée en 1966 se poursuit; le ministre du travail, M. Nicholson, a déclaré récemment que la Commission canadienne des transports enquête aussi sur les méthodes administratives des ports canadiens. L'on sait que le juge Smith, de la Cour supérieure, va entreprendre aussi une enquête sur le pillage, les pots-de-vin, ristournes, prêts usuraires, sur la violence et l'intimidation dans les trois ports du Saint-Laurent. Mais en attendant les résultats de ces études il faut aller au plus pressé.

En janvier, le Conseil du port de Montréal a publié un rapport préparé par Me Jules Deschênes sur les vols et le pillage dans le port, et c'est à la suite de ce document que l'enquête confiée au juge Smith a été décidée. Il s'agit d'un problème aigu qui a des répercussions sur les autres difficultés du port. Les ministres ont assuré la délégation montréalaise que certaines mesures recommandées par M. Deschênes seraient adoptées sans attendre les conclusions de l'enquête judiciaire, et des changements ont été apportés à la direction de la police du port. Mais M. Deschênes affirmait dans son rapport que la principale cause de la situation qu'il a constatée, c'est "l'absence d'une

autorité centrale forte" au port de Montréal.

Le problème le plus inquiétant à l'heure actuelle c'est le conflit qui oppose les débardeurs aux armateurs. L'enquête Picard instituée à la suite de la grève de 1966 devait trancher les questions sur lesquelles les deux parties n'avaient pas pu s'entendre, et son rapport dont les conclusions étaient exécutoires conciliait les exigences du progrès technique et celles de la sécurité de l'emploi; cette formule, qui semble sans précédent, garantissait aux débardeurs 37 semaines de travail par année.

Cette solution a été jusqu'ici un échec parce que les deux parties ne s'entendent pas sur la façon de l'appliquer, chaque camp rejetant la faute sur l'autre. L'arbitrage exécutoire ne valait que pour la convention collective qui s'est terminée avec 1967, et les négociations pour une nouvelle convention n'ont guère progressé, même si une commission d'arbitrage vient d'être nommée pour tâcher de préciser certains points du rapport Picard.

Le port de Montréal n'est pas représenté dans les négociations dont dépend son activité et sa vie même. On a même l'impression que les deux groupes ne placent pas l'intérêt du port au-dessus de leur conflit. Le Canada n'a pas de marine marchande, et les armateurs sont des agents d'entreprises de navigation étrangères. Ils sont évidemment intéressés à la prospérité du port, mais si les coûts de transport par notre port deviennent trop élevés, les cargaisons prendront d'autres routes concurrentes, soit les ports de la côte atlantique américaine, ou ceux des provinces maritimes, et encore ceux du golfe Saint-Laurent. L'on rapporte même que, pour prévoir l'éventualité d'une grève prolongée dans le port de Montréal cet été, la Fédération des armateurs a conseillé aux entreprises de navigation outre-mer de prévoir, pour leurs navires venant à Montréal, des connaissances facultatives qui permettraient de choisir un autre port au besoin.

Le syndicat des débardeurs de Montréal fait partie d'un syndicat international dont la direction est à New York. Le syndicat local a son autonomie et négocie lui-même, mais avec l'appui et les conseils de la direction new-yorkaise. L'on peut donc se demander si l'intérêt du port de Montréal a toujours priorité dans les vues du syndicat. Les débardeurs seraient évidemment les premières victimes d'une paralysie ou d'un

déclin du port de Montréal, mais devant les avertissements des armateurs à ce sujet ils haussent les épaules et disent qu'on veut seulement leur faire peur, que la Fédération des armateurs devra finalement céder pour ne pas encourir des pertes plus considérables.

Il y a des torts des deux côtés, mais l'administration du port a aussi sa part de responsabilité. Dans d'autres pays, les ports délèguent des représentants à des comités chargés de prévenir les conflits de travail et de promouvoir de bonnes relations entre employeurs et employés. A Montréal il n'existe pas d'autorité pour protéger les intérêts du port dans ces négociations ni pour promouvoir des compromis nécessaires.

En vue de corriger ces déficiences, la délégation montréalaise a demandé au gouvernement fédéral de transporter à Montréal le siège du Conseil des ports nationaux, et de nommer dans ce conseil un membre pour représenter le port de Montréal. M. Nicholson a formulé une objection; il s'inquiète du port de Vancouver, si le Conseil des ports nationaux était à Montréal. Or le premier ministre de la Colombie-Britannique n'est pas du tout satisfait de la gestion actuelle du port de Vancouver; il estime que l'administration d'un port à 3,000 milles de distance n'est pas efficace. Il a probablement raison, car la distance entre Ottawa et Montréal est beaucoup moins grande, mais les résultats de cette direction du port de Montréal sont lamentables.

L'évolution des moyens de transport, et en particulier de la navigation, requiert une administration plus alerte et plus vigilante dans un port qui se transforme aussi rapidement que celui de Montréal. Des navires de plus fort tonnage vont exiger un approfondissement du chenal, et la mécanisation impose aussi des méthodes nouvelles, notamment le recours aux containers. Chaque port important devrait avoir une administration décentralisée et autonome; c'est une nécessité pour le port de Montréal.

La prospérité du port n'intéresse pas seulement les armateurs et les débardeurs, toute la vie industrielle et économique de la métropole en dépend dans une large mesure, et donc celle de la province. Le gouvernement du Québec doit appuyer les revendications des Montréalais à Ottawa, car si notre port est paralysé l'été prochain, le chômage augmentera et le trésor provincial lui-même sera atteint.

Paul SAURIOL



— Fais pas la politique, fais l'amour ...

Plaidoyer pour une politique de la recherche et du développement au Québec

1 - La responsabilité première des pouvoirs publics

par Jean Lesage

● Causerie, prononcée lundi, le 11 mars, par le chef du parti libéral du Québec et chef de l'opposition à l'Assemblée législative, devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal. Nous publions demain la deuxième partie de ce texte.

Le Québec moderne est entré irrévocablement dans le processus d'évolution qui caractérise nos sociétés industrielles; il n'y a à peu près aucun facteur de l'activité québécoise qui ne soit soumis à cette dynamique du changement. En effet, au cours des dernières années, nous avons été appelés à réfléchir sur l'ensemble de notre organisation sociale, sur la structure de notre économie et sur l'organisation politique québécoise et canadienne. Aussi, pour quiconque participe d'une façon ou d'une autre à cette nouvelle vitalité québécoise, une même question se pose, celle de savoir comment canaliser et rationaliser les différentes forces qui se manifestent dans notre société dans le sens des objectifs fondamentaux du Québec.

Quel que soit le domaine particulier dans lequel nous oeuvrons, que ce soit le syndicalisme, les professions, les affaires ou la politique, nous sommes appelés à nous rallier autour d'un même objectif, celui de la croissance économique du Québec. Nous savons tous que pour atteindre ce but nous devons viser à augmenter sans cesse la quantité et la qualité des divers facteurs de production: travail, capital et ressources naturelles, sans oublier toutefois que c'est dans la combinaison efficace et fonctionnelle de ces facteurs que réside la clef d'une croissance économique soutenue.

On dira que c'est un raisonnement assez curieux. Il paraît pourtant fort justifié. Le *Globe and Mail* a d'ailleurs été amené à formuler un tel point de vue à la suite d'une étude faite dans une région particulière de l'Ontario, celle de Kapuskasing, où la population française, pourtant majoritaire, semble s'accommoder un peu trop facilement d'un bilinguisme à l'anglaise.

Nous ne connaissons pas la situation qui prévaut dans cette localité, mais si elle est telle que la décrit le quotidien torontois, il n'est pas étonnant qu'il faille presque imposer le français de force dans ce secteur. Selon le *Globe and Mail*, même si le high school de cette ville est fréquenté en très grande majorité par des Franco-Ontariens, on ne se servait du français jusqu'à cette année que pour enseigner le français. A l'hôtel de ville et devant les tribunaux tout se ferait en anglais.

Des cas du genre peuvent sûrement exister ailleurs et non seulement en Ontario mais dans d'autres provinces. Surtout dans d'autres provinces. Après des décennies d'unilinguisme anglais, on finit, comme dit le journal de Toronto, par ne plus avoir la force de réclamer ou d'exercer ses droits. Il faut alors que les lois remédiatrices soient plus que permissives. Autrement, toutes ces belles lois risqueraient de demeurer absolument inopérantes.

V.P.

se distinguer par sa langue maternelle, de même les autres parties du pays se distingueront nécessairement par leur langue première, l'anglais. D'autres éléments distinctifs peuvent être envisagés: comme exemple, pour une province ou deux, la conservation du système monarchique.

C.G. GARCEAU
Montréal, 10 février 1968

BLOC NOTES

Pour un vote libre sur l'avortement

Le Telegram de Toronto revenait, samedi, sur le projet de loi omnibus dont le projet est le ministre fédéral de la Justice, M. Pierre Elliott Trudeau. Ce projet de loi comporte quelques clauses, en particulier, qui se rapportent au problème de l'avortement. Si ces clauses étaient acceptées, il serait désormais permis, sur l'avis favorable d'un comité ad hoc de l'hôpital, de procéder à des interruptions artificielles de grossesse lorsque la vie ou la santé de la mère seraient mises en danger. Quoique généralement favorable au projet, le quotidien torontois suggère que le vote en Chambre sur une telle question devrait être libre.

Nous partageons pleinement cet avis. On avait d'ailleurs laissé entendre, l'an dernier, qu'il en serait ainsi. Ce n'est que plus tard qu'on a manifesté l'intention de présenter le projet de loi comme un tout et d'en faire l'objet d'un vote selon les lignes de parti.

On doit reconnaître, croyons-nous, que ce problème de l'avortement comporte des implications morales et conséquemment posé, sinon à tous les députés, du moins à bon nombre d'entre eux, un véritable problème de conscience. Il serait normal, dans les circonstances, qu'on laisse ces représentants du peuple s'exprimer sans la moindre contrainte.

Evidemment, nous ne voulons pas laisser entendre que les députés à qui une telle législation répugnerait en conscience, n'auraient pas la force d'âme nécessaire pour s'écarter

ter de la ligne de leur parti. Mais pourquoi insisterait-on pour les placer dans une situation aussi embarrassante.

Il nous semble, en effet, qu'il importe ici, plus que dans tout autre domaine probablement, de savoir exactement quelle est la volonté de nos législateurs. Il faut donc éviter à tout prix de leur forcer la main dans un sens ou l'autre.

Si le ministre de la Justice est vraiment convaincu que son projet de loi est bon, il ne devrait pas craindre de le soumettre à un vote libre. Ce vote ne serait pas libre si la vie du gouvernement devrait dépendre du nombre de députés qui se prononceraient pour ou contre la mesure.

A cet égard, les partis d'opposition devraient également laisser leurs membres s'exprimer et voter exactement comme ils l'entendent. Cette question, en effet, n'a rien à voir avec la philosophie d'aucun des partis en présence. Elle est avant tout matière à opinion très personnelle.

Me Wagner
en gain de cause

Le juge Claude Prévost de la Cour supérieure vient de décider que le Barreau a outrepassé ses prérogatives en censurant Me Claude Wagner pour des propos qu'il avait tenus comme ministre de la Justice alors qu'il occupait ces fonctions dans le cabinet Lesage.

Toute l'affaire remonte à une causerie qu'avait faite Me Wagner, le 10 octobre 1965, au

congrès de l'Association du Barreau rural de la province à Drummondville. Dans cette causerie où il se disait heureux de s'adresser à ce groupe d'avocats "non seulement en tant que ministre, mais surtout en confrère", Me Wagner avait accusé un juge de Rivière-du-Loup, qu'il avait suffisamment identifié pour qu'on le reconnaisse, d'avoir entendu une cause en chambre et, chose plus grave, de l'avoir fait en l'absence de l'avocat de la Couronne.

Les faits relatés par Me Wagner n'étaient pas exacts. Il avait aussi, du même coup, formulé des commentaires sur des dossiers à l'étude. Le juge faussement accusé fit d'abord une mise au point publique puis, comme le ministre ne se rétractait point, porta une plainte auprès du Barreau.

Le Barreau trouva la plainte justifiée et condamna Me Wagner à l'amende.

Nous sommes parfaitement d'accord avec le jugement rendu par le juge Prévost. S'il fallait que le Barreau garde juridiction sur un de ses membres devenu ministre de la Justice, ce serait placer ce dernier dans une situation absolument intenable. Un ministre ne saurait avoir de comptes à rendre qu'au cabinet, au parlement et au peuple.

Même si Me Wagner, dans une précaution oratoire, avait dit parler surtout comme avocat, il est bien sûr que c'est à titre de ministre qu'on l'avait invité à cette rencontre, que c'est le ministre et non le confrère qu'on voulait entendre. D'ailleurs, Me Wagner avait traité de problèmes relatifs à l'administration de la Justice.

Ce fut et c'est toujours notre conviction qu'un ministre doit échapper à la censure de la corporation dont il peut être membre. Aussi souscrivons-nous entièrement à cette partie du jugement du juge Prévost où il est dit que c'était non seulement le droit de Me Wagner mais également son devoir et sa responsabilité de discuter publiquement des problèmes soulevés par l'administration de la justice dans la province, et que ce droit ne pouvait être restreint par des normes disciplinaires imposées par le Barreau de Montréal à ses membres agissant en tant qu'avocats.

Me Wagner aurait pu, évidemment, agir avec beaucoup plus d'élégance dans toute cette affaire; il aurait dû accepter de rétablir les faits après qu'on lui eut démontré qu'il avait erré, mais il était sûrement justifié de nier au Barreau le droit de lui faire subir un procès.

Nous sommes heureux que sur ce point, la cour lui ait donné raison.

Un ministre, dans l'exercice de ses fonctions, n'a pas le droit, nous le concédons, de fausser les faits ou d'accuser à tort un membre de sa profession ou de quelque profession que ce soit. Mais ce n'est pas au conseil de discipline de son ordre de le juger. Si le tribunal de l'opinion populaire n'est pas suffisant pour le censurer, les cours de justice sont toujours là pour entendre de telles causes.

En somme, nous ne défendons pas ici Me Wagner mais un principe. Le principe qui vient de triompher devant la Cour supérieure.

Imposer des droits

Voici comment débutait un éditorial récent du *Globe and Mail* de Toronto: "Des droits trop longtemps niés sont parfois inutiles à ceux à qui on les reconnaît finalement, car la force de les accepter et de s'en servir n'existe plus. C'est un facteur dont le premier ministre John Roberts devra tenir compte au moment où il s'apprête à reconnaître aux Franco-Ontariens leurs droits linguistiques. Il n'est pas impossible qu'il faille imposer ces droits tant aux Franco-Ontariens qu'aux Anglo-Ontariens. Il se peut que la province juge nécessaire,

Il est possible que la formule "Statut particulier" connote dans sa traduction littérale anglaise un élément de restriction qui n'est pas nécessaire. Sans diluer le contenu essentiel de "Statut particulier", peut-être que le terme "distinctif" trouverait plus de faveur dans les négociations.

Comme le bilinguisme semble être le rôle distinctif de tout le Canada, le Québec continuera à

à l'occasion, d'ignorer l'autonomie locale et de dire aux intéressés, non pas qu'ils peuvent faire telle ou telle chose, mais qu'ils doivent le faire. Un tel autoritarisme peut s'imposer au nom de l'économie et des droits civils".

On dira que c'est un raisonnement assez curieux. Il paraît pourtant fort justifié. Le *Globe and Mail* a d'ailleurs été amené à formuler un tel point de vue à la suite d'une étude faite dans une région particulière de l'Ontario, celle de Kapuskasing, où la population française, pourtant majoritaire, semble s'accommoder un peu trop facilement d'un bilinguisme à l'anglaise.

Nous ne connaissons pas la situation qui prévaut dans cette localité, mais si elle est telle que la décrit le quotidien torontois, il n'est pas étonnant qu'il faille presque imposer le français de force dans ce secteur. Selon le *Globe and Mail*, même si le high school de cette ville est fréquenté en très grande majorité par des Franco-Ontariens, on ne se servait du français jusqu'à cette année que pour enseigner le français. A l'hôtel de ville et devant les tribunaux tout se ferait en anglais.

Des cas du genre peuvent sûrement exister ailleurs et non seulement en Ontario mais dans d'autres provinces. Surtout dans d'autres provinces. Après des décennies d'unilinguisme anglais, on finit, comme dit le journal de Toronto, par ne plus avoir la force de réclamer ou d'exercer ses droits. Il faut alors que les lois remédiatrices soient plus que permissives. Autrement, toutes ces belles lois risqueraient de demeurer absolument inopérantes.

V.P.

se distinguer par sa langue maternelle, de même les autres parties du pays se distingueront nécessairement par leur langue première, l'anglais. D'autres éléments distinctifs peuvent être envisagés: comme exemple, pour une province ou deux, la conservation du système monarchique.

C.G. GARCEAU
Montréal, 10 février 1968

lettres

Pour un statut distinctif

Il est possible que la formule "Statut particulier" connote dans sa traduction littérale anglaise un élément de restriction qui n'est pas nécessaire. Sans diluer le contenu essentiel de "Statut particulier", peut-être que le terme "distinctif" trouverait plus de faveur dans les négociations.

Comme le bilinguisme semble être le rôle distinctif de tout le Canada, le Québec continuera à

américain. Pour l'ensemble des pays européens, c'est environ 2% de leur revenu national brut qui va aux opérations de recherche; au Canada, il se dépense environ \$400 millions par année pour les mêmes fins, ce qui équivaut à 1% du revenu national brut.

Les impératifs de l'accroissement de la main-d'œuvre, de l'amélioration du niveau de vie de la population et de la concurrence industrielle et commerciale sur les marchés mondiaux exigent que nous ayons le souci d'améliorer notre productivité; or, cela ne peut se faire sans un considérable effort de recherche scientifique et industrielle. Le Conseil Économique du Canada dans son premier exposé suggérerait que nous attachions une attention particulière à la recherche dans les secteurs industriels les plus progressifs: secteur secondaire, industrie de l'électronique, chimie. En effet, et on le comprend facilement, il ne nous est pas possible, sans une spécialisation de nos travaux, de faire oeuvre utile et efficace en raison des limites de nos ressources financières et humaines. Si cela est vrai pour le Canada, ça l'est évidemment davantage pour le Québec.

Il est incontestable que la mise en place au Québec d'une véritable politique de recherche exige que nous consentions à y mettre les efforts financiers nécessaires. Cependant, il ne faudrait pas croire que c'est uniquement affaire d'argent. En effet, il importe, et cela devient de plus en plus urgent, que nous fassions également un inventaire complet des ressources humaines et institutionnelles dont nous disposons actuellement au Québec en matière de recherche scientifique et industrielle. Une fois cet inventaire réalisé, il serait essentiel que l'Etat, les universités, les syndicats et le monde des affaires participent à une réflexion sur les objectifs que pourrait raisonnablement poursuivre notre effort dans ce domaine. Quelles pourraient alors être les principales lignes de force d'une véritable politique de recherche au Québec.

b) l'Etat québécois

Au Québec, bien qu'il existe déjà depuis longtemps, à l'intérieur de l'administration gouvernementale, différents services de recherche, ce n'est vraiment qu'après la publication du deuxième volume du rapport de la Commission Parent (novembre 1964) que le gouvernement s'est préoccupé de définir une politique cohérente dans ce secteur. Au début de 1966, le gouvernement avait fait inscrire au Feuilleton de l'Assemblée législative les bills 6 et 7 visant à créer un centre de recherche industrielle et un conseil de la recherche scientifique. Le centre de recherche industrielle avait pour objet la recherche en sciences appliquées effectuée soit dans des laboratoires, ceux de l'Hydro-Québec et dans d'autres centres; la mise au point de procédés industriels en collaboration avec les intéressés; la collection et la diffusion de l'information et des renseignements d'ordre technologique et industriel. Pour sa part, le Conseil de la recherche scientifique avait pour objet la recherche, tant pure qu'appliquée, autant en sciences exactes et en sciences de la nature qu'en sciences de l'homme. Il devait, à cet égard, conseiller le gouvernement dans l'élaboration de sa politique en ces matières; promouvoir la recherche par la distribution de subventions à des chercheurs; collaborer avec les autres organismes existants dans la province et au Canada; assurer la liaison entre la recherche pure et la recherche appliquée et technique, ainsi qu'entre les diverses disciplines; dresser et tenir à jour l'inventaire de la recherche au Québec.

Le rôle des gouvernements dans la promotion et la recherche

Si la recherche constitue l'un des principaux facteurs de la croissance économique d'une collectivité, il est bien certain que l'Etat ne peut s'en désintéresser. A vrai dire, en étudiant ce qui se passe dans les différents pays occidentaux, nous sommes à même de constater qu'il en est le principal responsable. Ainsi, d'après la National Science Foundation, la part prise par l'Etat américain dans les dépenses de recherche est extrêmement importante: aviation, 90%; électricité et électronique, 65%; instruments scientifiques, 42%; mécanique, 32%; transformation des métaux, 28%; chimie, 20%.

a) l'Etat fédéral

Le gouvernement canadien lui-même est loin de se désintéresser de ce qui se fait dans l'ensemble de son territoire; en effet, bien que nous ne disposions pas de statistiques précises par secteur d'activité industrielle, nous savons que le gouvernement canadien a mis de l'avant, depuis 1959, un ensemble de programmes spéciaux:

a) le programme d'aide aux travaux de développement pour la défense;

b) le programme de recherche industrielle pour la défense lancé en 1961;

c) le programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de Recherche établi en 1962. Il a pour objet:

1. la création de nouvelles installations et l'agrandissement des installations existantes de recherche dans les entreprises industrielles;

2. l'amélioration des communications entre les chercheurs des laboratoires gouvernementaux et ceux des laboratoires industriels.

D'autre part, le gouvernement canadien contribue à améliorer la capacité de recherche et de développement des industries canadiennes par le moyen de contrats donnés à l'entreprise privée par les différents services scientifiques des ministères ou autres organismes de la Couronne.

Enfin, depuis 1944, la loi de l'impôt sur le revenu du Canada prévoit certains avantages fiscaux pour les industries canadiennes qui entreprennent des travaux dans ce domaine.

S'il est bien évident que le rôle principal d'un gouvernement en matière de recherche scientifique et technique consiste dans le soutien financier, il n'en demeure pas moins que l'Etat, en tant que principal agent responsable de la croissance économique, doit se préoccuper de coordonner d'une façon ou de l'autre les différents travaux qui sont entrepris soit dans les universités, soit dans l'industrie privée, ou encore dans les divers services gouvernementaux.

Suite à la page 5

LE DEVOIR

FONDEUR: HENRI BURTON RANVILLE (1890-1960)
Claude RYAN, Directeur
André LAURENDEAU, Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOL
Directeur de l'information: Jean FRANCOEUR
Trésorier: Arthur LEBEVRE

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et bidouilles: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$20.00, 6 mois \$11.00, 3 mois \$6.00. A l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Édition du samedi 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéro et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE: 844-3361

Une étude de l'OCDE

Les aléas de la politique économique du Canada

par Claude Lemelin

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) procède chaque année à une revue de la situation économique et à une évaluation de la politique conjoncturelle de chacun des pays-membres. Dans ce premier article, nous résumons la première partie de l'étude que l'organisation a publiée en février sur le Canada; nous reproduisons de main l'appréciation des perspectives à court terme de l'économie canadienne de même que les conclusions de ses chercheurs.

Le rôle de la politique économique

L'OCDE signale dès le départ que "la situation du Canada est peut-être un peu particulière, du fait que le commerce extérieur y représente une proportion plus élevée du PNB que dans bon nombre de pays et que l'influence étrangère se traduit essentiellement par une prédominance d'un seul pays, les États-Unis".

Cette influence prépondérante de l'économie américaine sur la conjoncture ca-

nadienne résulte au premier chef de ce que les deux économies sont complémentaires, "les États-Unis comptant sur le Canada pour couvrir une bonne partie de leurs besoins de matières premières et le Canada sur les États-Unis pour la fourniture de produits manufacturés". Les flux de biens et de services entre les deux pays sont tels que la balance canadienne des paiements courants est largement déficitaire. Comme l'excédent traditionnel des échanges du Canada avec le reste du monde ne suffit pas à combler ce déficit, les entrées de capitaux américains sont absolument nécessaires à l'équilibre des paiements extérieurs du pays.

En l'occurrence et bien que l'on ne sache vraiment s'il s'agit d'une cause ou d'un effet, "les capitaux et les techniques opératoires américaines ont joué un rôle de premier plan dans le financement et l'expansion de l'industrie canadienne", ce qui permet aujourd'hui aux États-Unis de contrôler au-delà de 46% de l'industrie manufacturière canadienne.

Comme il fallait s'y attendre, ces liens ont abouti à une intégration "très poussée" des marchés financiers des deux pays. On observe, outre les entrées nettes de capitaux américains — surtout des investissements directs, mais également le produit de ventes d'obligations nouvelles sur le marché new-yorkais — "un mouvement régulier, et d'ordinaire fort bien équilibré dans les deux sens, de titres antérieurement émis". L'OCDE note cependant que ce mouvement s'est soldé ces dernières années par une importante sortie de capitaux, sans dire toutefois s'il s'agit, à son avis, d'un déséquilibre temporaire ou d'une tendance nouvelle. Cette intégration des marchés financiers s'est étendue récemment au domaine monétaire, ayant dû choisir, à la suite des mesures adoptées par les

États-Unis pour redresser leur balance des paiements, entre le libre accès au marché de capitaux américain et l'autonomie de sa politique monétaire, le Canada a opté pour le premier. L'entente intervenue la semaine dernière entre M. Sharp et son homologue américain est venue confirmer encore une fois ce choix, contesté par plusieurs hommes politiques et universitaires canadiens.

L'OCDE fait enfin allusion à d'autres influences américaines, entre autres celle des syndicats "internationaux", qui réclament pour les travailleurs de certaines industries canadiennes des salaires équivalents à ceux qui sont versés outre-frontières.

Malgré tout cela, d'affirmer l'organisation, "il ne faudrait pas conclure que la politique canadienne a peu de poids... En situation de plein emploi, la politique de régulation de la demande a un rôle important à jouer pour préserver un rythme d'expansion satisfaisant", tant en ce qui a trait à l'utilisation des ressources qu'au contrôle de l'in-

flation. A son avis, les autorités canadiennes peuvent aussi agir fortement sur l'offre de biens et services, en accroissant la mobilité de la main-d'œuvre et en favorisant la rationalisation et le caractère concurrentiel de l'industrie canadienne.

Du milieu de 1965 à la fin de 1966

Après cette entrée en matière, l'OCDE rappelle que le gouvernement central, prévoyant un fléchissement du taux de croissance alors qu'il subsistait une "certaine marge" de ressources inemployées, a déposé en mars 1965 un budget de relance en réduisant de 10% l'impôt de base sur le revenu des particuliers, tout en maintenant le caractère expansionniste de sa politique monétaire.

Le taux d'expansion s'est cependant accéléré dans les mois qui ont suivi, de sorte qu'Ottawa a dû restreindre quelque peu la demande en ajoutant certains des travaux publics qu'il projetait de mettre en chantier et en portant le taux d'escompte de la Ban-

que du Canada de 4,25 à 4,75%. Ces mesures "n'ont toutefois pas suffi à empêcher une augmentation excessive de la demande", ce qui a provoqué des tensions dans certains secteurs (notamment celui de la construction) et, partant, une accélération de la hausse des prix.

De nouvelles mesures restrictives ont donc été décrétées dans le budget de mars 1966: abrogation de la réduction de 10% de l'impôt sur le revenu des particuliers, institution d'un impôt provisoire et remboursable de 5% sur les profits et resserrement également temporaire des dégrèvements consentis pour l'amortissement du capital. En même temps, la banque centrale relevait d'un autre demi-point son taux d'escompte, qui passait ainsi à 5,25%.

Les répercussions de ces mesures déflationnistes ne se sont pas fait attendre: dès le deuxième trimestre, l'accroissement du P.N.B. tombait à 1%. Tandis que l'investissement et la construction domiciliaire fléchissaient, les dépenses publiques et la consommation continuaient d'aug-

menter, soutenant ainsi la conjoncture; l'augmentation du chômage a donc été légère. Toutefois, "les prix et les coûts ont continué leur progression".

La politique conjoncturelle en 1967

Au début de 1967, l'évolution de la conjoncture au Canada a été fortement influencée par un ajustement du rapport des stocks aux ventes qui a entraîné un ralentissement marqué de l'activité économique: pour écouler les stocks accumulés précédemment, les entreprises ont réduit leur production courante. Il en est résulté un ralentissement temporaire de la hausse des prix et des taux d'intérêt, même si la demande globale se maintenait à un niveau élevé.

Dès le premier semestre, le gouvernement central a donc cru nécessaire de stimuler l'investissement privé en remboursant l'impôt de 5% sur les profits et en rendant plus généreux les dégrèvements pour amortissement du capital. Ottawa permettait en même temps à la Société centrale d'hypothèques et de logement

d'accroître de \$300 millions ses prêts, afin de relancer l'industrie de la construction.

Bien que l'activité économique eût paru retrouver pendant le deuxième trimestre un rythme d'expansion plus rapide, "le budget fédéral pour 1967-68, qui n'a été présenté qu'en juin, a été conçu de manière à exercer un effet légèrement expansionniste sur l'économie": suppression immédiate de la taxe de 6% encore perçue sur les équipements de production — à laquelle il faut ajouter des réductions secondaires d'impôt — les dépenses publiques continuant de s'accroître à un rythme élevé (14% sur la base des comptes de la nation). En même temps, la politique monétaire redevenait expansionniste, essentiellement par l'intensification des opérations d'"open market": l'expansion de la masse monétaire et des dépôts d'épargne dans les banques à charte s'est accélérée par rapport à l'année précédente. Pour contrebalancer les pressions à la hausse qui s'exerçaient sur les taux d'intérêt à court terme, la Banque du Canada a dû toutefois porter à 5% son taux d'escompte en septembre.

Deux mois plus tard, à la suite de la dévaluation du sterling, elle a dû le relever d'un autre point.

Ces mesures budgétaires et monétaires, visaient "à assurer le léger soutien nécessaire pour les dépenses d'investissement, sans conséquences préjudiciables sur les coûts et les prix." Mais il est apparu au troisième trimestre "que les pressions qui s'exerçaient sur le niveau général des prix ne perdaient rien de leur vigueur et que des difficultés croissantes se faisaient jour sur les marchés de capitaux." Le ministre fédéral des finances a donc déposé, en fin de novembre, un budget supplémentaire décrétant une surtaxe de 5% sur le revenu des particuliers, le relèvement des taxes d'accises sur l'alcool et le tabac ainsi que l'accélération des versements anticipés de l'impôt sur les profits. La substance économique de ce mini-budget qui, comme on le sait a été défilé en troisième lecture aux Communes, a été reprise dans la résolution financière que le gouvernement a présentée la semaine dernière.

(à suivre)

lettres

Séparatisme "à la Trudeau"

Bravo Trudeau. Le témoignage irrécusable que vous avez rendu sur la qualité du français au Québec permettra aux indécis de rompre leur hésitation. Vous dites qu'il n'est pas question d'accorder plus de pouvoirs au Québec tant qu'il ne parlera pas mieux. A ce compte là, même un fédéraliste convaincu finirait par penser, séparation. Pour compléter cet effet de ridicule que vous maniez pourtant si bien, ne faudrait-il pas aller beaucoup plus loin? Vos concessions en regard des gens instruits sont trop généreuses, car non seulement peut-on critiquer le français des écoles, mais aussi le

mauvais langage des gens cultivés et des universitaires. Et ce délit est beaucoup plus grave et bien plus honteux, car le danger de la répugnante contamination dont vous parlez n'en devient que plus imminent, pour les autres provinces. Et il faut tenir compte d'un autre fait, plus effrayant encore: la déplorable qualité de l'anglais que parlent les Canadiens français! N'y a-t-il pas là de quoi abolir partout le bilinguisme, puisqu'au Québec il a causé de tels ravages? Et à partir de l'originale version du "statut particulier" que vous donnez, n'y a-t-il pas là de quoi écarter le Québec de la Confédération?

Vos paroles furent si mal reçues que vous invoquez le précédent créé par le frère Untel (La Presse, 16 février), et par d'autres (Le Devoir, 17 février). Ces auteurs, eux, n'ont pas soulevé le même tollé. Et pour cause: Parler d'un fait indéniable, et les conclusions qu'on en tire, ce sont deux choses. Parler du français des Québécois pour attirer l'attention sur leur difficulté d'être, sur l'effort qu'ils ont à fournir pour prendre conscience d'eux-mêmes, sur la lutte qu'ils doivent soutenir pour assurer leur développement propre, c'est une chose. Parler du français des Québécois, et en faire un argument massif pour justifier le non-rapatriement de leurs pouvoirs, c'en est une autre. Dénoncer un fait réel pour secouer l'inertie et inviter à construire mieux, c'est une chose; et le montrer du doigt pour paralyser le courage d'agir, c'en est une autre. Rappeliez une vérité difficile pour convertir à se refaire une dignité, c'est une chose; et en parler pour faire honte, c'en est une autre.

MARIE GERIN-LAJOIE,
Montréal, 19 février 1968.

Duel Ferretti-Bourgault

Je suis une grand-mère de la classe ouvrière. J'ai toujours été nationaliste. J'ai été gagnée par les premiers mouvements indépendantistes. En 1963, j'étais dans le PRQ, puis je suis allée ensuite au RIN quand le PRQ est disparu. Dans ces deux mouvements, j'ai rencontré de vrais patriotes, des gens qui mettaient la patrie au-dessus de tout.

Il faudrait un livre pour dire tout ce que le RIN a fait... Aussi est-il triste d'assister aujourd'hui au duel Ferretti-Bourgault. Tous

deux sont sincères. Ce différend nuit à tout le monde et le grand responsable c'est René Lévesque. C'est lui qui s'approprie à recueillir le fruit de huit ans de sacrifices avec le sourire sans avoir même levé le petit doigt. Qu'est-ce qu'il en fera? Nul ne le sait. Serait-il le Duplessis d'aujourd'hui? Car pour ceux de mon âge le rapprochement Bourgault-Lévesque ressemble au rapprochement Paul Gouin-Duplessis. Espérons que cela ne se produira pas.

Il ne faut pas oublier le tra-

vail que Pierre Bourgault a fait pour conduire le RIN ou il est aujourd'hui. Quant au petit groupe venu de Parti-Pris ou du PSQ, il n'est qu'une minorité, mais il travaille très fort.

Je suis pour un Québec libre, vraiment libre. Et même si tous les finistes passent au MSA, je vais attendre pour voir ce qui va se passer. J'ai été trop déçu, j'ai trop peur. M. Lévesque a eu tant de fois l'occasion de crier "Vive le Québec libre" et il ne l'a pas fait. Quand j'aurai la preuve qu'il n'est pas un politicien comme les

Travailleurs sociaux et débats publics

M. Claude Ryan, A la Conférence canadienne des étudiants en service social, vous avez déploré l'absence des travailleurs sociaux dans les débats publics actuels.

Nous regrettons que vous cherchiez la cause de cette absence dans "une attention trop exclusive à une question de statut". Il est vrai que l'engagement politique — avec ses dénonciations du soi-disant adversaire, à confondre et à abattre, ne nous est pas apparu à date comme un climat où les progrès sociaux réels sont possibles. Nous avons peut-être abusé des mémoires aux gouvernants et des réunions d'étude entre professionnels — sans que la communauté ou les journalistes soient conscients du travail accompli dans ce quasi-secret.

Mais à qui devons-nous les changements d'attitudes dans notre communauté pour les filles-mères et leurs enfants, les malades psychiques nous avons cru à la psychiatrie avant qu'un seul psychiatre eût, soit gradué, les alcooliques, la nécessité de services adéquats à la famille, aux handicapés physiques aux migrants etc. etc. Ou croyez-vous que le département du Bien-Être social de Québec recrute ses

meilleurs plans et employés? Les agences sociales vivent depuis 25 ans au Québec un climat de pauvreté qui les rend proches de leur "clientèle sans voix". Comment payer des publicistes pour retenir l'attention de nos journalistes distraits par ceux qui crient très fort, très haut?

Monsieur Ryan, offrez-nous une rubrique spéciale dans votre journal, permettez à un jour-

naliste de travailler avec nous, à la publication d'une chronique régulière, et peut-être que les journalistes et la communauté découvriront que l'action patiente, têtue des travailleurs sociaux aînés, a préparé un beau terrain d'expérimentation et de recherche pour les jeunes travailleurs sociaux nés, 10, 15 ou 20 ans plus tard que nous.

GERTRUDE NOTENBAERT S.P.
Montréal, 15 février 1968.

Bravo à M. Ouimet

Il est impossible de regarder ou d'écouter une émission de Radio-Canada sans subir, d'une façon ou d'une autre, la pression des commentateurs en faveur des mouvements indépendantistes, ou des remarques grossières, voire indécentes, qui frisent le racisme. Au tout début de la série, l'émission "Les Couches-Tard", à laquelle vous faites allusion, permettait aux téléspectateurs de se détendre, mais j'oserais dire que maintenant elle est devenue une émission anticanadienne, sinon à thèse séparatiste.

Le service des nouvelles répète de temps en temps, à ses bulletins de 6:30 et 11:00 heures, les nouvelles les plus importantes de la journée. Il est rare que l'on donne deux jours d'affilée les déclarations faites par les chefs de partis politiques québécois ou canadiens, mais, à plusieurs reprises, j'ai entendu,

répétées à tous les bulletins de nouvelles, deux jours d'affilée, des déclarations faites par le chef du mouvement Souveraineté-Association.

En tant que téléspectatrice de Radio-Canada, vous me permettez d'être surprise de constater que vous ayez mis autant de temps à réagir, et j'espère que l'attitude ferme que vous laissez entrevoir vos messages ne sera pas amoindrie par les pressions de journalistes séparatistes qui voudront camoufler leur incompréhension ou leur appartenance à un mouvement politique derrière des pseudo-données syndicales. Je ne conçois pas la liberté de presse soit telle qu'elle permette à un individu seul d'utiliser ces principes sur les ondes de Radio-Canada à l'encontre de l'information objective et impartiale.

PAULINE ROY
Sainte-Foy, 5 mars 1968.

POUR UNE MEILLEURE VISION CONSULTEZ VOTRE OPTOMETRISTE

RESPONSABILITÉ

Suite de la page 4

Malheureusement, ces bills sont demeurés depuis lettres mortes, particulièrement en raison du malencontreux accident dont a été victime le Parti libéral du Québec en juin 1966.

Dans le discours du trône du 1er décembre 1966, le nouveau gouvernement annonçait une mesure visant à encourager et à coordonner les travaux de recherche, en vue particulièrement de répondre aux besoins de l'industrie québécoise. Pour des raisons que j'ignore, le gouvernement n'a pas jugé bon de présenter cette législation à la session 1966-67, malgré que des bills à cet effet étaient déjà prêts. Cependant, peut-être n'y a-t-il pas lieu de désespérer, puisque le gouvernement est une fois encore revenu à la charge dans son dernier discours du trône, celui du 20 février, en annonçant des mesures relatives au domaine de la recherche industrielle. Nous n'avons pas à date plus de détails à cet égard. En raison de l'urgence sans cesse grandissante qu'il y a d'établir chez nous une politique de recherche, nous osons espérer que le gouvernement agira dès la présente session.



LA NOUVELLE LIBRAIRIE de la PLACE BONAVENTURE **BERTRAND**
INVITE LE PUBLIC À UNE
SÉANCE DE SIGNATURE
DE
LAWRENCE DURRELL
Le mardi 12 mars de 16 h. à 18 h. P.M.

CHAUVE...!

probablement, à moins que...



Les prescriptions d'ordre individuel sont l'objet d'un contrôle permanent.

Le spécialiste des maladies du cuir chevelu, R.A. PIERRE, déclare: L'éducation du public n'est pas encore faite en ce qui concerne l'hygiène et l'entretien du cuir chevelu et de la chevelure. Si votre raison admet l'existence de centaines de maladies relatives aux organes du corps humain, ne vous paraît-il pas normal que le cuir chevelu soit susceptible de souffrir aussi de quelques désordres?

Si vous prenez rendez-vous régulièrement avec votre médecin et votre dentiste, il serait normal que vous consultiez régulièrement un trichologue qui pourrait vous conseiller sur les soins à donner à votre chevelure.

La beauté de vos cheveux dépend du bon état de votre cuir chevelu. Le lavage, le brossage des cheveux et le massage du cuir chevelu de façon régulière ont autant d'importance que le nettoyage des dents. L'idée est généralement répandue qu'il n'y a rien à faire contre la calvitie. Les méthodes scientifiques modernes prouvent pourtant le contraire.

La négligence et le scepticisme sont les agents les plus habiles de la calvitie. L'hérédité n'intervient seulement que dans 1% des cas, et l'amincissement de la chevelure peut commencer à n'importe quelle période de la vie et est toujours progressif, persistant, et destructif. Une fois commencé, cet

amincissement occasionne lentement mais inévitablement la perte complète des cheveux. Si le doute est votre problème, faites votre examen vous-même en répondant sincèrement aux questions suivantes: "Chute excessive des cheveux? Vos cheveux cassent-ils? Pellicules? Cheveux gras? Cheveux secs? Démangeaisons? Taches? Si l'un de ces symptômes est votre, n'hésitez pas, n'attendez pas une aggravation, consultez de suite votre trichologue. L'examen est privé et une réponse précise vous sera donnée, quel que soit votre problème. Chaque cas est différent. Le succès remporté par les traitements PIERRE dépend de la préparation de ses formules appropriées à chaque patient.

Nouveau et exclusif Vous êtes peut-être timide, ou trop occupé pour vous rendre régulièrement à notre centre. Dans ce cas, demandez à notre spécialiste de vous expliquer comment vous soigner vous-même dans l'intimité de votre foyer. Il vous donnera toutes les explications requises pour ce genre de traitement appelé EXAMEN, et vous tiendra sous surveillance régulière durant votre cure. En même temps, vous pourrez bénéficier d'une IMPORTANTE RÉDUCTION sur le prix demandé au centre, tout en obtenant les mêmes résultats et contrôle APRÈS TRAITEMENT.

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est, SHERBROOKE, angle Berri
Suite 490 - Tél.: 288-3823 - 288-7378

Sortie du métro Sherbrooke - Berri

Heures: 11 h. a.m. à 8 h. p.m.
Le samedi: 10 h. a.m. à 4 h. p.m.

Camp de vacances

Pour garçons et filles (7 ans et plus)

Auberge des 4 vents inc.

Lac Archambault - Mont Jasper - St-Donat - Québec

ÉDUCATION PLEIN-AIR SÉCURITÉ CONFORT

Équitation
Tir-à-l'arc
Initiation à la pêche
Natation
Sciences NaturellesVisite Terre des Hommes
Initiation à la chasse
Canoe
Arts Plastiques
EscaladeHébertisme
Voile
Tir-à-la-carabine
Plongeon
Arts PlastiquesSki Aquatique
Photographie
Tennis
Camping
Orientation en Forêt

COURS DE LANGUES VIVANTES AVEC BERLITZ

Cours Éducation Sexuelle: Institut de Sexologie et d'Étude Familiale (ISEF)

Renseignements et inscriptions: 3791 Chemin de la Reine Marie, Mtl. 26 PQ.

Tél.: 342-3564

Lettre de Bruxelles

La CEE a "digéré" sans trop de mal la crise ouverte par la candidature de Londres

de notre correspondant, Paul Masson

BRUXELLES — La semaine du 25 février au 12 mars fut, sur trois plans (financier, agricole et politique), très importante pour la petite Europe, c'est-à-dire pour le Marché Commun des Six. En effet, tandis que les ministres des Finances des pays membres de la Communauté Economique Européenne se réunissaient à Rome, leurs collègues de l'Agriculture se retrouvaient à Bruxelles. Puis, le 29 février, ce furent les ministres des Affaires étrangères qui, sous la présidence de M. Couve de

Murville, arrivaient à Bruxelles pour reprendre le dossier de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun au point où ils l'avaient laissé à la mi-décembre.

A Rome, discussions d'experts autour des problèmes de taux d'intérêt, de la réforme des statuts du Fonds Monétaire International, des tirages spéciaux sur celui-ci, de la situation monétaire et économique américaine, bref des discussions sans résultats spectaculaires mais qui sont indispensables entre six par-

tenaires qui, de plus en plus, constatent que leur association douanière entraîne vers une collaboration et une coopération aussi étroite que possible dans d'autres domaines. Cette coopération s'est accrue ces derniers mois à la suite du Kennedy Round où l'on a vu s'affronter, seuls en piste, les Etats-Unis et le Marché Commun.

Sur le plan agricole, le problème était à la fois plus concret et plus urgent. Les ministres devaient arriver à un accord sur les produits laitiers, la viande

bovine et l'ensemble du problème vétérinaire, de façon à ce que cet accord puisse entrer en vigueur le 1er avril, date fixée pour la libre circulation de ces produits entre les Six. He las, des conclusions définitives n'ont pu être établies et les ministres ont décidé de se revoir le 11 mars. Faute d'arriver à une entente à cette date, il leur faudra prévoir une période transitoire après le 1er avril.

Comme on le voit, l'harmonisation des politiques, entre les

Six, qu'elles soient financière ou agricole, avance à petites touches: chaque réunion des responsables au plus haut niveau abat une cloison entre les pays membres du Marché Commun; mais ces cloisons, construites au cours d'une Histoire de dix siècles, sont si nombreuses qu'en dix ans toutes n'ont pu disparaître. Nécessité faisant loi, il est cependant certain qu'un jour viendra où des structures européennes solides et définitives resteront seules en vue dans une Communauté qui ne sera plus, comme

actuellement, un perpétuel chantier. Cela dit, il faut en venir aux plans d'agrandissement de l'immense Europe que nous décrivons ci-dessus en pleine construction. Il faut parler de cette candidature britannique qui faillit en ébranler les fondations en décembre de l'an dernier, mais dont on peut espérer maintenant qu'avec le temps et les diplomates, elle se réalisera sous la forme d'un élargissement solide des réalités actuelles.

On s'en souvient, en décembre dernier, la France avait jeté un froid entre les Six en lançant son "non possumus" sur la table des négociations pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun. Cela fit quelque bruit; mais comme nous le pensions, le remous provoqué par la prise de position française ne remit pas en cause la Communauté existante. Tout au plus, les Pays-Bas firent-ils quelques agaceries pour montrer leur mauvaise humeur; les choses n'allèrent pas plus loin.

Depuis le mois de décembre, quelques faits nouveaux sont survenus sous la forme de trois plans qui ont pour objet l'approche par les pays du Marché Commun des pays candidats sous diverses formes: ce fut d'abord la publication du plan Benélux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg), ce fut ensuite, après les étreintes de Gaulle-Kiesinger à Paris, l'apparition d'un plan franco-allemand, et, enfin, à la veille de la dernière réunion des ministres des Affaires étrangères de Bruxelles, la révélation d'un plan italien qui semble, on le verra, le plus pragmatique et le moins empreint de passion ou de méfiance.

Le plan Benélux a déjà perdu beaucoup de sa consistance à cause, d'une part, des positions abruptes sur lesquelles M. Luns, ministre hollandais des Affaires étrangères et champion inconditionnel de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun, s'est retiré après la réunion de décembre, à la suite, aussi, de la crise politique belge qui oblige le Ministre belge des Affaires étrangères à rester discret et relativement passif. Le plan Benélux a également perdu de sa consistance parce qu'il

était trop empreint de colère vis-à-vis de la France et qu'en un mois et demi, les esprits ont mûri de part et d'autre, le rendant quelque peu caduc. Ce plan prévoyait, en gros, que les pays membres de la Communauté Européenne, à l'exclusion éventuelle de la France, pourraient entreprendre des actions partielles avec les candidats à l'adhésion dans des domaines qui ne sont pas affectés par le Traité de Rome, comme, par exemple, celui de la collaboration technologique.

On voit immédiatement combien ce plan était hargneux vis-à-vis des Français et on est bien obligé de reconnaître qu'il avait bien peu de chance d'aboutir. Car si le Traité de Rome laisse dans l'ombre certaines possibilités de collaboration entre les Etats membres, il n'en reste pas moins que, l'un entraînant l'autre, l'interpénétration entre les six Etats membres devient de plus en plus globale et tend à s'étendre, par le biais de l'économie, à l'ensemble des secteurs d'une vie moderne.

Le plan franco-allemand, ou plutôt l'initiative allemande à laquelle la France s'associe, consiste à favoriser avant tout une approche britannique vers le Marché commun par une sorte de régime commercial préférentiel qui serait le commencement timide, mais réaliste, de la longue opération d'amarrage de l'île au continent.

Le plan italien, lui, recommande aux Six de poursuivre sérieusement et sereinement la vie normale entre eux et la fusion des Communautés. Rien n'est prévu qui serait susceptible de diviser les Six. Mais le Marché commun s'abstiendrait d'approfondir le fossé entre ses Etats membres et les candidats à l'adhésion. La Commission unique de la CEE présidée par M. Rey, serait chargée de servir d'honnête courtier entre les Six et les candidats. Ceux-ci sont, outre la Grande-Bretagne, le Danemark, la Norvège et l'Irlande.

A la réunion de Bruxelles, la semaine dernière, les auteurs de ces diverses propositions les ont exposés à leurs collègues et les ont défendues. Chacun s'est fait une opinion avant de

repartir pour de nouvelles négociations qui se termineront dans un mois, puisqu'une nouvelle réunion des ministres des Affaires étrangères est prévue pour la fin mars.

En fait ces retrouvailles après la tension de décembre ne pouvaient guère être plus positives. Il ressort de la réunion de la semaine dernière que, chose essentielle, le Marché Commun ne s'est pas brisé sur la candidature britannique et aussi, chose tout aussi essentielle, que cette candidature est toujours acceptée. Et non plus seulement acceptée en principe, mais envisagée sous l'aspect pratique. Il faut à la fois aller vers la Grande-Bretagne et l'aider à progresser vers l'Europe: la double préoccupation apparaît dans les trois projets sous diverses formes. Il reste maintenant, puisque, sur le plan des principes, il n'y a plus d'affrontement, à trouver les moyens d'amorcer ces rapprochements réciproques sans attente à la vie de la Communauté, mais aussi sans rester dans un immobilisme néfaste.

L'Angleterre sera européenne. C'est l'évidence pour tous. Mais comment et quand? Ceci est une autre histoire. Tant que dure la bataille de procédure, les idées font leur chemin et certaines choses pratiques se mettent en place. C'est ainsi que, déjà, le "tout ou rien" de M. Wilson s'est transformé ces derniers jours en une position plus pragmatique et plus souple qui ne braquera plus contre lui, ni la France ni aucun autre pays de la Communauté et lui permettra de jouer le jeu des négociations sans avoir à porter le poids d'un préalable encombrant.

D'autre part, une autre idée fait son chemin qui arrangerait tous les plans et peut-être aussi les candidats: c'est celle de la Zone de Libre échange dans laquelle se retrouverait à la fois le Marché Commun en tant que tel, les actuels candidats, et des pays tiers.

Ceci ne serait peut-être pas très bien vu par les Etats-Unis qui pourraient s'opposer à la réalisation d'un régime commercial préférentiel "sui generis" au nom des règles commerciales du GATT. Mais, dans ce cas, le conflit prendrait une toute autre allure.

Lettre de Casablanca

La Tunisie n'a pas encore vaincu le sous-développement

de notre correspondant, Etienne Rod

CASABLANCA — Des trois pays qui formaient naguère l'Afrique française du Nord, la Tunisie est celui qui bénéficie de la plus grande stabilité depuis l'indépendance. Le principal forgeron de cette dernière, le "Combatant suprême", Habib Bourguiba, a imprimé sa forte et rude personnalité à la République tunisienne avec laquelle son personnage se confond. Il est tout à la fois le chef de l'Etat et du gouvernement; en outre, il est leader du parti unique, fondé par lui le 2 mars 1934, sous le nom de "Neo-Destour" et rebaptisé 30 ans plus tard (octobre 1964) "Parti socialiste destourien". (P.S.D.).

L'exécutif disposant de prérogatives très étendues, le pouvoir législatif, représenté par l'Assemblée nationale, composée de 90 députés, joue un rôle négligeable. D'ailleurs, un "Conseil de la République" créé le 15 mars 1966, composé des ministres (appelés secrétaires d'Etat), des membres du bureau central du P.S.D. et de quelques autres personnalités représentatives des grandes organisations nationales, prépare le travail parlementaire et suggère les décisions à prendre. Par conséquent, les députés ont plutôt un caractère symbolique et honorifique. En cas de vacance de la présidence de l'Etat, il appartiendrait au "Conseil de la République" d'assurer l'interim et d'organiser de nouvelles élections.

Un départ significatif

Cela étant, la disparition d'Habib Bourguiba senior (son fils, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères porte le même pré-

nom et a inauguré le 12 février à Rabat la Semaine culturelle tunisienne) posera un problème de succession le jour où elle se produira.

De cette observation, découlent deux constatations. Tout d'abord, il semble assez vraisemblable que, parmi les hommes politiques qui ont largement contribué à arracher la Tunisie à la tutelle coloniale, il s'en trouve quelques-uns qui, tout en apportant leur concours à Habib Bourguiba, n'ont pas toujours approuvé, dans leur for intérieur, l'orientation adoptée par le chef de l'Etat. Cependant depuis l'indépendance, jamais aucun membre du gouvernement n'avait démissionné et dénoncé publiquement son hostilité à certaines mesures officielles. M. Ahmed Mestiri, en informant le 30 janvier le chef de l'exécutif de sa volonté de quitter son poste de secrétaire d'Etat à la Défense nationale a innové. Il a été aussitôt remplacé par M. Bahi Ladgham, déjà secrétaire d'Etat à la présidence et héritier présumé du président de la République. Il n'en demeure pas moins que le retrait de M. Mestiri, — qui a justifié sa décision en alléguant "que les rouages de l'Etat ne fonctionnent pas normalement" et en se déclarant "opposé à la collectivisation effrénée" instaurée dans tous les domaines — révèle un malaise latent et atteste que le chef de l'Etat devra désormais compter avec des adversaires résolus à lui tenir tête. Il apparaît clairement que M. Mestiri n'aurait pas choisi la solution de la démission s'il ne se sentait pas assuré de l'approbation d'une partie au moins de l'opinion publique. Sans jouer les prophètes, il est permis de

conjecturer que cette récente évolution aura des lendemains.

D'autre part, c'est certainement parce que le peuple tunisien redoute l'éventualité de conflits intérieurs le jour où sera ouverte la succession du président de la République qu'il témoigne d'une vive inquiétude lorsque la santé de celui-ci est ébranlée, comme ce fut le cas il y a près d'un an. (1) En mars 1967, Habib Bourguiba avait suspendu momentanément son activité. Par la suite, il a repris sans s'être jamais astreint au repos complet ordonné par ses médecins. On peut admettre qu'il estime sa position personnelle suffisamment forte pour se permettre maintenant de s'absenter de Tunis pendant deux à trois semaines. Eprouvant beaucoup de sympathie pour la Confédération helvétique (laquelle a conclu avec la Tunisie des accords de coopération), c'est dans une station suisse de sports d'hiver qu'il fait un séjour, dès le 4 février, en vue de consolider son état de santé.

Pour la circonstance, l'éminent directeur général du Journal de Genève, M. René Payot, tout en souhaitant une chaleureuse bienvenue à cet hôte de marque, en a fait le brillant éloges. Le quotidien tunisien L'Action, organe du Parti socialiste destourien, s'est exprimé de reproduire ce texte. En voici des extraits: "Sa carrière, son action sur le plan national, la clarté qu'il a manifestée dans les conflits où a été impliqué le monde arabe, montrent qu'il n'est pas nécessaire d'être à la tête d'un grand Etat pour acquérir un prestige international (...). Ce qui a constamment caractérisé la politique

du président Bourguiba, c'est qu'en ne reniant pas ses convictions, il a toujours fait preuve de réalisme et de modération. (...) Des trois pays du Maghreb, la Tunisie est la plus solide, la mieux organisée. Sans doute, si grâce à une expansion qui attend six pour cent, elle ne figure plus dans le cortège des Etats sous-développés, elle devra encore accomplir de longs efforts afin que ne se renouvellent plus des crises comme celle qu'elle a traversée récemment et qu'elle surmonte avec l'aide du Fonds monétaire."

Jugement trop optimiste

Pour l'essentiel, ces réflexions, qui font grand plaisir aux

lecteurs de L'Action, sont pertinentes. Est-il permis pour autant d'affirmer que la Tunisie "ne figure plus dans le cortège des Etats sous-développés"? Certes, il serait apparemment conforme à la réalité d'écrire que, sur 65 pays réputés en voie de développement à travers le monde, il en est 47 à avoir progressé ces dernières années. De 1958 à 1965, la grande majorité des pays d'Afrique latine, d'Asie, d'Afrique et du Moyen-Orient ont réellement amélioré leur situation. Cela signifie que leur revenu national par tête d'habitant était supérieur en 1965 à ce qu'il était en 1957. Au nombre des Etats africains qui progressent

Suite à la page 7

Il y a 21 aéroports canadiens où Tilden ne s'en fait pas au sujet de la compétition. Parce qu'il n'y en a pas.

Mais vous pouvez toujours y compter sur la même efficacité qui nous classe bon premier dans les 44 autres.



Il y a des aéroports que nos concurrents n'ont pas encore découverts... Mais ce n'est pas une raison pour nous laisser aller.

A La Malbaie, Moose Jaw ou Slave Lake, par exemple, nous offrons le même service qu'à Montréal, Toronto ou Vancouver: un plus grand choix de voitures neuves et tout équipées, comme des Chevrolet Impala ou Camaro. Et des tarifs imbattables, essence et assurance

comprises. Un service impeccable.

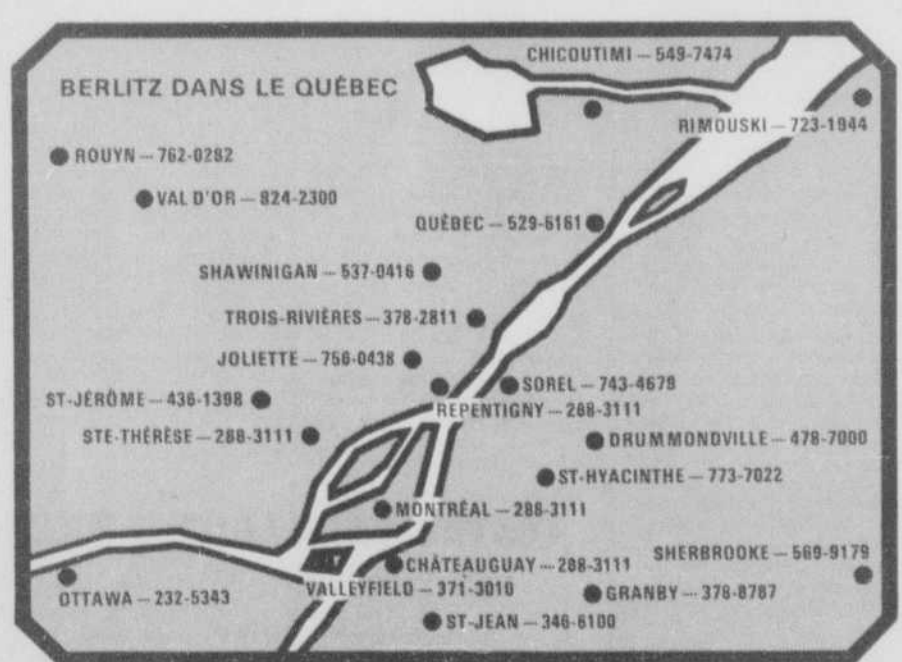
En fait, nous sommes dans tout le Canada. Et les concurrents peuvent bien venir: nous les attendons. Même quand ils n'osent pas se montrer le bout du nez, nous faisons comme s'ils étaient là!

(Aux États-Unis, nous sommes reliés à National Car Rentals. Des gens qui ne se laissent pas aller non plus.)

TILDEN

Pour réservations au Canada et dans le monde entier appeler 866-6651

90 ANNÉES D'EXPERIENCE, DE RECHERCHES ET D'EXPANSION CONTINUE



Cours de conversation anglaise

Egalement: espagnol — français — allemand — russe — italien — portugais — japonais. Leçons particulières — cours collectifs. Jour, Soir. — Toute l'année.

Écoles
Berlitz
Langues Vivantes

GRATIS ET SANS ENGAGEMENT

□ Veuillez me faire parvenir tous les renseignements concernant les cours qui sont donnés à _____
□ Veuillez me réserver la date du _____ pour une leçon test, de démonstration et de familiarisation.

Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____ Tél.: _____

Écoles Berlitz-Langues Vivantes

Du Canada Ltée. Siège Social: 1 Place Ville Marie, Montréal.

L.D.

Pourquoi l'Université du Québec?

2 - Non pas des universités mais un "réseau" d'universités

par Gilles Gariépy

"L'ampleur des besoins du développement de l'enseignement supérieur et la relative pénurie des ressources humaines et matérielles posent des problèmes difficiles. Pour qui dégage quelques conclusions d'une comparaison entre les besoins et les ressources, il ne peut plus être question de considérer chaque université comme une institution unique et complète en soi, mais il faut, au contraire, envisager la constitution d'un réseau d'institutions d'enseignement supérieur."

"C'est une façon de dire que, dans une société, il existe une fonction universitaire, à laquelle contribue chaque université, chacune ayant son rôle propre, eu égard à un partage de responsabilités."

Ainsi le groupe "Recherche et Développement" constitué au ministère de l'éducation énonçait-il, dans une annexe de son rapport, sa conception de la coordination qui doit marquer désormais l'organisation de l'enseignement supérieur.

Nous avons vu hier que le groupe de travail a recommandé de placer l'organisation de

toutes les nouvelles institutions universitaires à venir dans un cadre administratif intégré: l'Université du Québec.

Le rapport recommande la constitution d'une seconde université de langue française à Montréal et de trois centres universitaires régionaux, situés à Trois-Rivières, Chicoutimi et Rimouski, les quatre projets devant être considérés comme partie d'un réseau.

Le document insiste notamment pour que la structure des programmes et des diplômes de chaque nouvelle institution universitaire soit compatible avec celle des autres éléments du réseau.

De même, l'Université du Québec étant placée, dans un ordre chronologique, après les universités existantes, elle devrait selon les auteurs du rapport "définir son rôle en fonction de ce que celles-ci font ou ne font pas", ce qui ne devrait pas toutefois l'empêcher d'innover.

Ceci étant posé, à quels besoins précis (autre celui d'éviter la dispersion des efforts) la création de l'Université du Québec doit-elle répondre?

Le document en voit trois principaux: la décentralisation des services d'enseignement supérieur, l'absorption de la poussée démographique vers l'enseignement supérieur et la "poursuite de certaines fins reliées aux politiques du gouvernement", ce qui inclut le développement de la formation des maîtres.

Au premier chef, il est facile de concevoir que la mise en place de centres universitaires à Chicoutimi, Trois-Rivières et Rimouski complètera la répartition géographique des centres d'enseignement supérieur, limités jusqu'à présent à Montréal, Québec et Sherbrooke.

Un seul autre secteur du Québec resterait dépourvu de pôle universitaire, et c'est l'ouest québécois, qui est desservi au-delà de la frontière par l'université bilingue d'Ottawa.

Quant au deuxième point, il s'agit pour l'Université du Québec de "répondre à la croissance des inscriptions au-delà des plafonds que se sont fixés les universités existantes".

On sait notamment que l'université de Montréal, au rythme actuel de sa croissance, devra afficher "complet" dans les premières années de la prochaine décennie. Le rapport Parent a estimé que de 1966-67 à 1976-77, les inscriptions au niveau universitaire vont doubler, passant de 23,600 à 53,900 dans les universités françaises et de 8,100 à 14,600 dans les universités anglaises.

On prévoit 125,000 élèves dans les collèges en 1971, ou 40 p.c. d'entre eux se destineraient à l'université.

Quant à la "poursuite de certaines fins spécialement reliées aux politiques du gouvernement", c'est là un terme qui recouvre plusieurs aspects.

En premier lieu, le rapport parle de la "nécessité pour l'enseignement supérieur d'être en continuité avec le système scolaire, c'est-à-dire d'en faire partie": l'Université du Québec serait "l'expression de la réforme scolaire au niveau universitaire".

Mais, également pour servir tous les niveaux d'enseignement, l'Université devra attirer une attention particulière à la formation des maîtres et à la recherche pédagogique. Le rapport recommande que les nouvelles institutions constituant l'Université du Québec prennent la relève immédiate des écoles normales existant dans la région en cause, soit par l'intégration des écoles normales d'Etat, soit par l'intégration des écoles normales privées ou par leur affiliation temporaire.

Les auteurs du document pensent également à d'autres objectifs gouvernementaux. Ils mentionnent par exemple le "rôle essentiel de partenaire du développement économique et social" que l'Université du Québec pourrait jouer auprès du gouvernement, rôle qui placerait l'Université "parmi les instruments collectifs de notre croissance".

Ce thème débouche sur le caractère français de l'Université du Québec, "élément structurant de la société québécoise"; cette caractéristique, souligne le document, "pourrait trouver une application particulièrement symbolique et pratique à propos de la seconde université de langue française à Montréal".

L'Université du Québec, dit encore le rapport, pourrait être un instrument du rôle international du Québec.

Citons enfin ce passage du rapport, qui résume en quelques lignes le rôle que le groupe "Recherche et Développement" veut attribuer à l'Université du Québec:

"Créée pour répondre à la croissance des inscriptions, offrir des débouchés aux finissants du collégial, décentraliser géographiquement certains services d'enseignement supérieur, active en éducation permanente, souple et ouverte quant à son organisation pédagogique, l'Université du Québec pourrait être qualifiée d'université populaire, qualité qui répond au thème de la démocratisation".

CASABLANCA

Suite de la page 6

figure effectivement la Tunisie dont le produit intérieur brut (P.I.B.) a enregistré un taux de croissance moyen de 5,3% représentant, par rapport à la population, une amélioration de 3,2% par an. Il reste cependant aussi que le P.I.B. par tête d'habitant s'élevait seulement à 180 dollars américains en 1965. Durant la période considérée, le Maroc a déploré, au contraire, une diminution du P.I.B. par capita: la croissance économique ne suffit pas à compenser l'es-sor démographique. Néanmoins, il a été de 170 dollars en 1965, par conséquent de 10 dollars inférieur à celui de la Tunisie. (2) L'auteur de l'étude consultée indique qu'il n'a pas été en mesure de réunir les chiffres relatifs à l'Algérie, à la Libye et à la Mauritanie, ce qui l'empêche d'établir une comparaison. Cependant, en se basant sur d'autres données, on peut tenir pour certain que la Libye et la Mauritanie appartiennent à la catégorie des pays qui progressent (en raison de leur faible population), tandis que l'Algérie doit être rangée parmi ceux qui reculent.

Aux uns et aux autres, aux Etats maghrébins comme à tous ceux qui composent la vaste famille du tiers monde, l'un des problèmes les plus difficiles à résoudre est celui de l'instruction publique. Au Maroc et en Algérie, il provoque périodiquement des conflits entre les étudiants et l'Etat. Une grève a affecté certains établissements scolaires de Rabat au début de février. Une autre sevit à Alger où le gouvernement s'est déterminé à fermer l'Université. Il est presque superflu de préciser que ces conflits ne sont pas simplement d'ordre technique. Il s'y mêle une bonne dose de préoccupations politiques.

Justement pour le motif que la Tunisie a échappé jusqu'à maintenant à de telles querelles partisans sous la vigilante conduite d'Habib Bourguiba, il lui a été possible, mieux qu'à ses deux autres partenaires maghrébins francophones, de mettre sur pied une doctrine cohérente de l'enseignement. Pourtant, en dépit des succès que le gouvernement se flatte d'avoir remportés dans ce domaine, il a décidé de procéder à une nouvelle réforme destinée à parfaire celle mise en vigueur en octobre 1958. Il en sera question dans une autre chronique.

Pour l'heure, on se bornera à relever que, pays dont l'économie est en réel progrès, la Tunisie n'est pas encore sortie de son sous-développement. Son revenu national, qui représente à peine le dixième de celui d'un pays qualifié de développé, est inférieur à celui d'Etats africains ayant conquis après elle leur indépendance, la Côte d'Ivoire, par exemple.

(1) Voir "Le Devoir" du 28 avril 1967.
(2) Voir "Problèmes africains et du tiers monde", No. 424 du 11.6.68. (Revue hebdomadaire éditée à Bruxelles).

Le marché de l'or

Légère détente à Londres mais effervescence à Paris

LONDRES (d'après l'AFP) -

Le communiqué émis hier à Bâle par les banques centrales qui participent au pool international de l'or, où elles réaffirment leur détermination de soutenir à \$35 l'once le cours du métal précieux, a provoqué une légère détente mais pas de renversement de la vapeur sur le marché de Londres. Il convient toutefois de signaler que pour la première fois depuis au moins dix jours, des offres de vente ont fait leur apparition; mais leur volume, en fin de matinée, était insignifiant, alors que la demande, loin de se tarir, se maintenait à un niveau nettement supérieur à celui des lundis "ordinaires".

Dans la "City", on était quelque peu perplexé devant les tactiques utilisées par le pool international. Jeudi et vendredi, alors que la demande était intense, le pool a fait tomber le cours du métal de 35 dollars 19 cents 7/8 éme, (son plafond) à 35 dollars 19 3/4. Aujourd'hui malgré la diminution de la demande, il l'a fait remonter au plafond alors que, psychologiquement une petite baisse aurait pu renforcer l'effet de la déclaration de Bâle.

Au "Stock Exchange" les actions des mines d'or ont accusé un repli dépassant parfois 5%, mais il y a eu quelques prises de bénéfice. Cette baisse a été provoquée principalement par les courtiers, qui ont abaissé automatiquement la cote.

Au marché des changes, la livre accuse de nouveau de grandes fluctuations. Après être remontée au départ, vis-à-vis du dollar, de \$2.3925 à \$2.4005 (juste au-dessus de la parité officielle) elle est retombée brusquement à \$2.3940, puis elle s'est mise de nouveau à remonter, atteignant aux dernières nouvelles \$2.3970. La Banque d'Angleterre s'abstient, semble-t-il d'intervenir, elle a toutefois démenti catégoriquement hier la rumeur voulant qu'elle aie mis à la disposition de Washington une certaine quantité d'or qui serait incluse à la fois dans les réserves des Etats-Unis et dans celles du Royaume-Uni.

A Paris

En revanche, le marché de l'or de la Bourse de Paris a connu hier après-midi une séance d'effervescence exceptionnelle: les ordres d'achat affluaient de toute part et en clôture, le montant des transactions s'est élevé à 54 millions de francs contre 25 millions seulement vendredi dernier. Tous les observateurs constatent qu'il s'agit là d'un véritable record d'activité pour un début de semaine. On estime également dans les milieux boursiers que cette vague d'achats massifs après la décision prise à Bâle de maintenir le prix de l'or, est extrêmement grave.

Tout comme à Londres cependant, les mines d'or se sont sensiblement repliées à l'ouverture de la séance. Il semble donc qu'une fois de

plus la spéculation se déchaîne sur le métal, délaissant en conséquence les valeurs orifères. Pendant ce temps, le marché des valeurs, notamment celui des valeurs françaises, est extrêmement ferme, ce qui étonne les spécialistes du marché de Paris, qui ont l'habitude de constater qu'en cas de ruée sur l'or les valeurs françaises s'effondrent.

Aux Pays-Bas

D'autre part, les bureaux de change hollandais ont jugé écartée, à la suite de la réunion de Bâle, la menace d'une autre dévaluation du sterling; ils ont par conséquent annulé les restrictions à la convertibilité de la monnaie britannique qu'ils avaient adoptées vendredi dernier par mesure de précaution.

cours de traduction et d'interprétation simultanée

session d'été

commençant le 26 mars 1968

test d'aptitude sur rendez-vous — pour recevoir une brochure ou pour tous renseignements appelez:

Berlitz Traductions

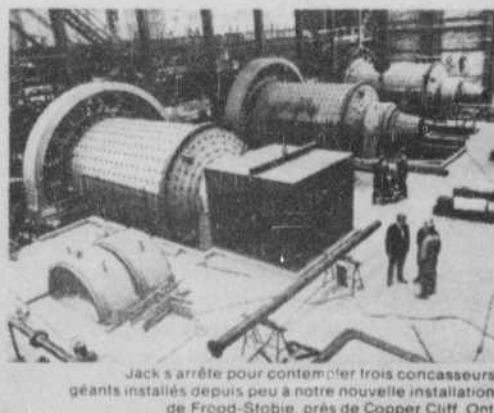
288-3111 - Postes 70-71-72 - Place Victoria - Montréal

Jack Colquhoun nous procure ce qu'il nous faut pour extraire du nickel

Récemment, il a acheté un nouvel avion destiné à nous aider à repérer les gisements

Au cours des années, Jack Colquhoun, ainsi que les autres acheteurs, ont appris que l'extraction du nickel implique l'achat de toutes sortes de choses. Jack a aussi appris que cela coûtait cher. L'Inco dépense à peu près \$100,000,000 chaque année, payés à plus de mille compagnies canadiennes. Parmi nos achats, on compte 200,000 tonnes de charbon, 85,000 tonnes de ciment, 6,000 tonnes d'explosifs, 55,000 paires de gants de plastique. Nos dépenses pour l'achat d'ampoules s'évaluent annuellement à environ \$300,000, soit l'équivalent de ce que Jack a payé l'an dernier pour un nouvel avion muni d'appareils électroniques en vue de la découverte de nouveaux gisements de nickel, destinés à satisfaire à la demande mondiale toujours croissante. Les sommes que l'International Nickel débourse chaque année auprès des industries secondaires du Canada contribuent grandement à la prospérité du pays.

INTERNATIONAL NICKEL
THE INTERNATIONAL NICKEL COMPANY OF CANADA, LIMITED



Jack s'arrête pour contempler trois concasseurs géants installés depuis peu à notre nouvelle installation de Frood-Stobie, près de Copper Cliff, Ont.



Nous utilisons beaucoup de bois pour nos travaux miniers. Nous achetons, chaque année, des millions de pieds de planches des compagnies forestières canadiennes.



Selon l'OCDE, pour freiner l'inflation

Ottawa devra agir sur tous les fronts à la fois

OTTAWA (DNC) — Il ne suffira pas au gouvernement canadien d'agir judicieusement sur la demande pour mettre un frein à la hausse des prix et des coûts dont la stabilisation devrait être un objectif hautement prioritaire.

C'est l'avis que donne aux autorités canadiennes l'Organisation de coopération et de développement économique dans une étude publiée hier sur l'état de l'économie canadienne.

L'étude a été rendue publique au moment même où le premier ministre s'apprêtait à faire en Chambre une longue intervention au sujet de la création par le gouvernement d'un bureau de révision dont on ne connaît pas plus tard les caractéristiques, le débat sur les propositions budgétaires ayant été interrompu en fin d'après-midi par une décision du président de la Chambre.

L'OCDE est un organisme qui groupe plusieurs pays de l'Occident et dont les buts sont de promouvoir de façon générale et de diverses façons l'expansion économique des pays industrialisés.

Dans son étude publiée hier, le groupe indique qu'il est tout à fait d'accord sur le principal objectif du gouvernement à ce moment-ci qui est de mettre un frein à l'inflation. Mais tout en reconnaissant les difficultés particulières découlant du caractère politique de notre pays, l'OCDE estime que le gouvernement canadien devrait penser à appliquer une politique des revenus qui pourrait compléter utilement la panoplie dont il dispose pour améliorer le rapport des prix et des coûts.

Mais de façon discrète, il critique certaines mesures prises par le gouvernement ces dernières années pour contrôler l'évolution de l'économie et, pour contrer l'inflation, il suggère au gouvernement d'agir sur plusieurs fronts à la fois.

L'OCDE reproche surtout au gouvernement d'avoir par ses politiques économiques et financières accusé un certain retard sur les faits qui a contribué à réduire de façon notable la portée de certains développements survenus dans l'économie canadienne. Selon l'OCDE, c'est particulièrement le cas d'interventions faites en 1965 et des mesures budgétaires prises au printemps de 1966.

Le rapport rendu public hier fait des considérations dont au moins deux aspects retiennent l'attention de certains milieux gouvernementaux:

● Il paraît indiquer à un moment donné qu'il n'est peut-être pas tout à fait juste de faire porter aux travailleurs la responsabilité de certaines hausses de salaires dont on a dit qu'elles avaient contribué à l'inflation.

● Il paraît confirmer dans leurs critiques ceux des libéraux qui répètent au ministre des finances que l'inflation actuelle n'est pas la conséquence des phénomènes traditionnels remarqués au niveau de la demande mais qu'elle peut également être causée du côté de l'offre des biens et services.

La hausse des salaires

Le rapport fait de longues considérations à ce chapitre mais on note en particulier qu'il reprend certaines thèses du sénateur Lamontagne selon lequel il y est injuste de reprocher aux syndicats ouvriers de fortes demandes de salaires.

L'OCDE précise en effet comme l'a déjà fait le sénateur que les sociétés ont pu profiter au début de la phase actuelle d'expansion "sous l'effet notamment, d'une plus grande utilisation de la capacité de production et de la dépréciation subie par le dollar canadien au cours de la période de 1960-62."

Le rapport ajoute d'ailleurs à cet égard une mise en garde. Il précise que les marges bénéficiaires des entreprises ayant diminué récemment il est fort à craindre qu'elles ne tentent "à la première occasion de les rétablir à leur niveau supérieur."

Et à la décharge de certains syndicats de travailleurs le rapport poursuit en disant qu'avec "l'apparition d'une situation de plein emploi, il a sans doute été difficile d'éviter un certain ajustement des parts du revenu aux diverses catégories. S'il en a été ainsi, l'évolution constatée ces derniers temps peut conduire à surestimer les pressions auxquelles les salaires pourraient être soumis si les éléments de la demande se maintenaient à l'avenir à des niveaux élevés."

L'offre et l'inflation

De la même façon, le sénateur Lamontagne a déjà critiqué son collègue des finances parce qu'il ne tenait pas assez compte

de l'effet de l'offre sur les phénomènes actuels de l'inflation. M. Lamontagne aime en particulier à rappeler la structure de l'industrie canadienne et comment elle favorise selon lui la fixation unilatérale des prix à l'abri des lois du marché.

L'OCDE reprend ce thème. Parlant des mesures qui devraient compléter l'action du gouvernement sur la demande, le rapport mentionne ceci: "De nouveaux efforts de nature à raffermir l'offre, et notamment des mesures visant à intensifier la concurrence, devraient concourir au renforcement de la stabilité."

"Etant donné la lenteur relative des progrès de la productivité poursuivie, des mesures propres à stimuler la rationalisation et l'efficacité s'imposeraient tout particulièrement."

"Enfin, continue l'OCDE, une politique encore plus active de la main-d'œuvre pourrait contribuer à éviter les pénuries et, partant, à réduire les pressions qui s'exercent en faveur d'augmentations des salaires quand la demande globale atteint un niveau donné."

Mais en fin de compte, le rapport est plutôt optimiste au sujet de la hausse des prix et des salaires durant l'année qui vient.

"Etant donné, conclut le rapport au chapitre des perspectives, que les pressions de la demande ont déjà commencé à s'atténuer, on serait fondé à prévoir pour 1968 un ralentissement de la hausse des salaires et des prix. Néanmoins, il est forcément assez difficile de prédire quelle sera l'ampleur de ce ralentissement."

Suites de la première page

LE BILL

le président de la Chambre ou bien constituent ce que l'on appelle en langage juridique des articles de concordance.

L'article 8 rejeté par le président est celui qui traite du remboursement aux sociétés de l'impôt de 5 p.c. qui date de 1966 et qui devait leur être remboursé au printemps de 1969. L'ironie est que le chef du parti conservateur

avait proposé la semaine dernière que le gouvernement renonce à rembourser maintenant les entreprises et que les économies ainsi réalisées réduisent d'autant le fardeau qu'on veut imposer aux individus et aux sociétés.

Les articles jugés acceptables par l'Orateur et qui formeront le cœur du nouveau projet de loi sont:

— L'article 1: Celui qui permet de déduire le plein mon-

tant des dons faits aux gouvernements provinciaux;

— L'article 5: Il modifie (par rapport au bill C-193) la cadence des rentrées d'impôts que devront faire les sociétés pour les années 1968 et 1969.

— L'article 6: C'est un article de concordance se rapportant à l'article premier et par conséquent il est parfaitement conforme à l'esprit des règlements de la Chambre.

— L'article 7: Il est complètement nouveau à plus d'un point. Il réduit de 5 à 3 p.c. la surtaxe imposée aux individus. Il exempte de la surtaxe les 200 premiers dollars d'impôt, c'est-à-dire \$100 dans le cas du bill C-193. Il élimine complètement le plafond de \$600 fixé pour la surtaxe dans le bill C-193. Il détermine la période durant laquelle la surtaxe s'appliquera: cette période était indéterminée dans le bill C-193. Enfin, il ajoute carrément une surtaxe sur l'impôt des sociétés ce qui suffirait amplement à en faire un article différent des dispositions contenues dans le bill C-193.

A sa sortie de la Chambre hier soir le ministre des finances a laissé entendre qu'il avait prévu la possibilité d'un nouveau revers du bill et qu'il en avait averti le ministre de la justice qui rédige les lois.

POLITIQUE
tion d'un conseil provincial de la recherche.
"Si l'Etat et l'université ont une part considérable de responsabilité en matière de recherche scientifique, il est indispensable que l'industrie relève aussi le défi." Sur ce point, M. Lesage rappelle que son gouvernement, au début de 1966, avait inscrit au feuillet des bills 6 et 7 vi-

sant à créer un centre de recherche industrielle et un conseil de la recherche scientifique. Par le centre, "nous voulions essentiellement fournir aux diverses initiatives déjà prises ou à entreprendre dans les industries le cadre juridique nécessaire à la coordination et à la diffusion de votre action."

M. Lesage cite l'exemple de l'Ontario Research Foundation qui assure la collaboration entre l'Etat et les entreprises dans le domaine de la recherche industrielle.

CHRÉTIEN

rait faite à un rythme beaucoup plus important que celui de \$30 millions par jour et on hésite évidemment à l'affirmer; il s'agit en effet d'une saignée intolérable.

Quoi qu'il en soit la mention du chiffre de \$1.7 milliard n'a pas été sans inquiéter les autorités financières du gouvernement et c'est pourquoi on s'est en haut lieu chargé de la faire corriger promptement.

Dans une autre partie de cette entrevue, M. Chrétien avait laissé entendre que M. Sharp avait dû faire connaître ses nouvelles mesures budgétaires en dehors de la Chambre parce que le président de la Chambre n'aurait pas protégé le caractère confidentiel de certaines démarches de procédure faites par le ministre des finances.

La vérité, c'est que le président de la Chambre ne peut aucunement être tenu responsable de la méthode choisie par le ministre des finances.

Etrange friandise

Les moutons à demi digérés trouvés dans l'estomac des morses constituent pour les Esquimaux une sorte de friandise.

GORDON

ché ses véritables sentiments hier au cours d'un entretien avec les journalistes. Le gouvernement libéral élu en 1963, a-t-il dit, était "un peu plus prudent et conservateur" que le précédent gouvernement libéral dans lequel il avait été ministre des finances. "Je pense qu'on hésitait davantage à innover, à éprouver de nouvelles idées, de nouvelles solutions." Il ne craint pas de dire que cette façon de gouverner est contraire à son tempérament.

En réalité, depuis plus de 10 ans, avant même de s'engager dans la politique, M. Gordon fait valoir des idées qui, du moins dans le domaine économique, n'ont pas souvent été retenues. Il préconisait, quant à lui, des mesures qui eussent donné au Canada une plus grande maîtrise de son économie, n'hésitant pas à proposer le rachat partiel d'une économie largement dominée par les grandes sociétés étrangères, au risque d'avoir "à se serrer la ceinture" durant un certain temps. Contredit par la communauté financière, dénoncée par les industriels et les producteurs de l'Ouest (plus portés à insister sur la solidarité économique avec les Etats-Unis), repoussée par les militants libéraux lors d'un congrès d'orientation politique en 1966, la thèse de M. Gordon, explicitée dans son ouvrage "A Choice for Canada", n'était pas, non plus, acceptée au sein du Cabinet, où plusieurs ministres, M. Sharp en tête, l'ont combattue.

Mis en minorité dans le cabinet, peu soutenu par l'opinion publique (si l'on excepte l'enthousiasme provoqué par l'aspect séduisant de son nationalisme, notamment parmi les jeunes), estimant d'autre part qu'il n'avait plus un "rôle très efficace" à jouer au conseil des ministres (comme il le confiait hier aux journalistes), M. Gordon a préféré tirer les conclusions qui s'imposaient à ses yeux et rentrer chez lui, à Toronto, où il dirigeait une très importante maison de comptabilité.

Dans une large mesure, estiment les observateurs, la démission de M. Gordon marque la fin du nationalisme économique au Canada car on ne lui connaît pas de partisans très prestigieux qui puissent prendre la relève.

RÉPUBLICAINS
M. McCarthy a affirmé qu'il avait simplement préconisé une législation "sélective" qui permettrait d'accorder le statut d'objet de conscience aux jeunes refusant de servir au Vietnam, même s'ils se sont réfugiés à l'étranger.

Haussant le ton, M. McCarthy a accusé ses adversaires "de détruire les traditions de défense et les principes du parti démocrate. La vérité, a-t-il dit, c'est qu'ils n'ont aucune envie de discuter sur des problèmes mais recherchent uniquement les moyens de s'en prendre à la loyauté de tout homme qui ose se porter candidat contre le président."

Paradoxalement, tandis que le torchon brûle ainsi dans le

parti démocrate, M. McCarthy a trouvé un défenseur inattendu en la personne de M. Richard Nixon. L'ex-président des Etats-Unis a déploré "la tendance regrettable existant dans les campagnes présidentielles à s'en prendre aux personnalités plutôt qu'aux problèmes. Si nous ne sommes pas d'accord, a-t-il ajouté, n'attaquons pas pour autant le patriotisme de nos adversaires."

VIETNAM
un réexamen de la stratégie, qui a été basée sur — croit-il — une erreur exprimée par le général Earle Wheeler, en 1962, erreur qui domine encore trop les vues officielles: c'est-à-dire que la nature du problème au Vietnam est militaire. "Au contraire, écrit 'Life', la nature du problème est politique." Le véritable but de notre présence au Vietnam, ajoute la revue, "est de laisser derrière nous un pays viable se gouvernant lui-même."

"Life" poursuit: "Nous consacrer à nouveau à la poursuite du but signifie une désescalade de notre guerre avec les Nord-Vietnamiens. Cela signifie éviter des batailles rangées avec leurs principales forces dans des régions sauvages sous-peuplées comme Khe Sanh et se concentrer sur la défense des centres de population du Vietnam sud, même si cela signifie la perte de beaucoup de terrain."

RUSK
"conversations privées" pourraient se dérouler, même avant la fin des combats, pour vérifier certains points et envisager certaines modalités pour mener à la table de négociations.

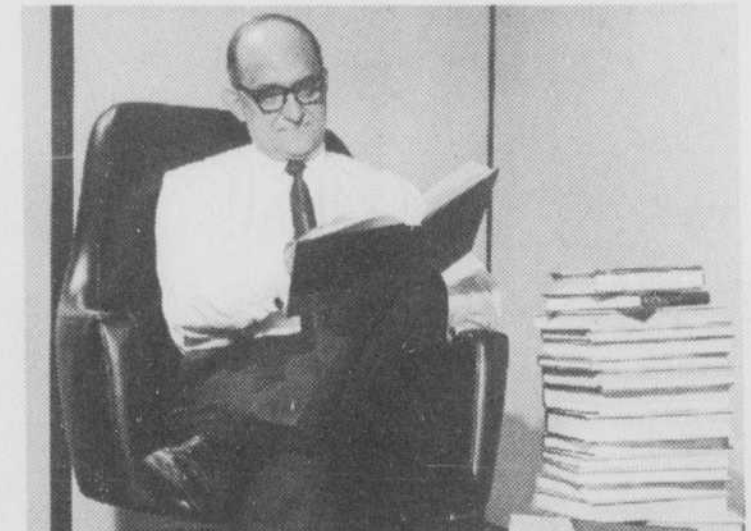
600 PARENTS
Suite de la page 3
pour refuser des noms de professeurs pour ces comités. De même il affirme n'être pas d'accord "si un ou deux étudiants qui ont fomenté la grève" font partie d'un comité.

La répartition du juge Fauteux déclenche un tonnerre d'applaudissements: "Allez-vous choisir vos adversaires? La bonne négociation sort de la discussion honnête sur les griefs tels qu'ils sont formulés." Puis il demande à la foule son avis: "Si les commissaires veulent jouer cartes sur table devant les parents, reconnaître leur comité, ceux-ci seront assez justes et honnêtes..." Le juge n'a pas le temps de terminer sa phrase, une ovation traduit le désaveu qui frappe le refus de la commission.

C'est le 19 mars prochain à 19h30 à la salle de la commission, rue Tassé, que la crise connaîtra son prochain développement alors que les autorités scolaires décideront si elles vont reconnaître ou non le front commun.

Voici M. Robert Morin,

Il est fonctionnaire / Son passe-temps favori: la lecture



Il lit maintenant 10 fois plus rapidement

Le travail de monsieur Morin ne demande pas tellement de lecture. Mais, lorsque l'on a un vol d'ingres aussi important que la lecture, on veut toujours lire de plus en plus et absorber le plus de livres possible. "J'ai toujours été passionné pour la lecture," déclare Monsieur Morin, "parce que c'est le passe-temps par excellence, qui permet de meubler son esprit, de se tenir au courant des développements dans toutes les sphères, et permet à celui qui a y adonne de se maintenir constamment en veille." C'est la principale raison pour laquelle Robert Morin a suivi le cours de huit semaines de l'Institut de Lecture Dynamique Evelyn Wood, à Montréal. Monsieur Morin est un homme heureux, puisqu'il a maintenant la chance de pouvoir lire dix fois plus rapidement et d'adopter d'une manière plus complète à son passe-temps favori. Vous aussi, pouvez lire plus rapidement... en seulement 8 semaines.

Guy Gagnon, Educateur, 238 60%, 1554 80%. Lionel Lefebvre, Architecte, 238 72%, 1670 73%. William Marshall, Chimiste, 268 58%, 1863 78%. Keith C. Arnold, Géographe, 435 61%, 1805 80%. Jozey Nadler, Enseignant, 308 48%, 1866 62%. Carl Schmitt, Professeur, 272 54%, 1845 54%. Laurence Doyle, Conseiller en administration, 296 63%, 1560 98%.

En 1962, le président Kennedy invita Madame Wood à la Maison Blanche pour enseigner la méthode de Lecture Dynamique à ses collaborateurs directs.

Plusieurs autres personnalités politiques importantes ont suivi le cours de Lecture Dynamique avec succès: S. M. la Reine du Danemark, Madame Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde, plusieurs sénateurs des Etats-Unis, plusieurs représentants du Congrès américain et des membres du parlement du Canada.

De nombreuses industries et corporations importantes ont engagé l'Institut de Lecture Dynamique Evelyn Wood pour donner des cours à leur personnel. Entre autres: NASA, IBM, l'avionnière Boeing, Carnation, General Motors, Chrysler, DuPont, etc.

Des milliers et des milliers d'hommes d'affaires, d'éducateurs, d'étudiants et de personnes dans toutes les sphères de la société, hommes et femmes, ont reconnu la Lecture Dynamique Evelyn Wood comme le moyen indispensable pour répondre aux exigences de la vie moderne.

NOTRE OBJECTIF
L'Institut de Lecture Dynamique Evelyn Wood remboursera les frais de scolarité à toute personne qui ne parviendrait pas à terminer la lecture d'après les tests du début et de la fin du cours. L'Institut de Lecture Dynamique Evelyn Wood vous fournira les indications de son instructeur et accordera les heures de pratique requises par le cours.

Aucune machine n'est employée avec la méthode de Lecture Dynamique... le seul outil employé, c'est votre main. La preuve a été faite que vous perdez ce que vous avez appris lorsque vous n'avez plus la machine. Vous obtiendrez une compréhension égale ou meilleure, une excellente mémorisation et beaucoup plus de satisfaction de votre lecture.

L'Institut de Lecture Dynamique Evelyn Wood dispense des cours spéciaux pour les employés de compagnies, les membres d'associations ou de tous groupes organisés. Ces cours se tiennent en général dans les locaux choisis par les membres du groupe qui suivent le cours.

VOICI QUELQUES EXEMPLES DE PROGRES OBTENUS PAR QUELQUES-UNS DE NOS ELEVES DE MONTRÉAL:

	Vitesse Compréhension	Vitesse Compréhension
J.R. Rodrigue, Chef comptable	277 48%	1536 53%
Cino Martini, Etudiant	210 66%	1360 75%
Robt. Brossard, Etudiant	315 58%	1837 89%
Guy Gagnon, Educateur	238 60%	1554 80%
Lionel Lefebvre, Architecte	238 72%	1670 73%
William Marshall, Chimiste	268 58%	1863 78%
Keith C. Arnold, Géographe	435 61%	1805 80%
Jozey Nadler, Enseignant	308 48%	1866 62%
Carl Schmitt, Professeur	272 54%	1845 54%
Laurence Doyle, Conseiller en administration	296 63%	1560 98%

L'Institut de Lecture Dynamique Evelyn Wood vous invite à une **PRESENTATION GRATUITE** DE SA METHODE DE RENOMMEE MONDIALE. La présentation dure une heure environ.

PRESENTATION EN FRANÇAIS	
CE SOIR, 13 MARS 19 HEURES	MERCREDI SOIR, 13 MARS 19 HEURES
Institut Evelyn Wood	Institut Evelyn Wood
203 ouest, rue Sherbrooke	203 ouest, rue Sherbrooke
PRESENTATION EN ANGLAIS	
CE MIDI, 12 MARS DE 12 H. 15 A 1 H. 15	DEMAIN MIDI, 13 MARS DE 12 H. 15 A 1 H. 15
Institut Evelyn Wood	Institut Evelyn Wood
203 ouest, rue Sherbrooke	203 ouest, rue Sherbrooke

Les cours sont donnés en FRANÇAIS ou en ANGLAIS

institut de lecture dynamique evelyn wood inc.

Plus de 100 Instituts aux Etats-Unis et au Canada



205 OUEST, RUE SHERBROOKE MONTREAL, P.Q. TEL. 844-1941

POSTEZ AUJOURD'HUI
Veuillez me faire parvenir sans obligation plus de renseignements au sujet de votre cours.

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____ TEL. _____



Bien des rêves se réalisent avec un prêt de la Banque de Commerce. Jacques, par exemple, a sa fougueuse sportive.

Quels que soient vos désirs: auto, appareil photo, bateau ou tapis, comblez-les grâce à un prêt bancaire de la Banque de Commerce... où l'on connaît bien son monde. C'est un autre service confidentiel de la Banque de Commerce.

BANQUE DE COMMERCE



CANADIENNE IMPERIALE

Le "Défilé des célébrités"

La campagne des Fédérations du Grand Montréal lance cette semaine son "Défilé des célébrités", une série de concerts publics mettant en vedette des artistes du disque et du monde du spectacle en général, dans le but de faire connaître à la population la campagne qui aura lieu en avril et dont l'objectif, le plus élevé dans l'histoire de la métropole, a été établi à \$10,400,000. Les invités au premier concert seront les interprètes du folklore canadien et international Ian et Sylvia.

Parmi les autres artistes qui se produiront à Montréal en mars et en avril, au profit de la campagne, on relève des noms aussi renommés que ceux de Count Basie, Benny Goodman, le Choeur de la marine soviétique, Ramsey Louis, Aretha Franklin, Buffy Sainte-Marie et Jody Mitchell.

Le "Défilé des célébrités" n'est qu'une des manifestations organisées pour appuyer les sept organismes membres de la campagne des Fédérations. Ces organismes sont: la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises, la Fédération et le Conseil de bien-être de la Rive Sud, les "Jewish Welfare Services of Montreal", la Société canadienne de la Croix-Rouge, la Souscription pour les oeuvres de santé du Grand Montréal, le "United Red Feather Service" et la "Federation of Catholic Charities".

Le Défilé des célébrités comprend entre autres une visite par les artistes, de maisons ou de centres administrés par certaines des 122 oeuvres affiliées à la campagne. Ces vedettes donnent gratuitement leur temps et leurs talents et distribuent des copies dédicacées de leurs disques.

Les premiers artistes en vedette au défilé sont Ian et Sylvia, deux interprètes canadiens du folklore international, qui tiennent la tête d'affiche au cabaret New Penelope, du 11 au 16 mars; ils se produiront à la Place Ville-Marie demain, le mercredi 13 mars, et seront reçus par Me Louis A. Lapointe, c.r., adjoint au président de la campagne des Fédérations et président de la compagnie Miron Limitée. Ian et Sylvia se rendront ensuite au Dawson Boys' Club de Verdun, où ils interpréteront quelques chansons de leur répertoire pour les membres du centre.



Cet homme qui mange d'un si bon appétit est le Dr Philip Blaiberg, le célèbre opéré du coeur. Bientôt il pourra quitter l'hôpital Groote Schuur du Cap, Afrique du Sud, pour retourner dans son foyer. C'est le 2 janvier dernier que le Dr Christian Barnard remplaça le coeur usé de Blaiberg par un coeur tout neuf prélevé sur le corps d'une victime de la rue. Blaiberg est la seule personne au monde à survivre à une greffe du coeur. (Téléphoto PA)

Les états généraux du Canada français

Les états généraux du Canada français prévoient pour les mois prochains de nombreuses activités à l'échelle de tout le Québec dans le but de préparer le terrain aux grandes assises de novembre qui devraient définir "les grandes lignes des structures politiques et administratives du Québec de demain". Ces assises, qui seront la dernière étape du travail des états généraux, seront consacrées tout particulièrement à l'étude des questions constitutionnelles et économiques.

La Commission générale a d'abord entrepris une série de consultations auprès de tous les délégués du Québec. En tout, 17 réunions spéciales ont eu lieu, afin d'établir l'opinion des délégués sur les tournées régionales, le principe des états régionaux, les normes des élections partielles et les règles des prochaines assises nationales, celles de novembre.

Au cours des deux prochains mois, une vaste tournée régionale sera organisée dans 155 villes et auprès de 182 maisons d'enseignement pour dégager les vues des Québécois sur l'avenir constitutionnel du pays. À cette occasion, les états généraux utiliseront une nouvelle formule de discussion et d'animation: le travail sera par groupes restreints et des questionnaires détaillés seront remplis pour compilation et analyse ultérieures.

Des élections partielles auront lieu à travers le Québec, entre juin et septembre, pour remplacer les délégués qui, par suite d'une démission ou pour d'autres raisons, ne pourraient remplir leur mandat. Les minorités françaises du Canada seront également appelées à élire leurs délégués.

Le barreau sera consulté avant la nomination de nouveaux juges au Québec

Le bâtonnier du Québec, Me François Lajoie, c.r., annonce que le ministre de la justice, M. Jean-Jacques Bertrand, a accepté la formation de deux comités spéciaux: l'un composé de sept membres du barreau qui conseillera le ministre en rapport avec la nomination de nouveaux juges des cours de juridiction provinciale; l'autre formé de 12 juristes (six juges, cinq avocats et un notaire) qui conseillera le gouvernement du Québec sur les projets futurs de législation touchant l'administration de la justice, particulièrement le code de procédure civile et la loi des tribunaux judiciaires.

En ce qui concerne la nomination de nouveaux juges, le ministre de la justice avait coutume jusqu'ici de communiquer avec le secrétariat du barreau pour en obtenir certains renseignements sur les nominations projetées, mais le barreau lui-même n'était pas appelé à exprimer une opinion sur les qualités des candidats. Désormais, dit Me Lajoie, la consultation du barreau s'effectuera selon une procédure établie.

Soulignant que le ministre fédéral de la justice a mis en vigueur un système semblable en septembre dernier pour le choix des juges de cours relevant de sa juridiction, Me Lajoie a dit que la proposition du barreau du Québec est le prolongement logique d'un principe de consultation qui existait déjà.

"Le comité sera appelé à aviser le ministre des nominations possibles à la magistrature. On demandera ensuite au comité d'exprimer l'opinion du barreau sur ces nominations envisagées."

"Comme dans le cas du comité chargé de faire des recommandations au ministre, sur les lois concernant l'administration de la justice, la décision finale quant à la nomination des juges appartiendra toujours au ministre de la justice," a dit le bâtonnier.

Me Lajoie a mentionné que le barreau ne doit pas être

seul consulté par le ministre en ce qui a trait à la nomination des juges. Il a ajouté cependant qu'étant l'unique corps représentatif de la profession juridique au Québec, le barreau estime indispensable de pouvoir se prononcer quant à la compétence, à l'éthique et à la renommée des candidats à la magistrature et qu'il apprécie hautement la décision du ministre de la justice.

Explosion dans le métro de Madrid: un mort, une vingtaine de blessés

MADRID (AFP) — Une série d'explosions en chaîne dans une station de métro de Madrid, provoquées par une importante fuite de gaz due à la rupture d'une conduite principale de la ville, a fait hier matin un mort, une vingtaine de blessés et a causé de graves dégâts à l'intérieur de la station elle-même et, en surface, autour de l'entrée du métro.

Le vendeur de journaux du kiosque souterrain de la station d'"Arguelles", un homme de 65 ans, est mort enseveli sous les décombres. Les personnes blessées, aucune gravement, ont été atteintes notamment par des vitres de maisons voisines de la bouche de métro qui ont volé en éclats. La chaussée a été lésée sur de

grandes distances et, selon des témoins, des voitures en stationnement ont été soulevées de terre à près de quatre mètres du sol et "les plaques de protection ou d'aération, pesant plus d'une dizaine de kilos, volaient comme des couvercles de marmites".

"Le spectacle a été saisissant pendant quelques secondes, raconte une étudiante qui se rendait à la faculté de droit. C'était à qui trouverait un abri pour se protéger des objets volant en tous sens".

"Arguelles" est en quelque sorte le "quartier latin" de Madrid, proche de la cité universitaire et du grand "parc de l'ouest".

Qui a bu

Qui a bu le Martini & Rossi rouge à l'apéritif le boira de nouveau durant la soirée: il procure donc un double plaisir.

C'est que le Martini & Rossi est un vermouth où la fraîcheur et le velouté sont parfaitement équilibrés. On le déguste nature ou sur glace, avec un zeste de citron. Toujours, le Martini & Rossi vous assure un double plaisir.

Demandez le vermouth rouge Martini & Rossi ou, tout simplement, le no 559-1. Produit et embouteillé en Italie par Martini & Rossi.

MARTINI & ROSSI

sur glace

Le rapport d'impôt a tout de même ça de bon: chaque année, il annonce

le PRINTEMPS...

Faites votre rapport au plus vite et sans erreurs.

Cette année, donnez un bon coup de pouce pour finir l'hiver en beauté. Faites au plus vite votre rapport d'impôt et faites-le bien, SANS ERREURS.

Les trois sources d'erreurs les plus fréquentes dans la préparation des rapports d'impôt sont les suivantes:

Les exemptions personnelles

Les contributions à la Régie des Rentes du Québec

Les revenus inférieurs à \$2,000 ou à \$4,000.

Il vous faut donc accorder une attention toute spéciale à ces trois points en remplissant votre formule de rapport d'impôt.

Pour vous aider à préparer votre rapport d'impôt SANS ERREURS, le Ministère du Revenu du Québec met à votre disposition un service spécial de renseignements et de consultation aux endroits suivants:

MONTREAL:

107 ouest, rue Craig,
de 9h. a.m. à 4h.30 p.m. (lundi - vendredi)

105 ouest, rue St-Jacques,
de 4h.30 à 7h.30 p.m. (lundi - vendredi)
de 9h. a.m. à midi (samedi)

Par téléphone: 873-2611,
de 9h. a.m. à 8h.30 p.m. (lundi - vendredi)
de 9h. a.m. à midi (samedi)

MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC

L'ANGLAIS

en laboratoire ultra-moderne

NOUVEAU COURS débutant le 19 mars

Démonstration gratuite
Résultats garantis

384-0400

ÉCOLE AUDIO-VOCAL INC.

367, est, Henri-Bourassa, (près du métro)

La seule école du genre au Québec

Colloque sur le Québec, à Loyola

Les étudiants du collège Loyola organisent en fin de semaine prochaine un colloque de trois jours consacré aux relations entre anglophones et francophones du Québec: "Québec à l'heure du choix". En plus du public, qui est invité, les étudiants attendent quelque 250 délégués de divers collèges, universités, écoles d'infirmières, collèges classiques, écoles normales et écoles techniques du Québec ainsi que des représentants des universités d'Ottawa, de l'université Queen et du collège Glendon de Toronto. (On se souviendra du succès exceptionnel qu'avait remporté une conférence de ce genre organisée au collège Glendon il y a quelques mois.)

MM. René Lévesque, Claude Ryan et Leslie Roberts discuteront de "L'avenir de la communauté anglophone au Québec"; MM. Laurier Lapiere, Robert Rumilly et J.T. Copp feront une "Analyse historique des relations franco-anglaises au Québec"; et MM. Jean-Marc Léger, Max McMahon et Marcel Oulmet traiteront de "L'effet des moyens d'information sur les relations entre les anglophones et les francophones au Québec". C'est M. Marcel Faribault qui fera l'ouverture officielle du colloque, vendredi soir prochain; il y aura aussi un spectacle de Pauline Julien.

Des fonctionnaires français étudieront la rénovation urbaine faite au Québec

Trois fonctionnaires du ministère de l'Équipement et du Logement de France passeront quinze jours au Québec pour recueillir des informations sur la rénovation urbaine québécoise.

Du 29 mars au 12 avril prochains, MM. Moreau, Archambault et Boutrouille s'intéresseront particulièrement à l'organisation administrative et juridique de cette rénovation urbaine.

Dans la capitale provinciale, ils rencontreront les représen-

tants de la Société d'habitation avec qui ils s'entreten-dront des projets de rénovation urbaine de Québec (aire no 10), de Trois-Rivières (centre-ville) et de Thetford-les-Mines. Des excursions sur les lieux leur permettront de mieux cerner les problèmes avec lesquels les urbanistes des trois agglomérations sont aux prises.

A Montréal, les fonctionnaires français verront le service municipal de l'Urbanisme

avec lequel ils examineront divers projets, comme celui de la Petite Bourgogne, par exemple. Ils visiteront les habitations Jeanne-Mance et les grands édifices qui ont été construits dans la métropole ces dernières années.

Les fonctionnaires français effectueront ce voyage sous l'égide du ministère des Affaires inter-gouvernementales, dans le cadre du programme de coopération franco-québécoise.

En Louisiane, des législateurs se compromettent en faveur du français

Lafayette, Louisiane (spécial au Devoir) — Le mouvement lancé ici depuis quelques mois en faveur de la reconnaissance du français dans l'Etat de la Louisiane — le français n'a jamais cessé d'exister mais il était en train de s'anémier dangereusement — gagne toujours en intensité. Ceux qui l'ont lancé, notamment le professeur Raymond Rodgers de l'Université Lafayette, ne cessent en effet de multiplier les contacts et les initiatives en vue d'alerter la population et surtout les autorités.

Le 20 janvier de cette année, par exemple, avait lieu à la Maison acadienne française de l'Université de cette ville,

une conférence d'une journée complète, convoquée par un groupe de législateurs de l'Etat et dont le but était de présenter aux instituteurs, principaux et directeurs d'écoles du niveau élémentaire, les objectifs immédiats et à long terme de programmes bilingues. Dans le cas de la Louisiane, il s'agit de programmes projetés, mais on avait invité aussi des conférenciers du Texas où de tels programmes bilingues (anglais-espagnol) sont déjà mis en pratique.

La réunion de l'avant-midi, présidée par Mlle Audrey Babineau, directrice de la section des langues étrangères au ministère de l'Éducation de la Louisiane, et à laquelle assistait le président de l'Université, M. Clyde Rougeau, fut marquée notamment d'un exposé du surintendant de l'Éducation de l'Etat, M. William J. Dodd, qui s'appliqua à démontrer que le bilinguisme ne saurait représenter un recul mais bien plutôt un actif extrêmement précieux.

Dans l'après-midi, un panel réunissant MM. Anthony Mayeux, professeur de français au Collège d'Etat McNeese, Raymond Rodger, professeur de sciences sociales à l'Université Lafayette, et Alan Babineau, président du Comité de l'héritage acadien de la Chambre de commerce de Lafayette, devait discuter des avantages que retirerait la Louisiane de ces programmes bilingues.

contre-parties canadiennes. C'est le cas de la Commission touristique de Louisiane, d'un bon nombre de collèges et universités, de la Commission des archives et registres, du ministère de l'Éducation et autres.

Selon M. Rodgers, un même intérêt s'est manifesté du côté canadien, soit au niveau, par exemple, du ministère de l'Industrie et du Commerce, de l'Office canadien du tourisme, de Radio-Canada, de l'Office national du film, du ministère de l'Éducation d'Ontario, du ministère des Affaires culturelles du Québec, de l'Université de Moncton et de l'Université Laval. Par exemple, des bourses ont été consenties par les ministères québécois de l'éducation et des Affaires culturelles, et le ministère de l'Éducation de l'Ontario a offert des programmes de cours.

Le professeur Rodgers devait terminer son exposé en expliquant les diverses clauses du projet d'entente culturelle Québec-Louisiane dont fut l'un des principaux artisans. Environ cent cinquante instituteurs assistaient à cette réunion.

Préparer des professeurs

Pour l'instant, l'un des problèmes majeurs consiste justement à préparer un personnel compétent pour cet enseignement du français. A la demande du Comité de l'héritage acadien de la Chambre de commerce de Lafayette, la section des langues étrangères du ministère de l'Éducation, section que dirige Mlle Audrey Babineau, a déjà fixé les grandes lignes d'un programme qui, au coût de \$642,040, permettrait de préparer quelque 2,000 professeurs de français pour l'élémentaire d'ici trois ans.

A l'heure actuelle, en Louisiane, on ne commence à enseigner le français dans les écoles publiques qu'à partir de la 8e année. Dans les écoles paroissiales, cependant, l'enseignement du français est donné de la 1ère à la 12e année.

Pour le groupe très dynamique qui s'acharne ici à préserver l'héritage français de la Louisiane, c'est toujours l'école qui doit avoir la priorité. M. James Domengeaux, un ancien représentant louisianais au Congrès de Washington, faisait encore ressortir ce point dans une conférence fort documentée qu'il présentait, le 10 février, aux membres de l'Association louisianaise des expositions et festivals. M. Domengeaux, un Acadien authentique, s'est retiré de la politique en 1948, après avoir rempli trois mandats successifs. Il a réclaté avec vigueur que tous les fonctionnaires et toutes les agences de l'Etat entrent dans la ronde et facilitent de toutes manières la préservation de l'héritage acadien. Il y a, a-t-il dit, de l'intérêt des Etats-Unis et de l'intérêt de la Louisiane, en particulier. C'est l'héritage acadien qui donne un cachet particulier à la Louisiane. Il y a là, sur le plan touristique, un très grand actif que l'Etat n'a jamais suffisamment exploité.

Des législateurs s'engagent

Mais c'est le 16 février que le plus grand coup aura probablement été donné jusqu'ici. A l'initiative de quatre des leurs, les législateurs de la région, c'est-à-dire ceux des cinq comtés du sud-ouest, se réunirent ici pour proclamer leur entier appui à l'enseignement du français dans les écoles publiques, de la première à la douzième année.

En l'absence du sénateur Edgar Mouton, retenu chez lui par la maladie la réunion était sous la présidence du représentant Frederick Hayes, du comté de Lafayette.

Ces législateurs ont été unanimes à signer une requête dont le texte avait apparemment été préparé par le professeur Raymond S. Rodgers, de l'Université de Lafayette, et qui réclamait l'appui financier de l'Etat à la réalisation d'un tel programme de français. Cette résolution a été adressée sur-le-champ au gouverneur de l'Etat, M. John J. McKeithen, de même qu'au sénateur Adcock, président du comité conjoint des deux Chambres sur le budget, et à l'hon. William Dodd, surintendant de l'Éducation de la Louisiane.

Le texte de la résolution est fort élaboré. Il rappelle la contribution culturelle des descendants des déportés acadiens à la société louisianaise;

explique que seule une action énergique peut préserver cet héritage; note le renouveau d'intérêt pour le fait français ici; souligne que ce fait français ne peut survivre que par un enseignement approprié et termine en faisant valoir que les dépenses consenties dans ce secteur constitueront un placement fort rentable.

Non seulement les législateurs présents à la réunion — et d'autres par la suite — ont signé cette résolution, ils se sont solennellement engagés à gagner tous leurs collègues à cette cause. Ils se sont d'ailleurs dits confiants d'y parvenir. M. James Domengeaux s'est fait l'interprète de tous quand il s'est écrié: "C'est maintenant ou jamais qu'il faut faire la lutte. Si nous ne savons point le français, ce sera la fin des traditions et coutumes acadiennes dans ce pays."

La Louisiane ne fait que commencer à se rendre compte, devait ajouter M. Domengeaux, du très grand actif que représente cet héritage pour l'Etat. Nous ne pouvons plus compter sur la seule famille acadienne pour préserver la langue et les traditions. Nous devons nous en remettre à l'école, nous devons intéresser les enfants et leurs parents; nous devons les convaincre qu'il faut chier de savoir le français. Mais, par-dessus tout, nous devons y intéresser les éducateurs: c'est à eux de prendre la tête du mouvement.

La résolution signée par les législateurs demande aussi au gouverneur McKeithen de créer une commission pour étudier tout le problème.

Délégation québécoise

A la réunion de ces législateurs assistaient quatre représentants québécois de l'édition, du manuel scolaire et des techniques audio-visuelles, soit MM. Georges Nadeau, président et directeur général du Centre éducatif et culturel; Roland Sasseville, directeur général des ventes des Editions Lidex Inc.; Jacques Lambert, directeur de la centrale audio-visuelle du Centre de psychologie et de pédagogie; et J.-Z. Léon Patenaude, secrétaire administratif de la Société des éditeurs canadiens de manuels scolaires. Ces experts avaient été invités à présenter du matériel scolaire et audio-visuel pour l'enseignement du français en Louisiane.

Dans le rapport qu'il a soumis au nom du groupe à son retour, M. Patenaude soulignait, entre autres, que "les projets de la Louisiane sont sérieux et nous devons tenir compte que le travail est avancé. Un bill sera présenté en mai pour favoriser le programme de Mlle Babineau; les sénateurs et législateurs favorisent le projet et on peut conclure que les crédits budgétaires pour l'enseignement du français comme langue seconde seront accordés dès cette année."

Les écoles de Lafayette

Quelques jours après cette rencontre des législateurs, soit le 21 février, la Commission scolaire de Lafayette, dont le président est M. Georges Dupuis, votait unanimement et en français, une résolution réclamant des autorités supérieures une aide financière pour instaurer l'enseignement du français dans toutes les classes, de la première à la douzième année. Cette assistance pourrait venir non seulement de l'Etat, mais aussi du gouvernement de Washington en vertu de la Loi sur l'éducation et la défense nationale ("National Defense Education Act") et autres programmes similaires. Il s'agit, dans le cas de la Commission scolaire de Lafayette, d'un programme assez modeste mais qui pourra être réalisé rapidement, et que M. James Domengeaux a qualifié de "premier pas dans la bonne direction".

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat exécuté le 1er mars, 1968, en vertu des clauses duquel toutes les dettes présentes et futures appartenant à BENCH-MADE FURNITURE CORP. ont été vendues, assignées et transférées à INTERNATIONAL FACTORS CORPORATION a été enregistré le 5 mars, 1968 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2046881.

MONTREAL, le 8 mars, 1968.

BRODIE & POLISUK, Avocats.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 mars, 1968, à Canadian Factors Corporation Limited de toutes dettes et comptes recevables, présents ou futurs, payables à J.A. HUMPHREY & SON LIMITED, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 8 mars 1968 sous le numéro 2047876.

Daté le 8 mars 1968.

Canadian Factors Corporation Limited

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat exécuté le 1er mars, 1968, en vertu des clauses duquel toutes les dettes présentes et futures appartenant à WENTWORTH INDUSTRIES LIMITED ont été vendues, assignées et transférées à INTERNATIONAL FACTORS CORPORATION a été enregistré le 5 mars, 1968 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2046880.

MONTREAL, le 7 mars, 1968.

BRODIE & POLISUK, Avocats.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat exécuté le 1er mars, 1968, en vertu des clauses duquel toutes les dettes présentes et futures appartenant à WENTWORTH INDUSTRIES LIMITED qui sont dues à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, ont été acquittées, ré-assignées et ré-transférées à WENTWORTH INDUSTRIES LIMITED a été enregistré le 5 mars, 1968, au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2046879.

MONTREAL, le 7 mars, 1968.

BRODIE & POLISUK, Avocats

AVIS

"AVIS est par les présentes donné que le 8 mars 1968 sous le No. 2048049 il a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal un contrat de vente, cession et transport par Destro Enterprises Ltd. à la Banque de Nova Scotia, une banque canadienne à charte, de l'université des sciences et des lettres, actuels ou futurs de la dite compagnie. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'Article 1571 (d) du Code Civil de la Province de Québec.

MONTREAL, le 8 mars, 1968

La Banque de Nova Scotia"

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Bernard Construction Equipment Ltée dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 13e jour du mois de février 1968 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 27e jour du mois de février 1968 sous le numéro 2045614.

Date à Montréal, P.Q. ce 29e jour du mois de février 1968.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No. 640, 182

MONIQUE LÉTOURNEAU, fille majeure, commis de bureau et dactylographe, domiciliée et résidant à 6636 rue St-Hubert, à Montréal, district de Montréal,

vs.

LOUIS J. DORAI, domicilié et résidant au numéro 7973 de la 21ème Avenue, dans la Ville de St-Michel, district de Montréal,

et

PHILIPPE PELLETIER, domicilié et résidant au numéro 7246 de la rue Dante, dans la Ville de St-Michel, district de Montréal,

et

MAGLOIRE GOSSELIN, domicilié et résidant au numéro 7242 de la rue Dante, dans la ville de St-Michel district de Montréal, défendeurs

Par jugement de l'hon. Juge Claude Prévoost, en date du 7 mars 1968, il est ordonné à Monique Létourneau de se nommer un nouveau procureur ou de produire un acte de comparution personnelle dans cette cause portant le numéro de dossier 640 182 de la Cour Supérieure du District de Montréal, dans un délai de trente jours du présent avis.

MONTREAL, le 7 mars 1968

MONETTE, FILION & LABELLE

Procureur du défendeur

Louis J. Dorais.

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 14,033

RICHARD MARTINEAU, comptable, de Montréal, district de Montréal,

vs.

MOUNTAINSIDE DEVELOPMENT LTD., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Beloeil, district de Montréal,

intimée

AVIS

Avis est donné à MOUNTAINSIDE DEVELOPMENT LTD., intimée, selon un jugement de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier No 14,033 ex-parte en date du 5 mars 1968 que l'avis de 60 jours, tel que requis par les articles 1040 A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au bureau du Prototaire.

Ledit avis de 60 jours concerne un terrain situé à St-Mathias, comté Rouville, connu et désigné sous le numéro CENT VINGT-NEUF de la subdivision officielle du lot origininaire numéro VINGT-HUIT (28-129) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse St-Mathias, division d'enregistrement de Rouville, tel que le tout se trouve présentement.

Selon cet avis, si vous ne répondez pas, en dedans de 60 jours de la date du premier des avis, à l'omission ou contravention décrite dans l'avis ci-haut mentionné, M. Richard Martineau deviendra propriétaire de la propriété ci-haut décrite.

Veillez agir en conséquence.

MONTREAL, le 5 mars 1968.

A. BELLEAU

Protonotaire adjoint C.S.M.

PINARD, MARTEL,

BRASSARD & ASS.

Avocats,

200 rue St-Jacques,

Suite 900,

Montréal 1.

Procureurs du créancier-requérant

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
DST-68-10062
pour 10 h. 30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 9 avril 1968

Région Saint-Laurent
(Montréal et environs)
EQUIPES POUR LA
CONSTRUCTION ET
L'ENTRETIEN DE LIGNES
AERIENNES DE DISTRIBUTION
(120 A 25,000 VOLTS)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, cheque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, et, jusqu'au vendredi inclusivement de 8 h. 30 a.m. à 4 h. 45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000) cheque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner. L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 8 mars 1968

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le BUREAU METROPOLITAIN DES ECOLES PROTESTANTES DE MONTREAL, s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa présente session, pour obtenir la passation d'une loi, amendant sa charte et étendant ses pouvoirs, et plus spécialement pour les fins suivantes:

a) Réviser le système actuel de perception et de répartition des taxes scolaires;
b) Etablir un système plus uniforme et plus juste d'évaluation des propriétés immobilières pour fins de taxe scolaire dans l'île de Montréal;

c) Concernant le terme d'office du Président et du Vice-Président du Bureau;

d) Stipuler une rémunération plus adéquate pour le Président, le Vice-Président, le Président des comités permanents et les membres du Bureau;

e) Concernant l'établissement d'un système de pensions pour les membres du Bureau;

f) Etablir l'uniformité dans la perception et la remise des taxes scolaires protestantes dans le territoire du Bureau;

g) Faire disparaître les limites maximales actuelles concernant le taux de la taxe frontalière imposable pour taxes scolaires des propriétés sur les rôles protestants et neutres;

h) Changer la procédure d'appel concernant l'évaluation des propriétés impossibles et le paiement des taxes dans les cas d'appel;

i) Amender l'Article 580 de la Loi de l'Instruction Publique;

j) Autoriser à contracter des emprunts par bons du trésor, et autres emprunts temporaires;

Et pour toutes autres fins.

Montréal, le 26 février 1968

Gagnon, de Billy, Cantin & Dionne

Procureurs du pétitionnaire.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que l'Association des éducateurs spécialisés pour jeunes inadaptés, corps politique et incorporé ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera à la Législature de la province de Québec, à sa session en cours, pour obtenir l'adoption d'une loi aux fins suivantes:

1. Constituer une corporation sous le nom, en français, de "Corporation des psycho-éducateurs professionnels du Québec", en anglais, "Corporation of Professional Psycho-Educationalists of the Province of Québec", avec tous les droits et pouvoirs des corporations ordinaires et, notamment, le pouvoir d'estimer en justice, d'acquiescer et de posséder des meubles ou immeubles, de les vendre, échanger ou autrement en disposer, de contracter des engagements ou d'emprunter sur le crédit de la corporation.

2. Prescrire les conditions auxquelles toute personne pourra devenir membre de la corporation.

3. Restreindre aux seuls membres de la corporation, sous peine de pénalités prévues à ladite loi, l'usage des mots "psycho-éducateur" ou "Psycho-Educationalist".

4. Accorder à cette corporation le pouvoir de réglementer la discipline et la conduite de ses membres, de les suspendre et de les expulser, de prescrire, sujet aux dispositions de la loi à cet égard, les conditions d'éligibilité comme membre de la corporation, de tenir des séances d'examen, de fixer le montant des droits d'entrée et de la cotisation annuelle payable par les membres et de leur imposer en outre toute cotisation spéciale, et de définir, sous réserve des dispositions de la loi à cet égard, les actes dérogatoires à l'honneur de la profession de psycho-éducateur.

5. Prescrire le mode d'administration de la corporation et les droits et pouvoirs respectifs des administrateurs et des membres.

6. Accorder à la corporation tous autres pouvoirs nécessaires à la poursuite de ses objets.

7. Transférer à la corporation tous les droits, biens et obligations de l'Association des éducateurs spécialisés pour jeunes inadaptés et décréter la dissolution de cette Association.

8. Et pour d'autres fins.

Montréal, le 26 février 1968

Association des Éducateurs

spécialisés pour

jeunes inadaptés

par: Marcel St-Jacques, Président

BOULEVARD
DODGE ★ CHRYSLER

200,000 étudiants demandés
pour travail à temps partiel
téléphonez à 381-7258

Pour ces quelques jours à Halifax,
ce sera la vie de château...au 20^e siècle.

Vous vivrez en grand seigneur au Nova Scotian.

Vous ne demanderez pas mieux. Notre hôtel est complètement rénové et vous serez parmi les premiers à profiter de son nouveau confort.

La voiture de l'aéroport vous déposera à la porte, ou vous pourrez arriver par le passage particulier reliant l'hôtel à la gare du CN. Votre chambre vous attendra. Elle sera climatisée, claire, gaie.

Nos salons vous accueillent. Nos salles à manger s'ouvrent; vous pourrez y déguster les meilleurs fruits de mer du pays. Nos salles pourront recevoir en congrès les gentilhommes de votre royaume...

Vous serez comblé. Tout marchera à souhait. Tout vous réussira. Vous serez un grand seigneur.



Composez
Montréal 877-4032
(ou appelez votre agent de voyages).

A partir de \$10 par jour
DANS LES 9 HOTELS
DU CN. C'EST
LA VIE DE CHÂTEAU.

Hôtel
Nova Scotian
Halifax.



Nouvelles manifestations des étudiants à Varsovie

VARSOVIE (AFP) — Varsovie a été hier le théâtre de nouvelles manifestations d'étudiants.

Des midi, une certaine animation régnait dans le quartier de l'université. Tandis que les étudiants entraient après filtrage, dans la cour de l'université pour tenir des réunions dans leurs facultés, de petits groupes de jeunes se formaient sur les trottoirs, devant l'entrée principale. Des détachements de la police auxiliaire et des milices ouvrières portant des brassards aux couleurs nationales ont bientôt commencé à défiler, mais ils ont été accueillis par des huées et par des volées de pièces de monnaie.

Les portes de l'université ont été fermées un peu plus tard et l'on a appris que les cours étaient suspendus.

Sur les trottoirs, une nervosité croissante se manifestait. On sifflait la police, on brûlait les quotidiens du jour qui avaient consacré des articles aux manifestations de vendredi et de samedi derniers.

Les premières algarades ont bientôt commencé. C'est devant l'église de la Sainte Croix que les heurts les plus sérieux se sont produits: lapidés, le service d'ordre a risqué par des charges et par des grenades lacrymogènes.

Le calme est ensuite revenu pendant un certain temps. La police les faisant circuler, les manifestants ont commencé à faire en silence le tour du quartier, passant périodiquement devant l'université dont les portes demeuraient closes. Des groupes stationnaient aussi dans les rues adjacentes.

Brusquement, un peu avant 16h, les manifestants, qui étaient restés jusque là sur les trottoirs, ont envahi la chaussée. Un cortège s'est formé, où l'on remarquait des adultes des deux sexes mêlés à une majorité de jeunes gens. Il a pris la direction de Nowy Swiat et du carrefour des allées de Jérusalem, où se trouve le siège du Comité central du parti communiste polonais. Les manifestants scandaient comme les jours précédents: "Gestapo, Gestapo", et des torches faites de journaux enflammés étaient brandies en tête du cortège.

Arrivés à hauteur des allées de Jérusalem, les manifestants se sont heurtés à un fort barrage de police. Mis en fuite par des charges appuyées par des grenades lacrymogènes, ils ont harcelé les policiers jusqu'aux environs de 17h30, aux abords du Comité central et, avec moins d'intensité, dans le secteur de l'université. La circulation était bloquée dans toutes les rues principales du centre de la ville.

Pendant ce temps, les étudiants réunis à l'université en présence des professeurs ont adopté une motion qui, selon des renseignements dignes de foi, demande la libération de ceux de leurs qui sont détenus et condamne l'antisémitisme. Cette motion demande en outre que la presse publie une version fidèle des événements de la fin de la semaine dernière, et que soient punis les auteurs des articles de tour agresseur publiés par les journaux au sujet des manifestations. Elle exige enfin que soit connu le nom du responsable de l'intervention de la police dans l'enceinte de l'université. Ces revendications, estiment les observateurs, ne paraissent pas de nature à faciliter la solution de la crise.

D'autre part, le cardinal Stefan Wyszyński primat de Pologne, a renoncé à prononcer une conférence dans l'église des Etudiants, l'église Sainte-Anne, située à mi-chemin entre l'université et la vieille Varsovie. Le curé de l'église a déclaré que le cardinal n'avait pas voulu envahir la situation. Vers 20h, l'église était pleine de fidèles, entonnant des cantiques tandis que l'odeur du gaz lacrymogène flottait sous les voûtes.

Indemnisation pour les étudiants tchécoslovaques blessés par la police.

PRAGUE (AFP) — Des mesures ont été prises pour éviter le retour d'incidents semblables à ceux qui mirent aux prises le 31 octobre 1967 les étudiants et la police de Prague, annonce un communiqué publié lundi par le ministère de l'intérieur tchécoslovaque.

Le communiqué précise que ces incidents, qui avaient fait 13 blessés (dont 2 grièvement atteints) parmi les étudiants et 2 parmi les policiers, étaient dus au fait que la police avait agi à l'insu des "officiels du parti et du gouvernement de rang élevé" et en se conformant "aux règlements et à la ligne politique de l'époque." Ces règlements, indique-t-il, faisaient à la police l'obligation de ne tolérer aucune sorte de manifestation.

Dex excuses, annonce encore le communiqué, vont être présentées aux étudiants blessés par la police et une indemnité leur sera versée pour le préjudice subi. En outre, les actions de la police tendant au maintien de l'ordre public seront confiées à l'avenir aux officiers les plus expérimentés, qui en assumeront la responsabilité directe.

Italie: élections générales le 19 mai

ROME (AFP) — Les chambres italiennes élues le 28 avril 1963, ont été dissoutes, hier à la fin de leur mandat quinquennal. La dissolution a été prononcée par M. Giuseppe Saragat, président de la République.

Les élections législatives auront lieu le 19 mai prochain, pour respecter le délai constitutionnel d'environ 70 jours entre la dissolution du parlement et la consultation. La date doit être annoncée officiellement par le conseil des ministres.

La prochaine législature sera la cinquième de la République italienne instituée par le référendum du 2 juin 1946.

L'agitation étudiante

Entre-temps, bataille rangée à l'intérieur de l'université de Milan occupée depuis plusieurs semaines par des étudiants "révolutionnaires": une cinquantaine de garçons de la faculté de droit, exaspérés par l'occupation, ont défoncé les portes de l'université et ont assailli les occupants. Ceux-ci ont riposté avec des lances à incendie.



VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal, à sa séance tenue le 8 mars 1968, a procédé à une première étude:

- 1) d'un projet de règlement concernant l'autorisation à Jewish General Hospital de construire et d'occuper un bâtiment comme hôpital, sur un terrain situé sur le côté nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre les rues Legaré et Lavoie.
- 2) d'un projet de règlement modifiant le règlement 2876 intitulé: "Règlement de zonage du quartier Rivière-des-Prairies", déjà modifié.
- 3) d'un projet de règlement concernant l'autorisation à Saint Mary's Hospital d'agrandir un hôpital, situé au 3830 avenue Lacombe.
- 4) d'un projet de règlement modifiant le règlement 2875 intitulé: "Règlement de zonage des quartiers Sainte-Cunegonde, Saint-Henri, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel et Saint-Joseph", déjà modifié.

Copies de ces projets de règlements peuvent être obtenues au bureau du greffier, bureau 120, hôtel de ville.

Toute personne désirant faire des représentations au sujet de ces projets de règlements devra les faire tenir, par écrit, au même endroit, au soussigné, au plus tard le 1er avril 1968.

Le greffier de la Ville,
R. BOUCHARD, C.R.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 12 mars 1968.



VILLE DE MONTRÉAL

Règlements 3639, 3640, 3641, 3642, 3643, 3644 et 3645

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal, à sa séance tenue le 8 mars 1968, a adopté les règlements suivants:

Règlement 3639 concernant le paiement d'une indemnité à la veuve et aux enfants de Yvon Noël, pompier à l'emploi de la ville de Montréal, décédé à la suite de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions.

Règlement 3640 concernant la fermeture d'une partie de la rue Roy.

Règlement 3641 concernant la fermeture d'une partie de la rue Sainte-Émilie et des ruelles situées entre la rue Saint-Ferdinand et l'emprise des voies de la Compagnie des chemins de fer nationaux.

Règlement 3642 modifiant le règlement 1573 concernant les établissements de massage et les masseurs.

Règlement 3643 concernant la contribution des propriétaires au coût de construction des égouts, pour l'exercice 1968-69.

Règlement 3644 concernant la fermeture d'une partie de la Dix-neuvième Avenue sise entre les rues de Bellechasse et Beaubien et des ruelles sises dans le quadrilatère formé par la rue de Bellechasse, la Dix-neuvième Avenue, la rue Beaubien et la Vingtième Avenue.

Règlement 3645 concernant l'approbation de plan d'ensemble pour des projets de rénovation urbaine ou de construction de logements à prix modique par la ville.

Les intéressés peuvent obtenir tous les renseignements dont ils ont besoin au sujet de ces règlements en s'adressant au soussigné, bureau 120, hôtel de ville.

Le greffier de la Ville,
R. BOUCHARD, C.R.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 12 mars 1968.

Salisbury: neuf peines de mort commuées après deux nouvelles pendaisons, hier

SALISBURY (AFP) — Il est improbable qu'il y ait d'autres exécutions aujourd'hui, a déclaré un porte-parole du gouvernement rhodésien, peu après les deux pendaisons de ce matin à la prison de Salisbury. Aucune déclaration officielle n'est prévue pour l'instant, a-t-il ajouté.

Les quatre autres condamnés africains, dont l'exécution était attendue pour ce matin, étaient accusés d'actes qui n'avaient pas entraîné de mort d'homme. Leur cas relevait cependant de la loi sur le maintien de l'ordre, qui prévoit la peine de mort pour des crimes commis à l'aide d'explosifs.

Le conseil exécutif de Rhodesie a d'autre part commué en diverses peines de prison la peine de mort à laquelle étaient condamnés neuf des quinze Africains dont il a examiné les cas, a annoncé un communiqué gouvernemental.

Bonn: l'avenir de l'Europe n'est pas dans un empire nord-atlantique

BONN (AFP) — Le chancelier Kurt Georg Kiesinger a déclaré hier dans son message sur l'état de la nation allemande que l'avenir de l'Allemagne et de l'Europe ne doit pas être recherché dans un "empire nord-atlantique". Une telle solution transformerait la ligne de démarcation au centre de l'Allemagne en un "rempart frontalier permanent". Elle risque d'augmenter le danger d'un conflit mondial.

Indépendance de l'île Maurice

L'île Maurice, colonie britannique d'environ 700 milles carrés seulement pour une population de plus de 800,000 habitants, située à quelque 200 kilomètres de la Réunion, dans l'océan Indien, accède aujourd'hui à l'indépendance dans des conditions inéquitables.

Alors que sa principale richesse, le sucre, lui laisse chaque année un surplus exporté de 250,000 tonnes, ses importations, notamment de denrées alimentaires, ne cessent de croître. Devant une telle situation, plus de 200,000 Mauriciens, groupés sous la bannière du "Parti mauricien social-démocrate" du créole Gaetan Duval étaient opposés à l'indépendance et souhaitaient le maintien de l'assistance de la Grande-Bretagne.

Toutefois, le parti majoritaire de "l'indépendance", présidé par le premier ministre, sir Seewoosagur Ramgoolam, indien d'origine, a fait campagne pour l'indépendance et l'a emporté aux élections d'août 1967.

rhodésien publié une heure après les deux pendaisons.

Les demandes de clémence transmises aux autorités rhodésiennes par les avocats des quatre condamnés dont l'exécution était attendue hier matin sont encore à l'étude, a ajouté le communiqué.

Il ne saurait être question, dans les conditions actuelles, de "rétablir les contacts avec le régime illégal de Rhodesie", a affirmé hier après-midi, le secrétaire au Commonwealth, M. George Thomson, dans une déclaration sur les nouvelles pendaisons.

Après avoir fait remarquer que la Commission des droits de l'homme des Nations unies avait déjà condamné les "pendaisons illégales de Salisbury", le ministre britannique a déclaré qu'il pensait que "cette question serait vraisemblablement portée devant le Conseil de sécurité d'ici peu".

"Une renonciation réciproque à la violence constituerait un premier pas important vers la préparation d'un ordre de paix en Europe, a ajouté le chef du gouvernement fédéral".

"Nous croyons, a précisé M. Kiesinger, que l'U.R.S.S. agirait logiquement si, comme grande puissance atomique, qu'il réclamait de nous une renonciation aux armes nucléaires, elle était disposée à une renonciation de la force".

L'affrontement entre les deux groupes se teint d'hostilité raciale. En effet, alors que le parti social-démocrate groupe les créoles de souche française ou les métis chrétiens, le parti de l'indépendance est presque exclusivement composé d'indiens qui constituent environ 60% de la population de l'île.

Non-prolifération: légères modifications du projet pour satisfaire des non-nucléaires

GENÈVE (AFP) — Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont donné droit à certaines revendications des pays non-nucléaires, principalement la Suède, comme l'a souligné l'ambassadeur soviétique Alexi Rochitchine, en modifiant sur trois points le projet de traité sur la non-prolifération nucléaire, présenté par les deux "grands" le 18 janvier dernier.

La première réaction parmi les non-nucléaires est celle d'une demi-satisfaction. Certains de ces pays gardent l'espoir d'apporter de nouvelles améliorations au cours des débats sur la question à l'Assemblée générale des Nations unies. On rappelle notamment à ce propos que dans un document de travail remis au "comité des 18", l'Italie n'a pas trouvé moins de 15 points litigieux dans la négociation, et que les Roumains ont présenté onze objections.

Un des trois amendements inclus dans le nouveau texte répond, sous une forme qui peut paraître atténuée, au vœu unanime: la possibilité de convoquer des conférences périodiques pour juger de l'application du traité. Ces assises n'auront pas un caractère automatique et ne pourront être décidées qu'à la majorité des parties contractantes, en fonction de la situation internationale du moment.

L'insertion dans le préambule (deuxième amendement) d'une phrase rappelant "la détermination" des parties au traité de Moscou de "s'efforcer d'obtenir l'arrêt définitif de tous les essais nucléaires" était notamment souhaité par la Suède, la Bulgarie, le Canada, le Mexique et la Pologne.

Pour M. William Foster, chef de la délégation américaine, l'insertion de cette phrase, jointe aux modifica-

tions apportées à l'article 9, témoigne, a-t-il dit, de "notre détermination à faire de ce traité un tremplin en vue de nouvelles mesures de désarmement". Pour d'autres délégations cependant, cette disposition pourrait manquer de vigueur.

Quant aux modifications apportées à l'article 6 (troisième amendement), elles se limitent à l'insertion de quatre mots qui situent dans le temps, peut-être trop vaguement au gré de certains, l'action des parties contractantes pour la poursuite des négociations sur un arrêt de la course aux armements nucléaires et un désarmement général et complet. Le nouvel article comporte les mots "dans un proche avenir".

Officiellement, le comité ne tiendra plus que trois séances avant de porter la question devant l'Assemblée générale des Nations unies.

Tchécoslovaquie: semaine décisive pour M. Novotny

PRAGUE (AFP) — La semaine sera décisive pour le sort du président Novotny. En effet, bien que l'accalmie enregistrée pendant le week-end se soit poursuivie et que l'affaire Sejna — ce général réfugié depuis peu aux Etats-Unis — ait complètement disparu hier de la presse quotidienne, les observateurs restent persuadés que ce calme n'est qu'apparent et que l'orage éclatera bientôt, car les problèmes posés n'ont pas encore reçu de solution.

Cette semaine, deux journées retiennent l'attention: celle de mercredi où le conseil des ministres doit prendre connaissance des rapports qui ont été demandés aux ministres de la défense et de l'intérieur sur les ramifications de l'affaire Sejna, et celle de jeudi où le premier secrétaire du P.C., M. Alexander Dubcek doit, à l'occasion du 15e anniversaire de la mort

du président Gootwald, prendre la parole aux établissements CKD-Sokolovo, la même où récemment le président de la république, M. Antonin Novotny, s'était adressé aux ouvriers pour les mettre en garde contre les réformes en gestation.

La situation du président de la République est, d'ailleurs, au centre des événements et si elle était déjà menacée, après la session plénière du Comité central, en raison de certaines de ses activités jugées malencontreuses, aujourd'hui, après l'affaire Sejna, elle semble, pour les observateurs, irrémédiablement condamnée. En effet la presse et les autres moyens d'information n'ont pas hésité au cours des derniers jours à lui attribuer une certaine responsabilité dans cette affaire. Quand et selon quel processus sera résolue cette question? Nul pour l'instant ne peut donner

une réponse, mais tous les observateurs sont convaincus qu'une solution ne saurait se faire attendre longtemps.

On croit savoir que M. Antonin Novotny avait décidé il y a un mois, de se rendre ces jours-ci à Karlovy Vary pour y prendre une semaine de repos. Mais il est probable que les événements de ces derniers jours l'auront fait revenir sur son projet.

Enfin au déchaînement de la presse et des autres moyens d'information de la semaine écoulée, les observateurs opposent le calme dont ne s'est pas départi un seul instant le premier secrétaire du parti communiste. Ils estiment que M. Dubcek attend, pour prendre la parole, que la situation soit suffisamment éclaircie et peut-être de disposer de preuves convaincantes pour prononcer des condamnations.

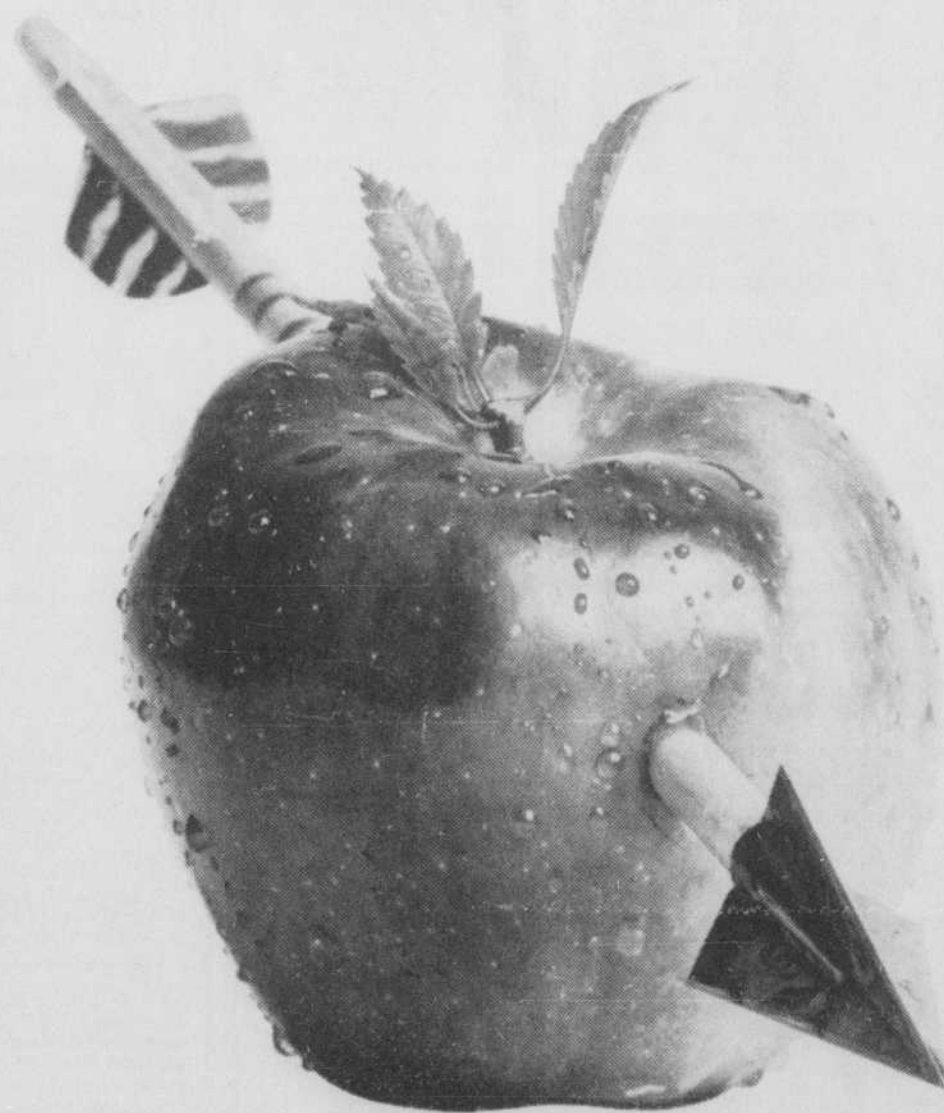
LE
SNOB
PRÉFÈRE
LE RHUM



don
Q

LE RHUM SEC PORTO RICAIN

DESTILLERIE SEBASTIAN INC. PORTO RICO



Guillaume Tell, nous voilà! Montréal-Zurich sans escale, deux fois par semaine.

Comme la flèche de la célèbre légende, Air Canada va droit au but, de Montréal à Zurich, deux fois par semaine ce printemps et cet été... Guillaume Tell n'aurait pas fait mieux! Zurich, ville pittoresque et pleine de charme, est à deux pas, ou presque, des quatre cultures — la française, l'allemande, l'italienne et la romanche — qui font l'étonnante diversité des vingt-deux cantons de la Suisse. Et la Suisse — place de la Concorde de l'Europe — est à quelques heures au plus des vingt-cinq pays qui vont de l'URSS au Portugal et de la Turquie à l'Irlande! Donc, si l'Europe est votre pomme, Air Canada est la flèche qui vous mènera droit au but: Montréal-Zurich, sans escale, deux fois par semaine.

Bureaux d'Air Canada à la Place Ville Marie et 7116 rue St-Hubert

AIR CANADA



à partir du printemps! Air Canada rend le départ facile avec ses tarifs spéciaux, classe économique, de 14-21 jours, son plan "Partez maintenant — Payez plus tard" (versement comptant de 10% du prix du billet, solde payable en 24 mois), et le plan "Arrêts en cours de route" qui vous permet d'allonger le plaisir de votre séjour européen sans augmenter le prix de votre billet. Deux fois par semaine, de Montréal à Zurich sans escale, Air Canada met l'Europe à votre porte et à votre portée.

MONTRÉAL-ZURICH \$366

Tarif 14-21 jours, aller-retour, classe économique, en vigueur à certaines périodes de l'année.

Arts et spectacles

Le programme du Festival d'art dramatique de la région de l'ouest du Québec

Quatre pièces dont une en français et trois en anglais, sont inscrites au programme du festival d'art dramatique pour la région de l'ouest du Québec.

A la demi-finale du concours le jury composé de Mme Norma Springford et M. Réginald Hamel, a porté son choix sur ces quatre créations canadiennes parmi les neuf manuscrits proposés.

La finale aura lieu au cours de la semaine du 25 mars, à bord du Bateau-Théâtre de l'Escale, mettant successivement à l'affiche les productions suivantes: "Giratoire" de Pierre Voyer; "The Wheel" de R. M. Reilly; "Devil In The Ice-Box" de Tevia Abrams; et "The Plot To Overthrow Peter Rabbit" de Dan Daniels.

Ces renseignements étaient fournis hier aux journalistes dans une réunion où se trouvaient notamment les membres du comité du Festival, Mme Jacques Rolland, MM. Paul Brennan et Philippe Casgrain, ainsi que les auteurs, metteurs en scène et producteurs des œuvres qui seront présentées en finale régionale.

Le juge critique sera alors Mme Monique Lepage, de Montréal, qui, à ce titre, a déjà participé au festival. Le spectacle jugé le meilleur deviendra candidat aux finales du Festival d'Art dramatique du Canada, qui se déroulera à compter du 20 mai, à Windsor, Ontario.

L'auteur de "Giratoire" est un jeune homme de 18 ans, étudiant en philosophie, qui tente sa première expérience comme dramaturge.

Pierre Voyer décrit sa pièce comme "évidence dramatique", qui contient des interrogations, pour conclure à la victoire du mouvement circulaire qu'il définit comme "le cercle du temps".

La pièce sera jouée par une troupe appelée "Les Enfants de Voiture", d'après le nom de l'écrivain français du 17e siècle, Vincent Voiture.

Robert Spickler, qui a déjà réalisé d'autres pièces dans le cadre du Festival d'art dramatique, sera responsable de la production et la mise en scène de "Giratoire". La distribution comprend une dizaine de comédiens dont Ga-

briel Arcand qui joue le rôle principal.

"The Wheel", production de Ken Corbett dans une mise en scène de Peter Henderson, sera interprétée par le groupe de Lakeshore Players. En marge de cette pièce l'auteur, Mac Reilly donne cette citation: "L'homme a ses dieux et Dieu a l'homme".

La troupe "Evergreen Players" présentera "Devil In The Ice-Box", pièce de Tevia Abrams, qui traite de l'humanité dans son indifférence à travers le temps. C'est une production de Margaret Campion, et la mise en scène est assurée par Bill Miller.

Le thème de la distance, réelle ou imaginaire, entre les générations, est évoqué dans la pièce fantaisiste Peter Rabbit; de l'auteur Dan Daniels, également responsable de la production. Le spectacle sera présenté par Revue Theatre avec la coopération du Living Theatre of Montréal, dans une mise en scène d'Arleigh Peterson.

Concours de piano à Montréal en juin

Le concours international du piano aura lieu à Montréal du 1er au 18 juin.

Des représentants d'une vingtaine de pays se disputent des prix au montant total de \$23.500, qui seront attribués aux douze lauréats à l'épreuve finale.



CE SOIR À 7h.45
LE DIMANCHE À 2h.00
(Pas de courses le jeudi)

Blue Bonnets

Un goût



de Schelagh Delaney
Adaptation canadienne et mise en scène Yvan Canuel

avec: Ginette Letondal
Lucille Papineau
Jean Brousseau
J.-Louis Millette
Serge Dorléans

au
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS

Soirée d'ouverture le 13 mars
Tél. 845-7277

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

Franz-Paul Decker
directeur artistique

Concerts d'abonnement

ce soir et demain soir
12 et 13 mars
8.20 p.m.

au pupitre
Mehli Mehta
soliste

Jean-Claude Penner
pianiste

Programme
Weber
"Obéron" ouverture
Mozart
Concerto no 22, K. 482
Shostakovich
Symphonie no 5, Op. 47

\$2.50 - \$3.50 - \$4.50 - \$5.00 - \$6.00

SPECIAL
100 billets de dernière heure à \$1.50 les soirs des concerts.

PLACE DES ARTS
SAINT-WILFRID-PELLETIER
28, 29, 30, 31 MARS

PRIX (taxe incl.) SOIRS
\$6.55, \$4.55, \$2.50
MAT. \$5.54, \$3.50, \$2.50

BILLET EN VENTE à la Place des Arts
CCA, 1822 Sherbrooke e. (sous-sol)
Import. CM. Ltee, 8225 St-Laurent
3975 Monk. Ed. Archambault 500
St. Cath. e. Jim Charlebois 2113
J. Talon e. Universal Stationery
4617 Sources, D. des Ormeaux, Li-
brairie Ducharme, 418 N. Dame e.
Voyages LaSalle, Centre Achat, Pont-
Mercier, Caisse Populaire Maisonneuve,
4200, rue Adam.

Billets d'étudiants (\$1.00) se présentent en personne à CCA seulement.

Commodités postales. Adresser avec chèque payable à Canadian Concerts & Artists Inc., 1822 Sherbrooke e. avec enveloppe-retour affranchie.

RESERVATIONS: 932-2171 - 2234



La Nouvelle Compagnie Théâtrale présente, actuellement, au Gesù, "La Mouette", d'Anton Tchekhov dans une adaptation française de Paul Achard et dans une mise en scène de Gilles Pelletier qui, d'ailleurs, joue le rôle de Trigorine - il est peut-être le meilleur comédien de la pièce avec Dyrne Mousso, qui incarne, elle, la Mouette. Notons aussi le bon jeu de Jacques Gouin dans le rôle du docteur Dorn. On peut seulement déplorer que l'interprétation et le jeu scénique soient trop décausés, pas assez solides.

Quatre écrivains en lice pour le Grand Prix de Montréal

Le jury éliminatoire du Grand Prix littéraire de la Ville de Montréal a arrêté son choix sur les œuvres soumises au Conseil des Arts de Montréal. Les écrivains en lice sont, par ordre alphabétique, les suivants: M. Jean Basile ("Le Grand Khan"), M. Jean Bureau ("Devant toi"),

M. René de Chantal ("Marcel Proust critique littéraire"), et Mme Michèle Lalonde ("Terre des Hommes").

Le lauréat sera proclamé par le jury à une date qui sera annoncée plus tard. Parmi les ouvrages éligibles, on en comptait 51 en langue française et 13 en langue anglaise. Formaient le jury éliminatoire, dans la catégorie Roman, nouvelle, conte, Monique Bosco, Hélène Larivière, Arsène Lauzière, Albert Le Grand, Glen Short-cliff, dans la catégorie Poésie, Robert Finch, Gilles Hé-nault, Louis-Marcel Raymond; dans la catégorie Théâtre, Zeld Heller, Arsène Lauzière, Louis-Marcel Raymond; dans la catégorie des Essais, Zeld Heller, Jean-Charles Bon-nenfant, Henri Jones; et dans la catégorie Histoire, Fernand Grenier, Blair Neatby, Fernand Ouellet.

Evtouchenko

Le poète russe Evtouchenko est arrivé à Mexico pour donner une série de lectures publiques dans la capitale et entreprendre une vaste tournée à l'intérieur du pays. Evgeni Evtouchenko lira ses œuvres d'une tribune en plein air installée dans le bois de Chapultepec et donnera ce soir au palais des Beaux-Arts, une conférence sous les auspices de l'Association des écrivains et du Pen-Club de Mexico. Mercredi, il parlera devant les étudiants à l'Université Nationale. Toutes ces manifestations seront gratuites.

Le poète soviétique, qui venait de Bogota, reviendra en octobre prochain à Mexico pour prendre part à la rencontre internationale des poètes organisée dans le cadre de l'Olympiade culturelle qui durera toute l'année au Mexique.

DERNIERS JOURS!

2 CHEFS-D'OEUVRE de L'UNDERGROUND

ROBERT DOWNEY JR.
CHAFED ELBOWS
en couleurs

1.30-3.30-5.30-7.30-9.30

3800, rue St-Laurent 277-4800
CINÉMA DE MONTRÉAL

LE CHOEUR DE LA MARINE SOVIÉTIQUE

14 ANS ET PLUS

CLAUDIA CARDINALE
MONICA VITTI
RAQUEL WELCH
CAPUCINE
"LES OGRESSES" en couleurs

SUR SEMAINE 7.30 - 9.30

LE DAUPHIN

BEAUBIEN PRÈS IBERVILLE 721-6060

"Le Parisien" est fier de présenter le plus grand succès du Cinéma Français

UN FOU-RIRE COLOSSAL
LOUIS DE FUNES

LA GRANDE VADROUILLE

BOURVIL
TERRY-THOMAS
en couleurs

LES PARISIENS

Tél. 861-2697, 480, Quai St. CATHERINE

théâtre du rideau vert
dès le 15 mars
CREATION CANADIENNE

l'exécution

pièce de MARIE-CLAIRE BLAIS

mise en scène: YVETTE BRIND'AMOUR
décor: WUETRICH - costumes: BARBEAU

DERNIERE SEMAINE:
LA COLLECTION et L'AMANT

AU STELLA - Tél. 844-1793

Les échos du monde

Le chef d'orchestre québécois Roland Leduc, qui vient d'entreprendre une tournée de deux mois à travers l'Europe, a donné, samedi soir, un concert public télévisé à Paris. Il y dirigeait l'Orchestre National de l'Office de la radio et télévision française avec, le concours du soliste Andor Foldes, au piano.

Roland Leduc se rendra le 13 mars à Bruxelles où il conduira l'orchestre de la radio télévision belge, le 28 mars à Lugano (Suisse) où il dirigera des enregistrements de l'Orchestre de chambre de Radio-Lugano, et les 17 et 18 avril à Manchester où il donnera deux concerts à la tête du B.B.C. Northern Symphony Orchestra.

Le public, qui emplissait complètement la salle, a fait hier soir un succès quasi triomphal au jeune maestro québécois Jacques Beaudry. C'était la première fois qu'un chef d'orchestre canadien dirigeait la partition du "Faust" de Charles Gounod à l'Opéra de Paris.

Le poète américain Allen Ginsberg, l'un des principaux représentants du mouvement "hippy" a été acquitté, samedi, par le juge du tribunal de Spoleto devant lequel il a comparu pour "récitation de poésie obscène".

Allen Ginsberg avait été arrêté, puis relâché en juin dernier par les policiers de Spoleto à la suite d'une plainte déposée par des spectateurs du théâtre "Caio Melisso" où le poète récitait quelques-unes de ses œuvres.

Après avoir examiné les poésies incriminées, le juge italien a estimé que ces œuvres faisaient partie "d'un ensemble littéraire" qui constituait plus une "protestation contre la société technologique américaine qu'une manifestation d'obscénité".



Le Chœur de la Marine soviétique fera bientôt sa première tournée en Amérique du Nord et il se produira au Canada sous le patronage de Canadian Concerts & Artists. Cet ensemble de chanteurs, de danseurs et de musiciens présentera un spectacle de danses et de chants russes à l'instar du fameux Chœur de l'Armée Rouge, les 28, 29, 30 et 31 mars à la salle Wilfrid Pelletier. Mais le répertoire du Chœur de la Marine soviétique comprend aussi plusieurs chansons ayant trait à la mer et des danses naturellement reliées au monde des marins. Le groupe se présente dans les jolis et seyants uniformes de la Marine et les danses sont exécutées avec d'authentiques costumes d'époque.

elysée
35 MILTON / 842-6003
243 CHOSSES QUE JE SAIS D'ELLE! 5e SEM.
DE JEAN-LOU COUDAN
MAISON VERTUE
POUR TOUS
L'HORIZON

CINÉ-ART FILMS
BIENTÔT UN FILM SUR L'ÉDUCATION SEXUELLE
HELGA
la vie INTIME d'une jeune femme

15^e SEMAINE DERNIERS JOURS!

NE SERA PRÉSENTÉ NULLE PART AILLEURS À MONTRÉAL!

LOUIS de FUNÈS

OSCAR

ADULTES - 18 ANS
COMPLÈMENT DE PROGRAMME
LE GANG DESCEND SUR LA VILLE

JEAN-TALON
MAISONNEUVE 2019, E. SHERBROOKE 525-2174

indomptable ANGÉLIQUE

ADULTES - 18 ANS
EN COULEURS

MICHELE MERCIER
ROBERT HOSSEIN

COMPLÈMENT DE PROGRAMME
QUAND LES PARENTS DORMENT

PLAZA STATION BEAUBIEN 274-6155 6505, ST-HUBERT
CANADIEN STATION BEAUBIEN 523-5190 1204, E. STE-CATHERINE

JE VEUX SAVOIR CE QUE C'EST QUE L'AMOUR...

Lamie

ANNA KARINA
JEAN-CLAUDE BRIALY
MICHEL BOUQUET
ROBERT HOSSEIN

EN COULEURS
1.30 - 3.30 - 5.30
7.30 - 9.30
114 ANS

FLEUR DE LYS 858, E. STE-CATHERINE
STATION BEAUBIEN - 288-3303

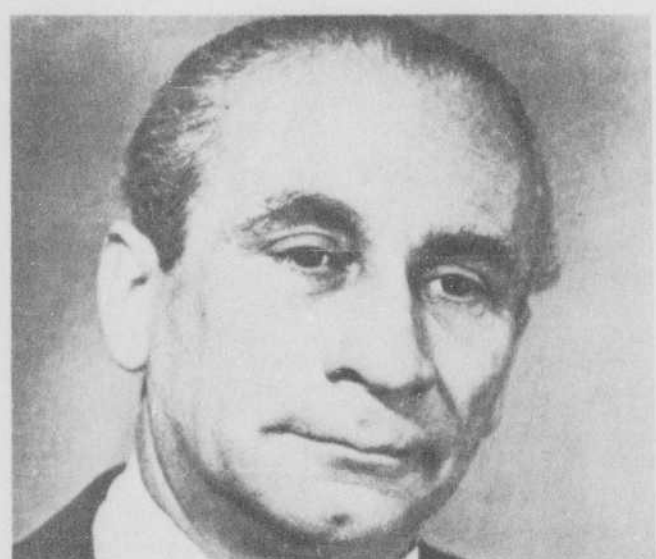
"UN FILM D'UNE BEAUTÉ VISUELLE ÉMOUVANTE"

ADULTES 18 ANS
EN COULEUR

ROYAL TRACK (KUNGSLEDEN)

7^e SEMAINE!
En sudaïte avec
s-t. anglais
Séance: 7.30 - 9.30
Dimanche: 1.30 - 3.30
5.30 - 7.30 - 9.30

FESTIVAL 1206, E. STE-CATHERINE
STATION BEAUBIEN - 525-8600



Karel Ancerl, âgé de 60 ans, vient d'être nommé à la direction de l'Orchestre Symphonique de Toronto, succédant ainsi à Seiji Ozawa.

THÉÂTRE

LA BOITE À CLÉMENCE: "Sais toi-même, revue musicale de Clémence Desrochers et Pierre F. Brault. Vendredi (21h et 23h) et samedi 20h30 et 22h30.

COMÉDIE-CANADIENNE: "Un matin comme les autres" de Dube - 20h.30 EGREGORE, Relâche.

THÉÂTRE DE L'ESCALE: Les Saltimbanques: "Equation pour un homme actuel" de Pierre Moretti - (au Bateau-Théâtre l'Escale) - 21h.

THÉÂTRE DU RIDEAU-VERT: Soirée Harold Pinter: "La Collection" et "L'Amant mise en scène de Paul Blouin. 20h.30.

CINÉMA

EN LANGUE FRANÇAISE

AMHERST: "Bien joué Mat Helm" 11.15 - 2.50 - 6.20 - 9.55 - "Mat Helm Agent très spécial" - 1.00 - 4.35 - 8.10.

BIJOU: "Le jardinier d'Argenteuil" 11.50 - 3.18 - 6.26 - 9.54 - "Le soleil noir" 1.22 - 4.50 - 8.18.

BONAVENTURE: "L'Etranger" - 1.05 - 3.10 - 5.15 - 7.15 - 9.20.

CANADIEN: "Indomptable Angélique" - 12.15 - 3.25 - 6.35 - 10.00. "Quand les parents dorment" 1.45 - 5.00 - 8.20.

CHAMPLAIN: "Casino Royale" - 1.58 - 5.58 - 9.58 - "Le Corbillard d'emballe" - 12.05 - 4.05 - 8.05.

CHATEAU: "La baie du désir" - 2.15 - 5.10 - 8.15 - "Aqua Sexe" - 1.00 - 3.55 - 6.50 - 9.50.

CRÉMAZIE: "La mélodie du Bonheur" 8.15 - Matinée mercredi 1.15.

DAUPHIN: "Les Ogresses" - 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

ELECTRA: "Flint" et "Daniel le trappeur".

ELYSEE: Salle Alain Resnais "L'Horizon" 7.30 - 9.30 sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 (sam. 10.00) Salle Eisenstein "2 ou 3 choses que je sais d'elle" - Même horaire.

FLEUR DE LYS: "Lamie" - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

FRANÇAIS: "Aqua Sexe" - 3.05 - 6.20 - 9.40 - "La baie du désir" 1.20 - 4.40 - 7.55.

GRANADA: "La baie du désir" 3.00 - 6.15 - 9.30 - "Aqua Sexe" 1.25 - 4.42 - 7.55.

JEAN-TALON: "Oscar" sur sem. 7.05 - 10.00 - dim. 1.20 - 4.15 - 7.05 - 10.00 "Le Gang descend sur la ville" sur sem. 5.40 - 8.35 - dim. 12.00 - 2.50 - 5.40 - 8.35.

MAISONNEUVE: "Oscar" sur sem. 7.05 - 10.00 - dim. 1.20 - 4.15 - 7.05 - 10.00 "Le Gang descend sur la ville" sur sem. 5.40 - 8.35 - dim. 12.00 - 2.50 - 5.40 - 8.35.

MERCER: "Flint" et "Daniel le trappeur".

PAPINEAU: "Dr Zivago" 2.15 - 8.15.

PARISIEN: "La grande Vadrouille" 10.00 - 12.15 - 2.30 - 4.45 - 7.00 - 9.30.

PLAZA: "Indomptable Angélique" 12.15 - 3.25 - 6.35 - 10.00. "Quand les parents dorment" 1.45 - 5.00 - 8.20.

RIVOLI: "Bien joué Mat Helm" 12.50 - 4.20 - 7.50 - "Mat Helm Agent très spécial" - 2.40 - 6.05 - 9.40.

VILLERAY: "Flint" et "Daniel le trappeur".

EN LANGUE ANGLAISE

ALOUETTE: "Gone with the Wind" 11.15 - 2.50 - 6.20 - 9.55 - "Mat Helm Agent très spécial" - 1.00 - 4.35 - 8.10.

AVENUE: "The Happiest Millionaire" 1.05 - 3.40 - 6.10 - 8.50.

CAPITOL: "Ecco" - 10.30 - 12.40 - 2.55 - 5.05 - 7.20 - 9.35.

CINERAMA-IMPERIAL: "Custer of the West" - soirs 8.30 - Mats, mer. et sam. 2.00 - dim. 2.00 - 7.30.

THE CINEMA WESTMOUNT SQUARE: "In Cold Blood" 1.15 - 3.50 - 6.20 - 8.55.

KENT: "Charlie Bubbles" 1.30 - 3.25 - 5.25 - 7.20 - 9.30.

LOEWS: "Billion Dollar Brain" - 10.15 - 12.30 - 2.45 - 5.00 - 7.15 - 9.30.

PALACE: "Wait Until Dark" 10.35 - 12.45 - 2.55 - 5.05 - 7.15 - 9.30.

PLACE VILLE-MARIE (grande salle): "The Graduate" - 1.05 - 3.10 - 5.10 - 7.15 - 9.15.

SEVILLE: "The Day the Fish came out" 1.05 - 3.05 - 5.05 - 7.05 - 9.10.

STRAND: "Jack of Diamonds" 10.25 - 2.05 - 5.45 - 9.30. "The Fearless Vampire Killers" - 12.20 - 4.00 - 7.45.

VENDOME: "17" 12.45 - 2.50 - 5.00 - 7.15 - 9.30.

VERDI: "Scorpio Rising" de Kenneth Anger et "Chafed Elbows" de Robert Downey 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

*WESTMOUNT: "Ulysses" - 2.30 - 8.15.

YORK: "Bonnie and Clyde" - 12.45 - 2.50 - 5.00 - 7.05 - 9.25.

EN LANGUES ÉTRANGÈRES

Grec s-t. anglais

EMPIRE: "Young Aphrodites" - 6.15 - 8.15 - 9.45 - sam. et dim. 1.00 - 2.45 - 4.30 - 6.15 - 8.15 - 9.45.

Italien s-t. anglais

PLACE DU CANADA: "The Queens" 12.50 - 3.00 - 5.10 - 7.25 - 9.30.

PLACE VILLE-MARIE: "The Wedding March" - 1.35 - 3.35 - 5.40 - 7.40 - 9.40.

Japonais s-t. anglais

ART "Blind Devotion" 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15.

Suédais s-t. anglais

FESTIVAL: "The Royal Track" - 7.30 - 9.30 - dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

SNOWDON: "I A Woman" - 1.05 - 3.15 - 5.20 - 7.30 - 9.40.

VAN HORNE: "Elvira Madigan" - 1.30 - 3.35 - 5.35 - 7.35 - 9.40.

CINÉMATHEQUE CANADIENNE

6.15 - Cinéma d'animation

8.15 - "Intolérance"

Arts et spectacles

Radio
Télévision

Au ciné-club

L'Oeil du diable

«La chasteté d'une jeune fille est un orgelet dans l'oeil du diable»

Ce dicton irlandais pour le moins saugrenu sert de prétexte à Bergman pour soumettre la plupart de ses thèmes à une épreuve par le rire et le détachement.

Dans une sorte de farandole échevelée, où la fantaisie le dispute à l'humour, un pasteur, sa femme, sa fille et le fiancé de celle-ci doivent se colletter avec Satan et Don Juan, mettre à l'épreuve leurs sentiments et leurs convictions. Tout leur échappe, y compris la drôlerie des situations, et ils nous dévoilent par là même que le rire n'est qu'une dimension de l'absurde.

Condition féminine

Chronique du mardi

Une semaine de rappel pour une oeuvre qui ne souffre pas d'intermission: l'éducation

par Germaine Bernier

Jamais le mot éducation n'a été aussi souvent prononcé, imprimé, évoqué et invoqué qu'à notre époque fourre-tout, justement parce qu'on ne fait plus de distinction entre les termes: instruction, savoir, enseignement, savoir-faire, construction ou démolition d'écoles, etc., etc., selon la pratique anglaise qui met tout cela dans un terme: éducation. Tandis qu'en français, éduquer c'est l'action de développer les facultés physiques, intellectuelles et morales.

«L'oeil du diable», c'est aussi l'oeil de Bergman qui utilise au mieux toutes les ressources visuelles de sa caméra pour «montrer» l'invisible du visible. A chacun des gags, qu'il soit d'ici-bas ou d'outre-tombe, s'articulent toutes sortes de sens contradictoires qui illustrent l'ambiguïté fondamentale du monde.

Qui triomphe, du ciel ou de l'enfer? Ni l'un ni l'autre, semble-t-il, et Bergman pense que les «malins génies» d'arrière-mondes, les trouble-fête supranaturels ne sont que des conceptions arrêtées, figées, qui nous renvoient à nous-mêmes. L'orgelet dans l'oeil du diable, tout comme la virginité d'une jeune fille, peut à la fois tout signifier et ne vouloir rien dire.

R.H.

En un clin d'oeil

● **MUSIQUE:** radio d'Etat, à 13 h 15 — AD LIB. Pièces pour la vihuela et le luth au XVI^e siècle. Fantasia (Luis Milan): Andrés Segovia, guitariste. Ricercar (Francesco da Milano) et chansons (Vincenzo Galilei): Walter Gergwig, luthiste. Deux airs espagnols arrangés par Dorumgaard et chantés par Gérard Souzay. Au canal 2, à 19 h 00 — JEUNESSE OBLIGE. «Musique classique». Animateur: Jean-François Senart. Sujet: Alexis Contant, musicien canadien. Réalisateur: Jacques Faure. A la radio d'Etat, à 20 h 30 — CONCERT SYMPHONIQUE. Orchestre symphonique de Toronto, dir. Seiji Ozawa. Claudio Arrau, pianiste. Concerto pour 12 solistes et orchestre (Aitken), et Concerto no 1 en mineur, op. 11 (Chopin).

● **VARIETES:** canal 2, 21 h 30 — MOI ET L'AUTRE. Comédie de Gilles Richer, avec Dominique Michel et Denise Filiatrault. M. Lavigne refuse une augmentation de salaire à Gustave. Denise et Dominique font comprendre au concierge qu'il n'y a pas d'avenir dans ce travail et qu'il devrait plutôt tenter sa chance dans les sports. Réalisateur: Jean Bissonnette.

● **LITTÉRATURE:** radio d'Etat, à 21 h 30 — DES LIVRES ET DES HOMMES. Gilles Marcotte interviewe Robert Gurik, auteur de «Hamlet prince du Québec», paru aux éditions de l'Homme; Roch Carrier, auteur de «La Guerre, yes sir», paru aux Éditions du Jour. Chronique de Michel van Schendel, sur le recueil de Pierre Chamberland, paru à Parti pris. Chronique de lettres américaines de New York, avec Michel Moinot: «Quatre sous de misère», roman d'Yvan Gold.

● **REPORTAGE:** canal 2, à 22 h 30 — CAMERA 68. Guy Lamarche fait le bilan des forces en présence qui s'affrontent au cours des prochaines élections américaines.

Horaires-TV

MARDI
Le signe (C) marque une émission en couleur

CBFT 2	11 00	La ronde des sports
9:55	11:15	Cinéma: "L'oeil du monarque" - Humour
10:00	12:45	Dernière édition
10:30	12:55	Fermeture

CBMT 6	8:15	Test Pattern and Music
10:00	9:09	Today on CBMT
10:30	9:15	Montreal Notebook
10:45	9:30	Quebec School Telecast
11:00	9:45	Quebec School Telecast
11:30	10:00	Canadian Schools

1:15	10:31	The Friendly Giant
1:30	10:45	Chef Helene
2:00	11:00	Mr. Press-Up
	11:26	Pick of the Week
	11:55	CBC TV News

3:00	12:30	Search for Tomorrow
4:00	12:45	The Guiding Light
4:30	1:00	Mid-Day Report
5:00	1:04	Calendar
5:30	2:00	Love is a many splendored thing

6:00	2:30	Coronation Street
6:25	3:00	Take 30
6:30	3:30	The Edge of Night
6:45	4:00	Bonnie Prudden
7:00	4:30	Upside Down

7:30	5:00	Frankenstein jr.
8:00	5:30	Let's Go
8:30	6:00	Tween Set
9:00	6:30	Evening Report
9:30	7:00	Sixty Six

10:00	7:25	Sports
10:30	7:30	Outdoors Unlimited
11:00	8:00	The Red Skelton Hour
11:20	9:00	Tuesday Night Drama
11:30		"Waiver"

11:55	10:01	CBC News Magazine
	10:30	The Public Eye
	11:00	CBC National News
	11:19	Viewpoint
	11:26	Night Report

	11:36	Sports Final
	11:42	One of a Kind
	12:11	"Would You Believe"
		Final Report

CFTM 10	7:15	Musique
7:30	7:45	Les P'tits Bonshommes
8:00	8:15	Metro-matin
8:30	8:45	36-24-36
9:00	9:15	Toast et Cole

10:00	9:30	Voix de femmes
10:30	9:45	Edith Serej
11:00	10:00	L'école du bonheur
11:30	10:30	Voix de femmes
	11:00	Éternel Amour

	11:30	"J'ai crié sur vos tombes" (#4)
12:15	12:30	Cinéma: "Trois vieilles filles en folie" (#5)
12:30	2:00	Cinéma: "Opération dans le Pacifique"
2:00	3:30	Cinéma: "Mademoiselle Mozart"

3:30	4:00	A voix de jouer
4:00	4:30	Le conte de Monte Cristo
4:30	5:00	Le Zoo du capitaine Bonhomme
5:30	6:00	Marine Boy

6:00	6:30	Télé-méto
6:40	7:00	Sports-images
6:50	7:30	Télé-méto
7:00	8:30	Dernière heure
7:15	9:30	Télé-méto

7:30	10:00	L'homme à la valise
8:30	11:00	C'est Basile
9:00	11:18	Cloude Blanchard
9:30	11:43	Peter Gunn
10:00		Plaza Fortune
10:45		Dernière heure et météo

humaine, qu'on nomme cette privation, cette absence, ce vide: affranchissement des lois, malaises sans nom, ivresse du modernisme, exaltation du moi, etc., etc.

Des adultes pensent fréquemment aujourd'hui que pour préparer l'enfant à savoir se défendre dans la jungle moderne il faut en faire un être rude, dur, sans souci du voisin comme si le manque de manières ou la grossièreté pouvaient jamais être des signes et des facteurs de force de caractère et de prestige social. Ce n'est pas ce que pensent les véritables éducateurs qui ont pris le temps de réfléchir et qui affirment que les enfants au foyer doivent apprendre à se traiter avec amitié et délicatesse.

«Loin qu'il faille, sous prétexte de se défendre dans la vie les rendre méfiants et rusés, c'est leur rendre un service inappréciable que de les avoir fait vivre quelques années dans un milieu baigné d'optimisme et de confiance, où il était fait crédit à la loyauté de chacun, où les dons positifs étaient mis en valeur, où les frères se réjouissaient du bien et du bonheur des autres. (...) Loin que nos enfants se trouvent plus tard désarmés ayant des sentiments pareils dans un monde où règnent la jalousie et la brutalité, ils seront de ceux qui se feront vraiment aimer et exerceront l'influence la plus profonde, liée toujours à un don de compréhension et de sympathie humaine».

C'est comment, bien sûr, de compter sur les effets des discours en «fraternité» pour se faire une certitude qu'on sera toujours le frère «accepté», «supporté» par le frère mais, être compris, estimé, aimé peut-être, c'est plus intéressant. Tout le monde a droit à l'estime, à la considération mais pouvoir les inspirer par quelques solides qualités humaines c'est plus enviable que d'être «accepté» seulement.

On parle et reparle constamment du rôle de celui-ci, du rôle de celle-là, chacun cherche son rôle, d'autres cherchent des rôles à jouer, on continue à désirer de paraître plutôt que chercher à «être», mais personne ne parle jamais du rôle de la maison, la maison familiale.

«Le rôle de la maison, dit Roger Pons, au point de vue de l'éducation et de la culture, est double. Elle trie. Elle unifie. Du dehors, l'enfant rapporte beaucoup de faux trésors. Il a dans la main du sable et de l'or: qu'advient-il de lui, si personne ne lui apprend à distinguer? Pensez aux affiches qu'il regarde, aux chansons stupides qu'il s'accroche à sa mémoire, aux réclames, aux slogans dont il perçoit l'écho; selon son âge,

à la fascination exercée par les jeeps ou les actrices de cinéma. Pensez à l'immense pouvoir de «dépersonnalisation», d'abrutissement qu'exerce le monde moderne, et surtout la ville moderne. C'est une offensive perpétuelle contre la culture. La propagande, politique ou commerciale, y fait rage. Ne croyez pas qu'elle ne choisisse ses victimes que parmi les adultes. L'enfant n'est pas toujours protégé par son rêve; il n'a aucune immunité naturelle contre ces poisons de l'intelligence. Combien de petits Parisiens défilés, aux yeux pétillants, finissent par devenir de pauvres gens, indécis et ballotés, au regard de poissons morts!».

«Il faut que l'enfant respire à la maison un air plus salubre. De grâce, faites taire cette T.S.F. qui vient violer le sanctuaire, et prolonger la cacophonie du dehors! Redonnez à l'enfant dès que la rue vous le rend, un climat de santé et de joie: un cadre aimé, quelques oeuvres d'art, des conversations animées et proportionnées, où il apprend surtout à dire: «je ne sais pas», à réserver son jugement. Faites-lui mesurer de loin l'importance et la gravité des problèmes, sans qu'il s'y heurte trop vite. Faites régner une atmosphère de gaieté sereine et de sérieux, de recherche, d'effort, soutenez ou provoquez sa réflexion sans la forcer. Donnez-lui l'appétit, le respect et parfois le frisson de la pensée. Armez-le d'ardeur pour ce long voyage de découverte qui durera toute sa vie; et il ne fera pas naufrage dans l'océan de stupidité qu'il doit traverser».

Dans une maison comme celle-là, la vie physique et la vie de l'esprit ont autant d'importance et de vitalité l'une que l'autre parce que les parents savent les entretenir l'une et l'autre. C'est ce qui fait l'âme du foyer. Les enfants, même inconsciemment pourrissent en vivre jusque dans leur âge avancé. Même le visiteur d'un jour ou d'un soir ne saurait l'oublier quand il en a pressenti la lumière et la chaleur.

La couture chez soi



Interprétation nouvelle de la ligne princesse, cette robe se coud facilement.

Patron No M 329

Le patron imprimé no M 329 est offert pour les tailles 10, 12, 14, 16 et 18. La grandeur 14 demande environ 2½ verges de tissu de 35 pouces de largeur.

Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au service des patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement, avec tailles et mesures exactes, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

On ne badine pas avec la mini-jupe en Malawi...

BLANTYRE (AFP) — La mini-jupe a été interdite ces jours derniers, par le gouvernement du Malawi et le congrès du parti du Malawi après que le président Banda ait croisé dimanche, en revenant de l'église, une jeune fille européenne «vêtue d'une manière indécente».

Augmentez jusqu'à 35% l'efficacité de VOTRE DENTIER

Des essais cliniques viennent de prouver que vous pouvez maintenant mieux mastiquer—augmenter en fait l'efficacité de votre dentier jusqu'à 35%—en saupoudrant simplement un peu de PASTERETH sur vos appareils. PASTERETH est, en effet, une poudre alcaline (non-acide) qui maintient les dents en place et les rend ainsi plus confortables. Sans aucun goût, elle n'empâte pas la bouche, ne rancit pas et purifie l'haleine. Demandez vite la poudre PASTERETH à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

“Bobino” devient
la vedette d'un
album à colorier

“Bobino”, chacun le sait, est une émission de télévision diffusée chaque après-midi, à 16h, à l'intention des jeunes d'âge pré-scolaire, mais que beaucoup de sept ou huit ans regardent encore avec plaisir. “Bobino”, c'est aussi un disque et voici qu'à compter d'hier, il devient le personnage principal d'un album à colorier de 32 pages où les petits retrouveront tous leurs amis préférés.

Pour marquer l'occasion, Bobino, les éditions Héritage et la Société Radio-Canada reçoivent hier, en fin d'après-midi, au centre international de radio-télévision.

A travers des textes et dessins de Michel Cailloux, l'album présente en noir et blanc, tous les personnages réels ou imaginaires de l'émission: Bobino, bien sûr; sa petite sœur Bobinette; Gustave le domestique; Tapageur, le “faiseur de bruits”; Camério et Télécino, personnifiant la caméra et le téléciné, etc.

L'auteur, dans des légendes courtes et simples, décrit aux enfants le caractère de chacun des personnages. Ainsi, Bobinette est présentée comme une petite fille à l'air très sage... “mais il ne faut pas se fier aux apparences” et les petits amis qui ont rendez-vous à la télé se rappellent que “les pétards à la farine, les poires à eau ou les déguisements n'ont aucun secret pour elle”. Bobino, comme cela se doit, est là avec son éternel petit chapeau, sa canne et sa marguerite.

Des dessins amusants, rappelant divers épisodes des aventures de Bobino et de Bobinette, ne manqueront pas de faire rire les enfants qui n'auront plus qu'à colorier en couleurs vives les personnages selon leur imagination et leur fantaisie. Excellent prolongement à l'émission, l'album à colorier Bobino est en vente dès maintenant, pour moins de .40, chez tous les libraires.

R.R.



Tchèque d'origine, la dessinatrice montréalaise Vali s'est taillée une réputation non seulement ici, mais à New York, à Puerto Rico, à Hawaï et même au Texas. Pour le printemps et l'été 68, elle met en vedette des vêtements aux lignes simples, dans des tissus souples, aux imprimés très colorés. Et, comme beaucoup d'autres couturiers, elle préconise le “total look”... de la tête aux pieds.

DU NOUVEAU
POUR VOS LOYERS

Le Gouvernement du Québec désire assurer un régime qui favorise davantage la conciliation entre locataires et propriétaires. A cet effet, une mesure salubre vient d'être adoptée à l'unanimité par votre Assemblée législative.

POUR LES MUNICIPALITÉS

Toute municipalité peut étendre à son territoire l'application de la Loi pour favoriser la conciliation entre locataires et propriétaires. A cette fin, la municipalité doit adopter une résolution à la majorité absolue de son conseil et la transmettre à la Commission des Loyers avant le 22 mars 1968, à l'adresse suivante:

Commission des Loyers,
19 ouest, rue LeRoy, chambre 200,
MONTREAL.

POUR LES LOCATAIRES
ET PROPRIÉTAIRES

C'est à votre Conseil municipal qu'incombe dorénavant la responsabilité de décréter l'application de cette Loi adoptée par le Gouvernement du Québec en votre faveur.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

Assurances U.C.C. affichait, à la fin de 1967, un encours de près de \$400,000,000

potins financiers

Les valeurs aurifères ont re-traité au début de cette semaine sur la Bourse de N.Y. mais les industriels ont monté, puisque leur moyenne, complétée par DJ à clôturer 7.80 points plus haut à 843.04. Les échanges furent modérés hier sur la Bourse de Montréal. Il y eut une avance modeste des cours, hier sur la Bourse de Londres, tandis que les valeurs françaises progressèrent sensiblement hier sur la Bourse de Paris. Les spéculateurs américains, qui avaient acheté beaucoup d'actions de mines d'or canadiennes la semaine dernière sur la Bourse de Toronto les liquidèrent hier, d'où la dégringolade de 8.21 points par la moyenne de ces valeurs hier, à 233.48.

La déclaration de M. Rusk "voulant que les E-U se préparent à entrer en pourparlers avec le Vietnam du Nord, relativement à sa demande de cessation des bombardements" fut bien interprétée en maints milieux de Wall Street hier. Il faut se garder de trop y croire, à notre opinion.

Les transactions sur Matache-wan Canadian Gold ont repris hier sur la Bourse Canadienne — elles étaient suspendues depuis le 17 novembre 1967 — et les actions de cette entreprise déboutèrent à 75 et clôturèrent à 62. Carbec débuta à 45, puis clôtura à 65.

La décision du pool international de l'or de soutenir le prix du précieux métal à \$35.00 l'once explique la lourdeur des titres aurifères hier sur les divers marchés, car, les spéculateurs s'attendaient à une hausse forcée en fin de semaine du prix de l'or.

La Bourse de Vancouver a notifié les agents de change de cesser toute transaction sur les actions de Salmu Prince Mines, Alamo Mines, Silver Dome, Viny Explorations et New Ainsworth, tant que leurs dirigeants ne se seront pas conformés à 2 articles de la loi des compagnies de la C.B.

Canadian Industries Ltd a haussé hier le prix de l'acide sulfurique.

que de \$31.50 à \$33.25 la tonne, vu le coût plus élevé de ses opérations.

Selon la revue Steel, "c'est en avril et en mai que l'industrie américaine de l'acier se ressentira vivement de l'accroissement des exportations d'acier étranger aux E-U". Tout indiquait qu'elles seront plus considérables qu'en 1967. Y aura-t-il embargo? En attendant, la production sidérurgique ne cesse d'augmenter depuis 4 semaines en territoire américain.

B.A. Oil se propose d'ériger une raffinerie de \$40,000,000 en N.E.

The N.Y. Society of Security Analysts, Inc. tiendra un séminaire le 4 avril, alors que l'on étudiera la question monétaire, du point de vue international.

L'ouverture de l'Exposition Nationale des Fournisseurs d'Hôtels, Restaurants et Institutions 1968 a été présidée hier, à 11:00 a.m. à la Place Bonaventure par MM. Jean-Paul Beaudry, ministre de l'Industrie et du Commerce et Jean-Paul Alarie, président de l'AFHR, ainsi que par "Miss Hospitality", l'hôtesse officielle de l'Exposition.

Cette cérémonie fut précédée à 10:00 a.m. par une réception à la mezzanine du Hall Concordia.

L'Exposition des Fournisseurs de cette année est la plus importante jamais tenue à Montréal. Plus de 15,000 visiteurs venus de tous les coins du Québec et de l'Ontario convergeront vers la Place Bonaventure où pas moins de 160 exposants étalent les dernières nouveautés de leurs produits et de leurs services.

Tancord Industries Ltd tiendra son assemblée annuelle à 11 a.m. aujourd'hui.

La demande pour l'aluminium est meilleure et tout indiquait qu'il en sera ainsi jusqu'au printemps. Il y aurait accumulation de ce métal vu les possibilités de grève aux E-U.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

1er versement trimestriel effectué par C.P. Investments Limited

Le Conseil d'administration de Canadian Pacific Investments Limited a déclaré ce jour-ci un dividende de 2 1/2% (47.5 cents par action) sur les actions privilégiées de 44% cumulatives, remboursables, convertibles, avec droit de vote, série A de la compagnie, en circulation.

Le dividende, qui représente le premier versement semestriel, est payable le 1er mai 1968 aux actionnaires inscrits à la fermeture des registres le 3 avril 1968.

Il y a en circulation 5,000,000 d'actions privilégiées de la série A.

M. G.R. Beaulieu, nommé directeur adjoint du "Canadian Management Centre"

Le "Canadian Management Centre" à Montréal, vient d'annoncer que M. G.R. Beaulieu est nommé directeur adjoint du Centre. Le "Canadian Management Centre" est une compagnie affiliée à l'"American Management Association", une institution éducative à but non lucratif, composée de 54,000 membres, et son bureau chief est à New York.

Le Nouveau Directeur Adjoint va se spécialiser aussi dans le service d'entraînement des surveillants de personnel offert par l'Association.

Ce service cinématographique comprend aussi d'autres aides instructives. Ceci permet un cours complet au personnel responsable pour la surveillance de personnel.

Avant de se joindre à "Canadian Management Centre", M. Beaulieu fut Directeur des Relations Commerciales pour l'Institut des Brasseurs du Québec, à Montréal.

Il fut aussi associé avec la Canadian Acceptance Corporation Ltd. à Québec et Montréal. Il fut au service de La Banque Royale Ltd. à Québec et Montréal. Antérieurement, il fut au service de La Banque Royale du Canada au Nouveau-Brunswick et dans Québec.

M. Beaulieu est né au Nouveau-Brunswick et il a fait ses études à l'Université de St. Thomas au Nouveau-Brunswick. Depuis 1953, M. Beaulieu réside à Montréal.

Canada Iron affiche un fonds de roulement beaucoup plus considérable

Canada Iron Foundries, Limited, fabricant d'une vaste gamme de produits dont de la machinerie lourde, du matériel électrique, des tuyaux, des pièces de fonderie et de l'acier de charpente, rapporte hier en 1967, ses ventes consolidées se sont élevées à \$142,018,853, comparativement à \$142,014,849 l'année précédente selon le rapport bilingue qu'elle vient de publier.

Le bénéfice net s'établit à \$4,402,156 soit \$1.72 par action ordinaire comparativement à \$5,428,213 ou \$2.13 par action ordinaire pour l'exercice précédent.

Le président, M. H.J. Lang, a déclaré que "le volume total des aciers de charpente fabriqués et celui des machines et de l'équipement industriels produits ont légèrement diminué en 1967, tandis qu'une vive concurrence pour un marché réduit a sensiblement diminué les marges de bénéfices".

Les dépenses en immobilisations se sont élevées, en 1967, à \$2,109,000 et figurent au budget de 1968 pour un montant d'environ \$3,000,000. Bien que le montant des commandes en carnet ne s'exécute à la fin de l'exercice était légèrement inférieur à celui du début de l'année, l'on compte que le volume des ventes en 1968 sera égal ou supérieur à celui de 1967.

En mai 1967, la compagnie a vendu pour \$15,000,000 d'obligations 6 1/2%, avec fonds d'amortissement, échéant en 1987. Cette émission a été le facteur principal de l'augmentation du fonds de roulement, pendant l'exercice, augmentation qui s'est élevée à \$19,041,055; le fonds de roulement a ainsi été porté à \$34,764,414.

250,000 actions de Marigot Investments Ltd, offertes en souscription

Marigot Investments Limited offre privément en souscription au public (on peut en obtenir des agents de change ou de la Montreal Trust Co. régistrée et agent de transfert de ses actions) 250,000 actions ordinaires, sous forme d'unités comprenant 4 actions à \$4, plus 1 warrant permettant l'achat d'une action à \$5 d'ici le 30 avril 1970 et à \$7, d'ici le 30 avril 1973. Sur les \$1,000,000 désirés, il faudra que les ventes atteignent les \$700,000 d'ici le 30 avril 1968, si non la compagnie remboursera les souscripteurs des montants versés. Marigot a été incorporée en vertu des lois du Québec le 27 août 1964, sous la raison sociale de Canadian Marigot Limited, puis, en vertu de lettres patentes émises le 31 août 1967, son nom fut changé en celui de Marigot Investments Limited. Cette émission d'actions a pour but de compléter 7 opérations financières différentes, dont une de \$110,000 pour effectuer le paiement des soldes d'achat de Les Réserves du Nord Ltee et de Far Hills Inn Limited, deux hôtels situés dans notre province. Comme on sait, sans doute, ses activités s'étendent particulièrement dans les Antilles et les Indes Occidentales, car elle possède des propriétés à St-Lucie, Trinidad, Antigua, Grenada, Nassau, etc. Il ressort du prospectus émis que son actif est de \$5,983,942, dont \$2,771,825 constituent des immobilisations. Sa dette à longs termes est de \$3,065,825 et ses recettes nettes, après paiement des intérêts sur sa dette obligataire, mais sans tenir compte des opérations de La Réserve et de Far Hills, Inn, figuraient à \$176,504, au 30 avril 1967. L'entreprise vient de transférer son siège social de Nassau à Montréal et sur 11 administrateurs, 3 sont des notres.

Marcel CLEMENT

Nomination



GUY R. LEMIEUX



HÉLOÏDORE CHARRON

Monsieur J.-Louis Lévesque, président du Conseil d'administration et président de J. L. Lévesque & L. G. Beaubien Ltée, courtiers en valeurs de placement, et président de L. G. Beaubien & J. L. Lévesque Inc., agents de change, vient d'annoncer la nomination de M. Guy R. Lemieux au poste de gérant pour la province d'Ontario et gérant de la succursale d'Ottawa. M. Héloïdore Charron, depuis plusieurs années gérant de la succursale, demeure attaché à celle-ci à titre de consultant.

C.P. Investments Limited

A vu son revenu net augmenter de \$2,500,000, en 1967

Le revenu net des compagnies d'exploitation de Canadian Pacific Investments Limited se chiffrait à \$13.1 millions l'an dernier, une augmentation de \$2.5 millions sur celui réalisé en 1966. C'est ce que révèle l'état financier de la compagnie pour l'année 1967.

En publiant l'état financier, M. F.V. Stone, président de Canadian Pacific Investments Limited, a fait savoir que l'expansion et les progrès connus par les diverses entreprises de la compagnie en 1967 continuent en 1968.

Les pétroles, les gaz et les autres minéraux auxquels la compagnie s'intéresse ont atteint des records de production et de revenu en 1967. Une hausse importante des profits s'est également fait sentir dans l'exploitation immobilière et les activités connexes.

Canadian Pacific Investments Limited est une compagnie de gestion qui a des intérêts dans les pétroles, les gaz et autres minéraux, dans l'exploitation forestière, les biens immobiliers, les hôtels et les restaurants et qui possède un portefeuille de valeurs négociables.

Le revenu des placements en 1967 a été de \$20.0 millions, tandis qu'il était de \$21.4 millions l'année précédente. Une baisse de \$2.6 millions des dividendes de Cominco Ltd. a contrebalancé les dividendes et les intérêts plus élevés provenant d'autres valeurs du portefeuille de placement. La baisse des prix du plomb et du zinc est le facteur principal de la diminution des profits et des dividendes de Cominco.

Le revenu net consolidé de CPI se chiffrait à \$39.9 millions en

À noter...

Les actions des entreprises suivantes se vendront aujourd'hui ex-dividende. M.P.G. Investment Corporation Ltd. Ordinaire - 11 cents l'action, National Trust Company Ltd. Ordinaire - 16 cents l'action, Southern Press Limited, Ordinaire - 30 cents l'action, Standard Structural Steel Company Ltd. Ordinaire - 10 cents l'action.

L'indice des prix des actions ordinaires (1956 = 100) a baissé de 5% (de 172.8 à 164.2) au cours de la période de quatre semaines allant du 25 janvier au 22 février. Voici les reculs des trois principaux groupes: services d'utilité publique, 6.3% (151.7 contre 161.9); valeurs industrielles, 3.1% (174 contre 183.3); et valeurs financières, 2% (132.7 contre 135.4). Les cinq secteurs composant les services d'utilité publique ont accusé des diminutions.

L'indice des prix de 30 matières industrielles (1945-1959 = 100), calculé comme moyenne géométrique non pondérée, a diminué de 0.6% (255.5 à 254) au cours de la période de trois semaines écoulée entre le 2 et le 23 février derniers. Les prix de sept marchandises ont diminué, ceux de trois ont augmenté et ceux des vingt autres n'ont pas changé. Les principaux mouvements sont la baisse du coton brut, du sucre brut, des bœufs, des peaux de bœuf, de la laine brute et du chanvre et la hausse des pores et du caoutchouc brut.

Le Dr Pierre R. Gendron vient d'être élu président de l'Institut du Canada des recherches des pâtes et papiers du Canada.

Valeurs minières hors-liste

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co. Ltd. Suite 1522 Royal Bank of Canada Building, Place Ville-Marie, Montréal 2, Que.

STOCK	Dem.	OH.	STOCK	Dem.	OH.	STOCK	Dem.	OH.
ALBERTA	12	14	GOLD STAR	4	6	NEW INSCO	30	25
ALBATHROSS	15	20	GASPE COPPER	4	6	N.A. DEVP	5	8
ALCONIC	2	3	GIBSON	2	3	NATL. MAL.	10	15
ADVANCE RL	6	8	GASPESIA	25	35	NEW LORRE	30	20
AMAL MNG	5	14	G.N. NICKEL	380	400	N. BORDULAC	39	42
AMER. CHIB	2	5	HUCAMP	55	60	NOUVELLE	42	52
AMERIC	5	14	IMP. MIN.	2	4	ORPHEUS	60	75
ARNORA	0/1	1/4	INDEPENDENT	5	10	ORLEND	0/1	2
BALDWIN	21	4	IRKQUOIS	1	3	PLYMOUTH	0/1	2
BEAUCHEMIN	0/1	40	JACK WAITE	110	30	NEW PASCALS	40	50
BEAUPORT H	12	17	JUBILEE	8	10	PRADO	215	30
BONAVENTURE	30	44	JUMA	8	10	PROTECH	330	40
BONA CHIB	5	10	KENAGAMA	5	6	QUEJO	3	6
BUREUX	11	14	KUKATASH	24	7	RAND HILL	50	60
BRACE MAC	91	107	L.B. HOUSE	6	10	RAND MAL.	4	7
CIN JAVELIN	62	5	LEEDS MTL	20	25	SEAWAY	0/1	2
CLEST TIN	49	50	LITTLE TEX	30	35	SCANDIA MI	5	15
CLIF TOWN	45	50	LIN. ECHO	30	35	SCOTCH CHIB	1	2
CLEARWATER	15	20	MAIN OKA	5	10	STARLIGHT	1/4	1/4
COLUMBIA R.	40	45	MARNER	22	25	SULLIVAN	5	10
CUNYER	0/1	10	MATTAGAMI EX	0/1	5	THUNDER BAY	180	210
DASSON	0/1	10	MILADO	3	6	TIMBROD	43	53
DELESSEPS	38	42	MILDO	3	6	UNITED CHIB	40	50
DORAL	12	20	MOLYBDA	34	54	WACO PETE	4	7
DUSSON	3	6	M. CARTIER	15	25	WATSON LAKE	2	4
DUCROS	50	60	NAGANTA	10	15	WELLS	2	4
ELMAC	3	5	NEW BASKA	15	25	YOUNG DAVE	16	19
EN DIA EXPL.	0/1	10	NEMROD	15	25			
GANDA SILVER	7	10	N. M. COPPER	4	2			

Actif de \$20,000,000.00

ASSURANCES U.C.C. a tenu son assemblée générale annuelle, à Montréal, le 8 mars 1968. Les rapports présentés aux assurés à cette occasion attestent que 1967 a été pour cette Société d'assurance une année de progrès.

Le chiffre des nouvelles affaires s'est élevé en 1967 à \$75,000,000 contre \$54,000,000 en 1966. Le total de l'assurance en vigueur s'est élevé au 31 décembre 1967 à \$397,000,000 contre \$350,000,000 au 31 décembre 1966, soit une augmentation de 13.4%. Cet encours de la Société est près de sept fois plus élevé qu'il était au 31 décembre 1957 et a presque doublé depuis cinq ans.

Pendant l'exercice 1967, les revenus nets se sont élevés à \$4,896,008 tandis que les dépenses, incluant les dividendes attribués aux assurés et les augmentations de réserves légales requises, se sont élevées à \$4,409,457, laissant un excédent des revenus sur les dépenses (surplus) de l'exercice après dividendes aux assurés de \$486,551. Il est intéressant de noter que le surplus d'opérations des quatre dernières années s'établit à \$3,384,000, soit un montant supérieur à celui des 26 années précédentes écoulées depuis la fondation de la Compagnie.

L'actif total de la Société s'est élevé au 31 décembre 1967 à \$20,134,826. Il a augmenté de 11.1% pendant l'année et a presque doublé au cours des derniers cinq ans. Le surplus et les réserves spéciales s'élevaient à \$2,288,221, soit une augmentation d'environ 15% par rapport à l'année précédente. Au cours des quatre dernières années, ce montant a augmenté de \$1,747,000, soit plus de trois fois le montant du surplus et des réserves spéciales accumulés au cours des 26 années précédentes. Les assurés peuvent certainement envisager l'avenir avec confiance car ils jouissent d'une protection de tout repos.

Les points saillants suivants, extraits de quelques rapports annuels, permettent de constater les progrès réalisés par la Société au cours des dix dernières années:

	1967	1966	1965	1964
Assurance nouvelle	74,717,986	54,000,393	56,082,921	12,557,173
Assurance en vigueur	396,923,873	350,826,136	199,037,515	61,499,296
Actif	20,134,826	18,107,332	11,016,801	5,451,589
Revenus	4,896,008	4,435,537	3,162,183	1,350,414
Montants versés ou attribués aux assurés	3,366,277	3,129,863	2,209,657	989,199
Surplus d'opérations	824,982	930,902	286,436	135,827
Réserves spéciales et surplus	2,288,221	2,004,363	672,926	341,798

Reid Lithographing gagna un peu moins

Le bénéfice net consolidé de Reid Lithographing Co., pour son exercice 1967 s'est élevé à \$250,548 ou \$1.36 par action, comparativement à \$265,857 soit \$1.61 par action pour 1966.

Les ventes se sont accrues de 4.5 pour cent et ont atteint \$6,094,571.

Le fonds de roulement de la compagnie s'établissait au bilan au 31 décembre 1967 à \$968,183 contre \$1,192,317 à la même date en 1966.

Bourse de N. Y.

Relèvement modéré de certains cuprifères hier à Wall Street

Le marché a enregistré une vive reprise amorcée par la déclaration de solidarité des pays membres du pool de l'or pour maintenir la parité actuelle du dollar et accentuer le fin de maturation par les déclarations du secrétaire d'Etat M. Dean Rusk devant la commission sénatoriale des affaires étrangères. Bien qu'un communiqué officiel ait précisé que ces derniers n'impliquaient aucun changement de la politique du gouvernement au sujet d'éventuelles négociations de paix au Vietnam, nombre d'investisseurs ont cru déceler une amélioration des perspectives de paix. D'autre part une enquête du département du commerce fait prévoir que les investissements des entreprises augmenteront cette année de 5.8% contre 1.7% en 1967. Un récent rapport du National Industrial Conference Board avait fait prévoir une évolution contraire. Le communiqué de Bâle, au sujet du maintien de la parité du dollar par rapport à l'or, a levé une incertitude qui avait pesé sur le marché au cours des récentes semaines. Les mines d'or se sont repliées en conséquence, mais ont refait avant la clôture une partie du terrain perdu. Les mines de cuivre ont été influencées par l'indication d'un accord prochain en vue de mettre fin à la grève affectant ce secteur. Les valeurs spéculatives telles que les ordinateurs et les télévisions en couleurs ont été particulièrement fermes. En clôture, le nombre des hausses était trois fois plus élevé que celui des baisses.

ANDRÉ FRENETTE

LA COMPAGNIE DONOHUE LIMITÉE

AVIS

Actions privilégiées, 6 1/2% cumulatif, rachetables, série 1967.

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de Trente-Neuf Point Zero Six Deux Cinq Cents (39.0625 cents) a été déclaré sur les actions privilégiées 6 1/2% cumulatif, rachetables, série 1967 (de la valeur au pair de \$25 chacune) de la compagnie, lequel dividende sera payable le 1er mai 1968 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 15 avril 1968.

Par ordre du Conseil d'Administration

R. ST-LAURENT

QUÉBEC, QUÉ. Le 8 mars 1968

AVIS DE CONVOCATION

Avis est par les présentes donné que l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de LA SÉCURITÉ COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES DU CANADA aura lieu à l'Hôtel Mont-Royal (Salle de Bal) à Montréal, Québec, le mercredi 27 mars 1968, à huit heures et trente de l'après-midi, aux fins suivantes:

- a. prendre connaissance du rapport annuel;
- b. nommer les vérificateurs pour l'année qui suit;
- c. élire les administrateurs pour l'année qui suit;
- d. expédier toutes autres affaires qui pourraient être légalement soumises à l'Assemblée.

PAR ORDRE DU CONSEIL

Oscar Mercure, C.A. Secrétaire-Trésorier

Montréal, le 9 mars 1968.

FONDS MUTUELS

Cours fournis par Francis J. Doyon et Co.

Federated Financial	5.07 5.54
Federated Growth	6.97 7.62
Fidelity Trend	27.02 29.32
Fonds Collectif "A"	6.22 6.76
Fonds Collectif "B"	4.99 5.15
Fonds Collectif "C"	7.91 8.60
Fonds Desjardins "A"	4.50 4.74
Fonds Desjardins "B"	4.35 -
Fonds Mutual Adams	2.27 2.48
The Fraser Fund Ltd	11.82 11.98
G I S Compound	8.49 9.28
G I S Income	3.74 4.06
Growth Oil & Gas	6.04 6.60
Guardian Growth Fund	7.47 8.17
Investors Intl. Mutual	6.73 7.31
Investors Mutual of Can.	4.81 5.23
Keynote Canada	5.01 5.70
x Keystone Canadian S - 1	20.73 22.62
x Keystone Canadian S - 4	14.19 15.55
Lexington	2.63 2.85
Lexington Reinvest	14.17 15.14
x Mass Inv. Growth Stocks	11.08 11.77
x Mass Investors	4.51 4.74
Moison M. Fund Trust	4.51 4.74
Natural Resources	6.78 7.41
One William Fund	11.82 12.75
Pret & Resou Mutual	6.55 7.16
Principal Growth Fund	6.44 7.08
Putnam Growth Fund	11.29 12.42
Radiolin R.I.	3.80 4.00
Regent Fund Ltd	4.76 4.91
Reynold Ltd	4.76 4.91
Specs	9.44 10.07
Taurus Fund	3.44 3.69
United Accum. Fund	2.51 2.70
United American	11.25 11.66
United Venture	11.25 11.66
Univ. Sgs. Equity Fund Ltd	3.40 3.69
Wellington Fund Inc.	12.19 13.19

l'information sportive... l'information sportive... l'information sportive...

La "famille du campisme 1968" en sait quelque chose

Le campisme, c'est la poursuite de vacances saines à longueur de saison prétendent les Constantin

"Nous campons parce qu'en ce siècle de vitesse et d'extravagance, le campisme nous permet de nous arrêter, en famille, et de faire le point de notre vie quotidienne". C'est là l'essentiel des nombreux avantages de la vie en plein air énumérés par Aimé Constantin, le père de la Famille du Camping '68.

Elle régnera sur le Salon Campisme & Sports 68, à la Place Bonaventure, du vendredi 22 au dimanche 31 mars. Les organisateurs ont d'ailleurs aménagé un kiosque spécial où le public pourra rencontrer les membres de cette famille formidable durant tout le cours du Salon.

Pour la famille Constantin — papa, maman, et leurs six enfants — le Campisme est une extension normale d'une vie familiale intense, faite d'amour, de compréhension mutuelle, d'humour, de joie et de camaraderie. A l'heure où le monde entier poursuit ses ambitions sans trop d'égard pour son prochain, les Constantin font la pause, ne serait-ce que pour dialoguer quelques heures, pour rire un peu ensemble et reprendre leur souffle.

Simplicité communicative

Passer une heure en leur compagnie redonne la foi en la valeur du genre humain. Leur belle simplicité se communique et donne le goût de partir avec eux pour leur soutenir une parcelle de bonheur, pour partager sous la tente leur joie de vivre et leur enthousiasme.

Les huit membres de la famille ont plusieurs traits communs: des yeux pleins de sou-

rire, des voix franches et gaies, des corps pimpants de santé et surtout des esprits clairs et jeunes. A bien y penser, c'est une famille comme tant d'autres qui ont découvert dans le Campisme une source de renouvellement, un tremplin à l'épanouissement total au contact de la nature.

Les Constantin ont découvert le Campisme familial il y a trois ans. Papa avait fait du scoutisme étant étudiant et maman, originaire de la Gaspésie, avait campé avec sa famille étant jeune fille. Mais ça faisait tellement d'années... C'est l'ainé des fils, Aimé junior, qui décida ses parents à entreprendre la première aventure. Il aborda le sujet un jeudi soir, et dès le samedi, 36 heures plus tard, on s'était équipé et l'on partait à la conquête du plein air. Ce fut le début d'une expérience qui depuis a pris de vastes proportions.

Des souvenirs agréables

Avec leurs tentes, du matériel de campisme accumulé au cours des mois, des meubles adaptés aux besoins et quantité d'effets personnels entassés à l'intérieur et sur le toit de la station-wagon familiale, les Constantin ont sillonné depuis trois ans le Québec, l'Ontario, et les Etats de la Nouvelle-Angleterre aux Etats-Unis.

Is se rappellent souvent les beaux souvenirs de leurs grands voyages à Percé, au Macomb Reservation, à Boston, et leurs séjours au Mont-Tremblant et au Lac Meacham dans l'Etat de New York. Pour toute la famille, le campisme offre des occasions uniques de

voir du pays, de poursuivre à longueur de saisons des vacances saines et éducatives, sans pourtant y laisser toutes leurs économies.

Le vieux poêle du modernisme

Bernadette Constantin, la maman du Campisme, considère que, même si sa famille mange plus en plein air qu'à la ville, elle réalise des économies substantielles. "Nous voyez-vous partir tous les huit, toutes les fins de semaine, pour aller vivre à l'hôtel?", dit-elle, "ce serait totalement prohibitif". Elle ajoute que grâce au campisme, elle peut dialoguer avec son mari, retenu toute la semaine par son travail, et avec ses trois filles et ses trois garçons qui doivent consacrer la majorité de leur temps aux études et à leurs nombreuses activités personnelles.

Aimé Constantin résume la pensée de toute sa belle famille en disant: "Le campisme est un art familial agréablement par les visites des endroits et des villes jusqu'ici inconnus, par la découverte de beaux de la nature, par la rencontre des gens d'autres milieux et nous permet de nous recréer en famille".

Il ajoute: "Le campisme autour du feu de camp, c'est la version moderne des anciennes soirées de famille autour du vieux poêle".

Aimé Constantin a 42 ans. Il est régisseur des sports à la ville de Montréal, donc responsable de l'organisation du sport sur les terrains de jeux de la métropole. Il est à l'emploi de la ville depuis déjà 22 ans.



UN SOURIRE DE \$20,000! - Gardner Dickinson sourit ci-haut de toutes ses dents après avoir enlevé la victoire dans l'omnium de golf Doral, dimanche. Il a mérité la première bourse de \$20,000 et le trophée de l'omnium. (Téléphoto PA)

Les vedettes du dernier week-end: les gardiens!

Mikita mène la course par 4 points chez les compteurs

La tenue des gardiens de buts a été le fait marquant des joutes de fin de semaine dans la ligue Nationale.

Sur les dix parties qui ont été disputées, quatre se sont terminées par blanchissage: Montréal-Chicago 5-0, Chicago-Toronto 4-0, Philadelphie-Minnesota 2-0 et St-Louis-Oakland 1-0.

La vedette individuelle chez les gardiens de buts fut sans contredit Jack Norris des Hawks, qui lors de son premier blanchissage de la saison a arrêté un lancer de punition de Mike Walton.

La transaction intervenue la semaine dernière entre les Leafs et les Red Wings a peut-être amélioré l'attaque de ces équipes mais, en fin de semaine, les défenseurs ont montré des signes de faiblesse.

Toronto, vainqueur des Red Wings 7-5 et battu par Chicago 4-0 a encaissé neuf buts et Detroit, malgré sa victoire 7-5 sur les Bruins a encaissé douze buts après avoir pris une avance de 4-0 contre les Leafs samedi et 5-0 contre les Bruins dimanche.

Quant aux Rangers de New York, ils n'ont pu profiter de la partie qu'ils avaient en moins sur le Canadien, annulant 1-1 avec Minnesota et perdant 4-3 devant Philadelphie.

Avec le même nombre de parties que les Rangers, soit 65, les Canadiens de Montréal ont une avance de six points en tête de la division est avec 84 points, les Rangers de New York sont deuxième avec 76, les Bruins de Boston, qui ont joué 66 parties, sont troisième avec 76. Les Black Hawks de Chicago, qui ont également disputé 66 parties, sont quatrième avec 75, les Maple Leafs de Toronto, avec 64 parties, sont cinquième et ils ont 63 points. Enfin les Red Wings de Detroit, avec 64 parties ont 56 points en dernière place.

Dans la division ouest, Philadelphie, qui a blanchi Minnesota 2-0 au Colisée de Québec, se maintient au premier rang de la division avec 64 points, deux de plus que les Angeles, battu par Pittsburgh 3-1 et vainqueur de New York 4-3. St-Louis, qui a battu deux fois les Seals d'Oakland 3-1 et 1-0 a rejoint Minnesota en troisième place avec 61 points; Pittsburgh est cinquième avec 56 et Oakland ferme la marche avec 44 points.

Mikita mène

Chez les compteurs, Stan Mikita, des Hawks, grâce à trois passes, a consolidé sa première place et il compte maintenant 79 points. Jean Ratelle, des Rangers, a pris la deuxième place avec 75; Rodrigue Gilbert, des Rangers, partage la troisième place avec Phil Esposito, des Bruins.

Tous deux ayant 74 points; Bobby Hull, des Hawks est cinquième avec 72; Gordie Howe, des Red Wings est sixième avec 69; Johnny Bucyk, des Bruins, est septième avec 64; Ken Wharram, des Hawks est huitième avec 63 et enfin Alex Delvecchio, des Red Wings, et Fred Stanfield, des Bruins, partagent la neuvième place avec 62 points.

BOXE

PARIS (AFP) — Le poids plume australien Johnny Famechon, champion de l'Empire britannique et le champion de France des poids légers René Roque ont fait match nul en dix rounds au cours d'une réunion de boxe qui s'est déroulée hier soir au Palais des Sports de Paris.



CIGARETTES
"EXPORT"
BOUT UNI
ou FILTRE
RÉGULIÈRES et "KING"

Les Hawks seront des éliminatoires grâce à Jack Norris, selon Mikita

CHICAGO (PA) — Le gardien de but Jack Norris menace souvent de prendre sa retraite, mais il n'abandonne jamais.

Au fait, en blanchissant Toronto 4-0 dimanche, il a pratiquement assuré Chicago d'une place dans les séries éliminatoires de la ligue Nationale. Ce faisant, il a même privé Mike Walton d'un but lors d'un lancer de punition, ce qui n'est pas si mal pour un gars qui a appris qu'il commencerait ce match seulement quelques minutes avant la joute.

Norris avait évolué pendant

deux périodes contre les Canadiens samedi soir, mais il croyait que le pilote voulait alors accorder un repos à Dave Dryden, si bien qu'il a été bien surpris de commencer le match dimanche.

Le pilote Billy Reay avait bien l'intention d'accorder un court repos à Dryden, mais, à la suite de la brillante tenue de Norris contre les Canadiens, il a changé d'idée et il a envoyé ce dernier dans la mêlée contre Toronto.

Norris, qui avait enregistré son premier blanchissage au dépens du Toronto il y a trois

ans au profit du Boston, ne savait que penser de ses succès subits avec Chicago, qui l'a obtenu des Bruins dans un échange l'an dernier.

Norris est demeuré tellement longtemps dans les mineurs qu'il ne savait plus que penser. A Dallas, cette année, l'équipe l'a envoyé se reposer une semaine à Mexico, mais il a encaissé une revers de 12-3 à son retour, si bien qu'il a alors décidé de tout abandonner, ce que le club l'a empêché de faire.

Il a été finalement rappelé par Chicago, et il en a conclu que... "Si vous n'abandonnez pas, la chance vous sourit enfin".

Les Leafs ont voulu protester de son arrêt lors du lancer de punition de Walton sous prétexte qu'il avait quitté sa zone avant que son rival ne dépasse la ligne bleue.

Norris ne tient pas à discuter le point de litige, mais il admet ceci: "J'étais plus bouleversé après l'arrêt qu'avant le lancer".

La victoire a permis au Chicago de prendre une avance de 12 points sur Toronto qui a encore 10 matches à disputer contre les huit des Hawks.

Selon Stan Mikita, cette marge devrait assurer une place dans les séries de fin de saison aux Hawks "grâce à Jack".

Rojas a signé son contrat

CLEARWATER (Floride) — Le joueur des Phillies de Philadelphie, Cookie Rojas, que l'on a vu évoluer au deuxième but, au champ gauche, et à l'arrêt-court a signé son contrat pour la saison 1968 pour un montant qui n'a pas été révélé.



GUY BOUCHAT, (ci-haut) qui vient d'être porté à la présidence du conseil d'administration du Club de golf La Vallée du Richelieu, au cours de la dernière réunion des actionnaires. Les autres membres élus sont MM. David Shea, 1er vice-président; Claude Longpre, 2e vice-président; Me Yvan Desjardins, secrétaire; Louis-Philippe Rondeau, trésorier; Roger Massier, Capitaine. Les autres administrateurs élus sont: Me Gaston Gauthier, M.M. Jacques Lussier, André Beaudoin, Maurice Delorme et le Dr Gérard Hamel. M. Jean Dulude est le président honoraire. Au cours de la réunion, on a confirmé le renouvellement du contrat accordé au professionnel Jack Bissegger. Bernard Longevin et James Norman continueront de remplir leurs fonctions respectives de gérant-général et surintendant du parcours, au cours de la prochaine belle saison. Le Club Vallée du Richelieu prévoit une saison assez bien remplie. Il sera l'hôte des tournois suivants, le Provincial senior, le tournoi Père et Fils et le tournoi pour le Championnat de bronze du district de Montréal, de la section féminine de l'Association de golf de la province.

Sandra Post devient "pro" cette semaine

TORONTO (PC) — Après avoir joué au golf depuis sa tendre enfance, Sandra Post deviendra, à l'âge de 19 ans, la première golfeuse professionnelle canadienne cette semaine en participant à la classique Orage Blossom en Floride. Elle a déjà remporté le titre junior canadien à l'âge de 14 ans.

Baseball hors-concours hier

A Lakeland, Floride
Philadelphie 001 004 000-5 15 0
Detroit 020 100 006-9 11 0
Parrisi, Lersch 3, Hall 6, Palmer 8 et Ryan
McLain, Warden 4, Aguirre 7 et Price
McLain, P-Farrell, C-Detroit, Hite.

A Winterhaven, Floride
St-Louis 000 000 230 1-6 13 2
Boston 210 000 002 6-5 9 2
10 coups-bis.

Terry, Cosman 4, Hoerner 7, Campbell 10
et Edwards, Hicketh 4, Morehead, Wadewski
4, Lyle 7, Hogan 10 et Howard, Oliver 10
G-Hoerner, P-Hogan, C-St-Louis, Shannon,
Cepeda, Boston-Smith, Oliver
A Fort Lauderdale, Floride

Washington 080 300 000-11 11
New York, LA 070 000 000-7 13 1
Bertania, Jones 2, Moore 3, Baldwin 8 et
Casanova, French 3, Barber, Barbach 3, Soper
4, Houston 9 et Fernandez, G-Jones, P-Barber
C-Washington, Epstein, New York, Ferrara,
Tresh.



Douze équipes, représentant autant de ligues de bienfaisance de la région métropolitaine, participeront cette année au cinquième tournoi de hockey qui se déroulera du 21 au 29 mars à l'aréna d'Outremont. Les clubs en lice luttent pour l'obtention du trophée Dow remis au vainqueur de la compétition par le commanditaire du tournoi. La ligue Feuille d'Eradable obtient le titre conquis l'an dernier, par une victoire de 13-7 contre le circuit Moyen-Âge de St-Jérôme. Ces deux ligues sont de nouveau de la partie cette année. Par ailleurs, on note le retour de la ligue Dépression et le retrait de la ligue Renaissance de Hull. Les autres participants sont Récession de Valleyfield, St-Viateur, des As, St-Stanislas, des Fonctionnaires, Anciens de l'Université de Montréal, Francs-Copains, des Survenants de Verdun et Sanspression. Le président honoraire du tournoi, Maurice Richard (au centre) discute ferme ci-dessus de la finale de l'an dernier en compagnie de Roger Meloche, à gauche, directeur des relations publiques, de Dow, et Pierre Racette, le gérant général. La scène se passait à la conférence de presse, hier midi. (Photo Donati)

LIGUE NATIONALE										
CLASSEMENT										
(Division Est)										
	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts			
Canadiens	65	37	18	10	206	139	84			
New York	65	33	20	12	199	163	78			
Boston	66	33	23	10	236	196	75			
Chicago	66	30	21	15	193	187	75			
Toronto	64	27	28	9	173	155	63			
Detroit	64	23	31	10	212	221	56			
(Division Ouest)										
	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts			
Philadel.	65	27	28	10	152	158	64			
Minnesota	65	28	31	6	177	206	62			
Los Angeles	64	24	27	13	153	161	61			
St-Louis	65	24	28	13	163	201	61			
Pittsburgh	64	22	30	12	164	188	56			
Oakland	67	15	38	14	139	193	44			

Compteurs de la LHN

SECTION EST	B	A	Pts
Mikita, Chi.	38	41	79
Ratelle, N.Y.	29	46	75
Esposito, Bos.	31	43	74
Gilbert, N.Y.	30	44	74
B. Hull, Chi.	42	30	72
Howe, Det.	32	37	69
Bucyk, Bos.	29	35	64
Wharram, Chi.	24	39	63
Ullman, Tor.	33	29	62
Stanfield, Bos.	18	44	62
Delvecchio, Det.	20	41	61
Béliveau, Mtl.	27	33	60
McKenzie, Bos.	21	35	56
Goyette, N.Y.	20	35	55

HOCKEY

Ligue Nationale
Aucune partie

Aujourd'hui
Detroit à Los Angeles (11 hrs)

Mercredi
Toronto à St-Louis
Boston à New York
Detroit à Oakland (11hrs)
Pittsburgh à Chicago
Philadelphie à Minnesota

SECTION OUEST
Bathgate, Pitt. 19 31 50
Hampson, Oak. 16 34 50
Joyal, L.A. 20 28 48
Angotti, Phi. 12 36 48

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots (.05 du mot supplémentaire). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AIDES DOMESTIQUES

COUPLE, mari comme chauffeur, femme comme aide générale, dans maison privée à Westmont. Chambre, salon et bain privés. TV. Excellent salaire 933-3000 19-3-68

AIDE DOMESTIQUE DISPONIBLE

Faites faire vos travaux de printemps... murs et plafonds \$6.00, planchers \$3.00. Tel. 844-1301. 8-4-68

ANTIQUITES

VIEUX MEUBLES RUSTIQUES à vendre à moitié prix. Surtout à donner, occasion avec vins dans le plomb et charnières en fer forgé, coffres, tables à carte, tables à lampe, meubles à vins et différentes tentures en fer forgé. S'adresser au 676-9644. 15-3-68

ANTIQUITES CANADIENNES

Berthierville Antiques, vient d'ouvrir à 222 de l'hôpital, Vieux Montréal, succursale de meubles canadiens authentiques de tout genre, en pin, ainsi que meubles européens. 843-8513 ou 272-7859. J.N.O.

APPARTEMENT A LOUER

ST-LAMBERT, appartement de 3 1/2, vue panoramique Montréal, Expo, chauffé, poêle, réfrigérateur, buanderie, piscine. Immédiatement. 672-3595. 15-3-68

A VENDRE

MAISON QUEBÉCOISE ARTISTIQUE INC. Division de décorations intérieures, vous offre 30% d'escompte sur ameublement complet de tout style. A prix réduit les plus beaux tissus, tapis, draperies. A votre service décorateurs et salles de montre. Sur rendez-vous 274-3007. 8-5-68

PHARMACIE à vendre située angle Christophe-Colomb et Beaubien. Cause décès du propriétaire. Renseignements sur rendez-vous. Téléphone: 866-2891 de 9 à 5.00 p.m. 16-3-68

CHALET A VENDRE

Magnifique bungalow fini hiver-été, plage privée, meuble, chauffage électrique, fenêtres panoramiques, immense terrain 135' x 75' ou 70' x 75'. Sabrovois, Interurbain 348-2313. J.N.O.

DIVERS

TOP MART INC. 15 est, rue Ste-Catherine. Tel. 845-0401. Station de métro Saint-Laurent. Vente de liquidation de manufacturiers. Vêtements sport en tweed \$6, imperméables \$6, habits complets \$10, \$20, habits en Fortrel, \$25, \$30, manteaux demi-saison \$15, vêtements sport \$10, \$15, pantalons \$3, \$6, \$50, etc. J.N.O.

DEMEUREMENT

ROUSSILLE TRANSPORT. Déménagement local, longue distance. Emballage et entreposage. 725-2421. J.N.O.

DEMANDE D'EMPLOI

Secrétaire bilingue quinzaine d'années d'expérience, désire emploi immédiat, et permanent dans Centre des affaires. Tel. 521-9831. 13-3-68

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

Vendez avec confiance, cottage, duplex, maison appartements, résultat prouvé. Appelez 482-6270. IMMEUBLES NOTRE-DAME DE GRÂCE, courtier licencié, propriétaire A. Perron. 29-3-68

PROPRIÉTÉ A VENDRE

NOTRE DAME DE GRÂCE, cottage semi-détaché, moderne, salon, salle à manger, cuisine, 2 chambres, 2 salles de bain complètes, tout-sol fini ou complet avec bar, chambre de bain, bain, travail \$35,000 comptant \$10,000. Tel. 489-3161. 18-3-68

LAVAL OUEST, 3 bungalows, brigue, système, bonnes conditions, particulier. Tel. 627-3565. 13-3-68

AHUNTSIC

Péloquin près bord de l'eau, métro, écoles, collèges, split-level, 4 chambres, très grande cuisine, 2 salles de bain complètes, tout-sol fini ou complet avec bar, chambre de bain, bureau, garage, niveau de la rue avec porte électrique. Toutes commodités, construction de première qualité. Briques américaines et pierre naturelle. Particulier \$48,000. Tel. 387-7553 13-3-68

VENDEZ votre propriété plus rapidement grâce à l'électronique.

L'inscription de \$50.00 à la Bourse est tout ce que vous devrez déboursier pour vendre une propriété immobilière. Il n'y a aucune limite de temps. VENEZ... APPELEZ...

LA BOURSE D'IMMEUBLE CENTRALE INC.

8102 Saint-Denis, 381-8587

COURTIERS EN IMMEUBLE

TAILLEUR

Vous avez maigri ou engraisé? Faites réajuster vos vêtements, habits ou paletots, transformés en devant simple dernier style.

DROLET TAILLEUR

SPECIALITÉ: Habits et costumes sur mesure 351 est, rue GUIZOT

Tel. 388-2532 J.N.O.

VOYAGE

Disponible chauffeur pour accompagner couple ou personnes qui désirent faire voyage dans le sud. Tel. 731-4698 après 6.30 P.M. 14-3-68

MILP

l'information sportive... l'information sportive... l'information sportive...

Les inscrits à Blue Bonnets

PREMIERE COURSE - TROT - A réclamer \$2,000 - Allocations pour l'âge et le sexe.			
1 Kelly's Song	J. Robillard	Une chance	3-1
2 Iron Way	J. G. G. G.	Chemin tracé...	7-2
3 Landracer	A. Bédard	Troisième victoire	9-2
4 Beau Mar Mic	A. Bouchard	Il remonte	4-1
5 Eph Song	S. Bédard	Bon	6-1
6 Car Vontian	S. Bouchillier	Il peut...	6-1
7 Host Charm	M. Bourgon	Une autre fois	6-1
8 Live Fast	L. Bergeron	Je veux faire vite	6-1
Jusqu'à élimination: Fleming Key - D. Normandin			
Crystal Seabes - M. Bouchette			
DEUXIEME COURSE - AMBLE - A réclamer \$1,500 - Allocations pour l'âge et le sexe.			
1 Lina M. Vontian	J. J. Martineau	On y croit	3-1
2 Mrs. J.B.	D. G. G. G.	Oubliés au dernier	7-2
3 Robert Guy	J. J. Martineau	A gagné au dernier	4-1
4 Commander Pick	J. J. Martineau	Au pas chance	9-2
5 Edna Wilson	J. J. Martineau	Bonne dernière	6-1
6 Bordewick Hossar	G. Bouchillier	Une tâche	6-1
7 Lord Rose	C. Bélanger	Une tâche	6-1
8 Cornelia Adios	C. Bélanger	Une tâche	6-1
Jusqu'à élimination: Gene Adam - A. Vanderpeijl			
Bill Johnston - L. Bergeron			
TROISIEME COURSE - AMBLE - A réclamer (handicap) \$4,000/\$4,500 - Allocations pour l'âge et le sexe.			
1 Little Cherry	J. J. Martineau	Un bon choix	3-1
2 Rhythm Man	F. Lehoucq	2 en 1...	7-2
3 Shady Valley	G. Pilon	On verra	4-1
4 Speedy Pointer	J. J. Martineau	Bonne dernière	9-2
5 Sir Diller	M. Turcotte	Coupe...	6-1
6 Easy One	J. G. G. G.	Troisième départ	6-1
7 Play Rough	A. Bédard	Longue route	6-1
QUATRIEME COURSE - TROT - A réclamer \$1,500 - Allocations pour l'âge et le sexe.			
1 Scotch Vanity	G. Lachance	Bonne dernière	3-1
2 Early Date	E. G. G. G.	Il est prêt	7-2
3 Old Scrooge	G. Hesse	Cour les sous...	4-1
4 Lord Hope	A. Hanna	De loin, mais...	9-2
5 C.H.B.	R. Maes	La piste	6-1
6 Foul Ball	L. Bergeron	Un dans le coup	6-1
7 Inspector	M. G. G. G.	A vos signaux	6-1
8 Meter Nits	A. Bédard	Une autre fois	10-1
Jusqu'à élimination: Brighter Days - G. Ouellet			
James Worthington - J. J. Martineau			
CINQUIEME COURSE - AMBLE - A réclamer \$2,000 - Allocations pour l'âge et le sexe.			
1 King Gertie's	M. Turcotte	Après un dernier, ouï!	3-1
2 Brandon Hossar	J. J. Martineau	Piera concurrent	7-2
3 Circus Song	A. Hanna	Attention	4-1
4 Laidin	S. G. G. G.	Attention ne mura pas	9-2
5 The Mighty Count	C. Bélanger	La tête noire	6-1
6 Oak Glen	M. Lefebvre	Bon	6-1
7 Star Flage	J. J. Martineau	Si vous voulez	6-1
8 White Flame	G. Raymond	Dans le coup	10-1
Jusqu'à élimination: Drexler's Son - G. Pilon			
Miss Bonnie Blue - J. J. Martineau			
SIXIEME COURSE - AMBLE - Pour 3, 4, 5 ans seulement; non-gagnants de \$6,000 à vie ou novices.			
1 Silent Butler	M. Turcotte	2 de suite	3-1
2 R.C. Blackstone	H. Pilon	Crémier départ	7-2
3 Flaky Merry	A. Bédard	Jeut tout prendre	4-1
4 Ole Faithful	R. Sauvé	Bien placé	9-2
5 Two Mountains Vans	R. G. G. G.	Une chance	6-1
6 Whirling Star	J. G. G. G.	Une chance	6-1
7 Imma's Gold	A. Bédard	Une chance	6-1
8 Victory Dale	R. Côté	Bon	10-1
SEPTIEME COURSE - TROT - Non-gagnants de \$6,000 à vie ou novices.			
1 Merry Pieper	M. Turcotte	Après un dernier, ouï!	3-1
2 Hail Away	J. J. Martineau	A bien qualifié	7-2
3 Fullwater Frost	G. Lachance	Avec effort...	4-1
4 After Hours	J. J. Martineau	A considérer	9-2
5 Newport Venture	M. Turcotte	Ne lola	6-1
6 Two Mountains Fear	A. Bouchard	Mme pas de la	6-1
7 Lupa's Knight	A. Hanna	Attention	6-1
8 Speedy C.H.	H. Pilon	Can la	6-1
HUITIEME COURSE - AMBLE - Non-gagnants de \$3,500 en 67-68; non-gagnants de \$4,000 en 68-69.			
1 Ohio's Orphan	J. J. Martineau	Vraiment	5-2
2 Red Rex	A. Bédard	Un atout	3-1
3 Chocolate Champ	J. G. G. G.	Qui sait	4-1
4 Mike Drummond	A. Bouchard	Dans l'argent	6-1
5 Huntington Boy	J. G. G. G.	Une chance	6-1
6 Marley's Horse	C. Bélanger	Un esqui	6-1
7 Helen's Aton	L. G. G. G.	Can cette fois	10-1
8 Gene Gold	L. G. G. G.	Non	10-1
Jusqu'à élimination: Francis M. - L. Jacques			
Chico Wilson - J. J. Martineau			
NEUVIEME COURSE - AMBLE - Non-gagnants de \$3,500 en 67-68; non-gagnants de \$4,000 en 68-69.			
1 Shadydale Chant	G. Lachance	Dans le coup	3-1
2 Alice Marcel	A. Bédard	La chance	7-2
3 Easy Pick	A. Bouchard	2 en poche	4-1
4 Father Land	H. Pilon	Une possibilité	9-2
5 Elsie Wick	M. Lefebvre	Une difficulté	6-1
6 David Boudon	A. Bouchard	Une chance	6-1
7 Honey Rainbow	R. Sauvé	Oup...	10-1
8 Two Mountains Hubs	A. G. G. G.	Bon	10-1
DIXIEME COURSE - AMBLE - A réclamer \$3,000 - Allocations pour l'âge et le sexe.			
1 Quil Adios	H. Pilon	De l'exact	3-1
2 Topaz Duke	A. Bédard	Un compagnon	7-2
3 Pecky N.	C. Bélanger	3 en 6	4-1
4 Irish Eddie	J. J. Martineau	"Difficile"	9-2
5 Diamond Vence	M. Lefebvre	Bonne dernière	6-1
6 Justice Hanover	M. Bouchard	De loin	6-1
7 Henry Jaro	J. G. G. G.	Une tâche	6-1
8 Odeco's Chuck	G. Lachance	Autre surprise	6-1
Jusqu'à élimination: Duke Olin - C. G. G.			
Keyko - B. Côté			



LE BOND DE LA VICTOIRE -- Jean-Marc Houde, de La Pocatière, ci-haut, exécute un bond respectable avec son moto-ski, alors qu'il franchit la ligne d'arrivée pour triompher dans la course d'auto-luges, qui avait lieu dimanche à la piste de Mosport, près de Toronto. C'était la première expérience du genre tenue sur la piste automobile de Mosport. (Téléphoto PA)

Ce soir au Salon du Sportsman

PHIL BRADY SERA HONORÉ

Les Alouettes n'ont pas connu tellement de succès l'an dernier. Faibles à certains postes, avec une recrue au poste de quart-arrière, déçimées par les blessures, ils ont dû se contenter du dernier rang dans la Conférence de l'Est.

Mais au milieu de tous ces décevants malheurs, les amateurs de football ont eu la chance de se découvrir une nouvelle vedette.

Phil Brady a connu une saison aussi exceptionnelle qu'épuissante. Il a dû jouer plus souvent qu'à son tour. On l'a employé tant à l'offensive qu'à la défensive. Même blessé, il fallait qu'il joue. Parce qu'en fait, il aurait fallu le remplacer par deux hommes!

Si les Montréalais ont appris à apprécier son talent et sa détermination, les connaisseurs en football d'un bout à l'autre du pays n'ont pas hésité à voir en lui un des meilleurs joueurs au football canadien.

Phil a tout d'abord été nommé de la Conférence de l'Est. Puis plus tard, le nom de Phil était inscrit parmi ceux des 24 meilleurs joueurs de la ligue Canadienne de football,

puisque'il était proclamé membre de l'équipe "All-Canadian". C'était là un honneur d'autant plus mérité que son équipe avait connu très peu de succès à la défensive. Or, c'est à un poste de demi défensif qu'on a reconnu le talent de Brady.

Diplômé de l'Université Brigham Young, Phil y avait connu une Montréalaise (le monde de petit...), Ann Prior.

Il devait la marier. Sans savoir où le mènerait au juste sa carrière de joueur professionnel, il devait aboutir à Montréal. Devenir un des nôtres. Connaître le succès.

Le Salon du Sportsman ne voulait donc pas laisser ce fait passer inaperçu. Le président Ernest Pleau et ses acolytes ont donc décidé d'honorer Phil et son épouse, ce soir, à 8h, avant le deuxième spectacle de la journée.

Les amateurs de football, les partisans des Alouettes et surtout les amis de Phil se feront un devoir d'être sur les lieux quand M. Pleau lui présentera une plaque-souvenir.

Rappelons que le Salon terminera ses portes dimanche soir, à 10h, à l'Arena Maurice-Richard.

Filion et Lachance, en tête pour les gains!

Le conducteur Gilles Lachance, qui a gagné le plus d'argent dans les cercles montréalais des courses sous harnais en 1967, indique qu'il pourrait bien répéter cet exploit encore cette année.

Lachance a gagné \$219,412 la saison dernière, mais il a connu un début de saison lent cette année. Toutefois, depuis le début de la campagne il s'est imposé graduellement, pour maintenant se classer deuxième dans ce domaine.

Le sommet appartient toujours à Henri Filion, dont les chevaux ont récolté pas moins de \$30,717 en vertu d'une fiche de 19 victoires, 15 deuxième places et 11 troisièmes en 94 départs à Blue Bonnets. Cependant Lachance s'approche dangereusement de Filion, avec un total de gains de \$27,493 grâce à son record de 14-12-19 en 100 courses.

Voici la liste des dix meilleurs dans ce domaine:

Départs	1	2	3	Gains
Henri Filion	94	19	15	\$30,717
Gilles Lachance	100	14	12	\$27,493
Adrien Bédard	90	12	10	\$26,450
Percy Robillard	59	19	10	\$23,102
Gilles Filion	54	9	17	\$19,601
Albert Bouchard	74	14	11	\$19,233
Alfred Hanna	56	9	10	\$17,321
Lesly Turcotte	38	11	6	\$16,066
Dennis Côté	70	5	12	\$14,061
André St-Amour	36	4	4	\$12,332

Entre-temps, le conducteur Guy Piché a écopé d'une suspension de cinq jours pour avoir conduit de façon indifférente et dangereuse avec Champ's Star dans la deuxième course le 10 mars. La sanction s'étendra du 11 au 15 mars.

D'autre part, Hervé Filion a écopé d'une amende de \$50 pour avoir omis de conduire lorsque nommé au programme. C'était une deuxième offense.

L'épreuve principale de ce soir sera un amble-conditions d'un enjeu de \$3,400 et verra le protégé de Gilles Lachance Shadydale Chant préfavori à 3-1. Adios Marcel et Easy Pick seront les deux autres principaux concurrents d'un peloton de huit chevaux.

La réadmission de l'Afrique du Sud

Réunion d'urgence demandée à Brundage

LAUSANNE -- Quatre membres du bureau exécutif du Comité Olympique International ont demandé hier au président Avery Brundage de convoquer une réunion extraordinaire du comité olympique international pour reconsidérer l'admission de l'équipe sud-africaine aux jeux de Mexico.

Ces membres sont, le délégué soviétique Constantin Andrianov, le délégué libanais Gabriel Demayel, le délégué italien Giorgio de Stefani et le délégué français, le Comte de Beaumont.

Cette demande a été formulée dans une lettre adressée à

M. Brundage lequel a déclaré qu'il allait consulter les huit autres membres du bureau.

Il s'est cependant dit très surpris de cette démarche car, il avait téléphoné à Lausanne hier matin pour préparer la réunion du 20 avril prochain et personne ne l'avait avisé de cette nouvelle demande.

"Wise guy" ce M. Wise

CLEARWATER -- Les Philles de Philadelphie n'ont plus qu'un joueur en grève maintenant que le joueur de champ extérieur Johnny Briggs a signé son contrat pour la saison 1968.

La saison dernière Briggs avait frappé neuf circuits, en plus de faire produire 30 points; sa moyenne au bâton avait été de .232.

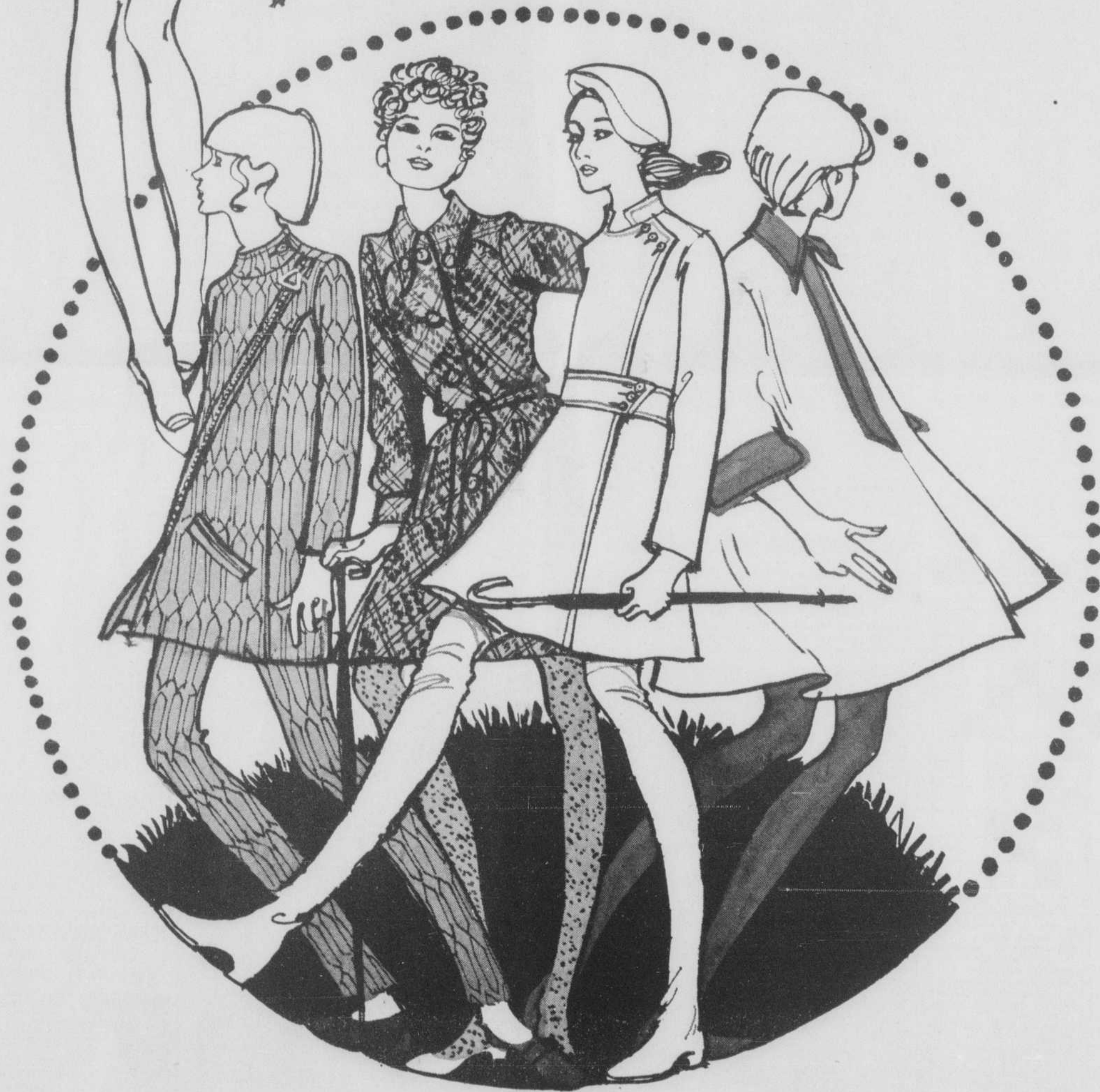
Le seul joueur qui n'a pas encore signé son contrat est le lanceur Rick Wise.

La Charte à Blue Bonnets

PREMIERE COURSE - A réclamer - Trot 1 mille - Bourse: \$1,100									
Lord Hope	2	3	4	2	15	11 1/2	2,12 1/2	P. Robillard	F100
Little Imp	6	X	5	4	2E	22 1/2	2,13	A. Boucher	3,60
Squire Capers	5	5	5	5	5	5	2,13 1/2	W. Bourque	3,50
Leila Luck	3	7	6	5	6	40	2,13 1/2	P. Caldwell	35,40
My Prince	8	X	7	6E	5	11 1/2	2,14 1/2	V. Desjardins	31,40
Nordell Herman	7	7	1	3	4	11 60	2,13	R. Gosselin	3,20
Colby Joe	4	8	2	8	8	8	2,14 1/2	R. Gosselin	3,20
Silk Scott	1	1	6	5	7E	8	2,14 1/2	L. Bergeron	5,45
2 Lord Hope	4,00	3,00	2,80	Temps: 32,2 1/5, 1,49 2,12 1/2					
3 Squire Capers	2,50	2,50	2,50	Temps: 32,2 1/5, 1,49 2,12 1/2					
4 Little Imp	2,50	2,50	2,50	Piste rapide.					
DEUXIEME COURSE - A réclamer - Amble 1 mille - Bourse: \$1,100									
Stewart's Class	4	2	1					C. Gauthier	3,60
Royale Del	8	8	8	8E	7E	21 1/2	2,13 1/2	M. Turcotte	F2,50
Amiable	6	6	6	6	3	1 1/2	2,13 1/2	M. Turcotte	3,60
Kathy Collins	5	1E	2	2	1E	2	2,13 1/2	P. Robillard	12,50
Gaby Vontian	1	3	3	3	1	50	2,13 1/2	G. Bélanger	3,40
Championette	2	4	4	5	5	5	2,14	J. C. Martineau	4,20
Jacqueline Star	3	5	5	5E	4E	7 1/2	2,14	M. Hétu	10,40
Sirgatho	7	7	7	6E	8	8	2,14 1/2	W. Bourque	3,50
8 Royale Del	9,60	4,70	3,40	Temps: 32 1/5, 1,38 1/4, 1,40					
9 Amiable	3,70	2,70	2,70	DOUBLE: 2-4 Piste: \$2,20					
10 Amiable	3,40	3,40	3,40						
TROISIEME COURSE - 4-7-8 NW \$5,000 - Amble 1 mille - Bourse: \$2,300									
Saucy Dream	3	3	6	6	5E	4	10 1/2	J. M. Savard	11,90
H. S. M.	1	3	3	3	3	3	2,10 1/2	P. Robillard	1,45
Isola Abs	5	7	7	7	7	7	2,10 1/2	C. P. Jarry	4,45
Congress Glen	2	4	4	4	4	4	2,10 1/2	H. Filion	F2,50
Tara Blackstone	4	5	5	5	5	5	2,11	P. Robillard	10,60
Key Guard	6	2	2	2	1	1/2	2,10 1/2	C. Cournoyer	4,40
Active Child	7	1	1	2	1	1	2,11 1/2	C. Emond	2,70
8 Saucy Dream	25,60	11,90	6,50	Temps: 31,3 1/5, 1,72 1/2, 1,72 1/2, 3,10					
9 H. S. M.	6,40	3,40	3,40	Piste rapide.					
10 Isola Abs	3,40	3,40	3,40						
QUATRIEME COURSE - A réclamer - Amble 1 mille - Bourse: \$1,300									
Frontier Jack	3	3	6	4	3E	32 1/2	2,11 1/2	W. Bourque	50,25
Margo MacDuff	1	1	4	4	4	4	2,11 1/2	G. Gauthier	3,50
Envy	1	15	2	1	1	2	2,11 1/2	H. Filion	2,25
Ima Johnston	2	5	5	5	5	4	2,12	G. Baillargeon	3,40
Martha Son	7	3	3	3	3	3	2,12 1/2	M. Turcotte	3,40
Lady Alice	7	7	7	7	7	7	2,12	M. Lefebvre	1,75
Money Dams	6	2	2	1	4	2	2,12	G. Lachance	9,50
Mohawk Princess	4	8	8	8	8	8	2,12 1/2	P. S. Gosselin	3,50
3 Frontier Jack	10,30	2,60	2,60	Temps: 32,1 1/5, 1,39 1/4, 1,39 1/4					
1 Margo MacDuff	3,40	3,40	3,40	QUINTEL: 1-3 Piste: \$9,50					
5 Envy	3,70	3,70	3,70						
CINQUIEME COURSE - 3-4-5 ans - Conditions - Amble 1 mille - Bourse: \$1,900									
1	1	1	1	1	1	1	2,09 1/2	P. Fillion	9,60
M. B. M.	6	2E	1	1	1	1	2,09 1/2	M. Brousseau	3,80
Master Lou	7	7	7	7	7	7	2,09 1/2	G. Baillargeon	6,45
Helen MIP	2	5	5	4	4	1 1/2	2,09 1/2	R. Grandmaison	11,40
Two Mounts	2	4	4	6	6	4	2,10	R. Grandmaison	11,40
Sama Prince	5	3	3	3	3	1 1/2	2,10	C. Dupont	F3,20
Liberty Fair	1	4	4	4	4	4	2,10 1/2	J. Gauthier	3,40
Kawartha Bee	3	1E	2	2	1	2 1/2	2,11	P. Desautels	3,75
Active Van	8	8	8	8	8	8	2,11 1/2	P. S. Gosselin	9,40
5 M. R. M.	21,80	5,40	7,50	Temps: 31,2 1/5, 1,40 1/4, 1,40 1/4					
7 Master Lou	6,90	4,40	4,40	Equipment cases: (4) Two Mountains Dish					
8 Helen MIP	4,40	4,40	4,40	Piste rapide.					
9 Charming Zero	2,20	2,20	2,20						
SIXIEME COURSE - 1-2-3-4-5 ans - Conditions - Trot 1 mille - Bourse: \$1,600									
1	1	1	1	1	1	1	2,09	W. Bourque	F9,50
Charlie Adios	2	1	3	3	3	1 1/2	2,09 1/2	Y. Fleury	5,55
Bethel Adios	3	2	2	2	2	3	2,09 1/2	M. Brousseau	5,40
Kirks Vole	7	7	7	7	7	7	2,09 1/2	R. Desautels	8,75
The Great Jersey	5	6	6	7	7	5 1/2	2,11 1/2	V. Desjardins	9,10
Active Van	8	8	8	8	8	8	2,11	N. Masse	25,25
Abom Direct	4	1	1	1	1	1	2,12 1/2	P. S. Gosselin	3,40
Cavalade Mito	6	5	5	5	5	5	2,12 1/2	M. Turcotte	21,40
Arwans Scott	7	5	5	5	5	5	2,12 1/2	P. S. Gosselin	3,40
3 Bethel Adios	3,60	2,40	2,40	Temps: 32,2 1/5, 1,47 1/2, 1,47 1/2					
4 Charlie Adios	3,60	2,40	2,40	Piste rapide.					
5 Bethel Adios	3,60	2,40	2,40						
SEPTIEME COURSE - 6-7-8 NW \$3,000 - Conditions - Trot 1 mille - Bourse: \$1,900									
Dr. Tanager	1	1	1	1	1	1	2,08 1/2	L. Turcotte	F2,50
Chalidale Bryan	6	3	3	3	3	3	2,08 1/2	L. Turcotte	3,55
Charmante Wind	3	4	4	4E	4	3 1/2	2,09 1/2	M. Hébert	22,40
Deag Hanover	4	7	7	7E	7	7	2,09 1/2	M. Picard	1,60
Pappas Hanover	2	2	2	2	2	2	2,09 1/2	M. Picard	1,60
Fred Scott Junior	8	6	6	6	6	6	2,10 1/2	J. Laché	35,50
Rubini Hanover	7	5E	5E	5E	5	7	2,10 1/2	J. A. Martineau	8,20
Penny Scott	5	8	8	8	8	8	2,10 1/2	P. Robillard	16,40
1 Dr. Tanager	4,40	2,40	2,40	Temps: 32 1/5, 1,37 1/2, 1,37 1/2					
2 Chalidale Bryan	3,60	2,40	2,40	QUINTEL: 1-6 Piste: \$8,20					
3 Charmante Wind	3,60	2,40	2,40	Piste rapide.					
HUITIEME COURSE - A réclamer - Amble 1 mille - Bourse: \$1,400									
Pea Wee Adios	1	3	4	3E	4	1 1/2	2,11 1/2	A. Brousseau	F1,00
Wonderful Girl	4	4	3	4	4	4	2,11 1/2	A. Aubin	3,45
Newer Adios	6	6	7	6	6	7	2,12	R. Hétu	6,40
Shirley Hanover	2	2	2	2	2	2	2,12 1/2	V. Desjardins	41,40
Eddie Lee	8	7	5	7E	7	7	2,12 1/2	V. Desjardins	4,75
Urbur	3	1	1	1	1	1	2,12 1/2	G. Baillargeon	3,20
Jimmy Nemo	5	5	6	4	5	7	2,12 1/2	G. Fillion	35,40
Arwans Scott	7	5	5	5	5	5	2,12 1/2	P. S. Gosselin	35,50
1 Pea Wee Adios	4,00	3,00	2,30	Temps: 33,3 1/5, 1,40 1/4, 1,41 1/4					
4 Wonderful Girl	5,50	3,10	2,30	Piste rapide.					
5 Newer Adios	2,50	2,50	2,50						
NEUVIEME COURSE - A réclamer - Amble 1 mille - Bourse: \$2,100									
Klamath Song	4	5	5	6	4	1 1/2	2,08	A. Béford	F2,50
Lincoln Champ	4	4	4	4E	3	1 1/2	2,08 1/2	A. Boucher	1,60
Adam Hanover	6	6	6	6	6	6	2,09 1/2	R. Gosselin	3,20
Phantom Hanover	1	3	3	3E	2	5 1/2	2,08 1/2	R. Ponton	9,40
Delawly	5	8	8	X	5	4 1/2	2,09	G. Raymond	51,40
Monaco Hanover	2	2	2	2	2	2	2,09 1/2	R. Gosselin	3,20
Monseigneur Michel	8	1	2	1E	1	7 1/2	2,09 1/2	G. Fillion	5,30
Winning Ace	7	7	7	7E	8	8	2,09 1/2	N. Boucher	10,40
4 Klamath Song	4,10	3,20	2,60	Temps: 31,2 1/5, 1,38 1/4, 1,38 1/4					
5 Ida Grace	5,90	3,70	2,70	Béclème: (2) Monaco Hanover					
6 Adam Hanover	5,50	3,50	2,70	Piste rapide.					
DIXIEME COURSE - A réclamer - Amble 1 mille - Bourse: \$1,300									
Lincoln Champ	4	4	4	3E	4	1 1/2	2,10 1/2	P. Robillard	3,40
Willard Guy	7	8	7E	5E	4	3 1/2	2,11	J. P. Chartron	5,50
The Fabel	1	6	6	6	6	6	2,11 1/2	P. Robillard	12,50
Silvers Gold	8	1	2	6	6	11 50	2,12	M. Turcotte	42,40
Lover Hall	5	5E	3	7	6	1 1/2	2,12 1/2	L. St-Jacques	17,40
Horatius	3	2	1	2	2	2	2,12 1/2	A. Béford	1,40
Ida	6	6	7	7	7	8	2,13	A. Béford	3,40
4 Lincoln Champ	8,60	4,30	2,90	Temps: 32,2 1/5, 1,38 1/4, 1,38 1/4					
5 Willard Guy	4,50	3,20	2,40	DOUBLE: 1-4 Piste: \$23,60					
6 The Fabel	4,00	3,00	2,30	Piste rapide.					
7 Willard Guy	4,00	3,00	2,30						



Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON



Le printemps voit s'envoler les froids et sortir les premiers imperméables... une vraie giboulée de coloris gais et jeunes... une averse de styles fringants et souriants sous la pluie. Capes, costumes, robes, pantalons et imperméables faisant fi de la pluie en des voiles ou gabardines, grosses toiles, nylon cloqué ou coton satiné... dans un arc-en-ciel de rayures acidulées, de quadrillés clairs et d'imprimés inédits et rehaussés de parures brillantes de métal et de surpiqûres. Ne vous faites pas prendre par la pluie... et souriez !

RAYONS DE LA MODE
CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD

HEURES D'OUVERTURE : Centre-ville, 9 h. 30 à 6 h. jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. Dorval Rockland et Boulevard, 9 h. 30 à 6 h.; jeudi et vendredi jusqu'à 10 h. Snowdon, 9 h. à 5 h. 30; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. Téléphoner à 842-6261